

# Groupe Crédit du Nord



## Document de Référence et Rapport Financier annuel 2009

BANQUE   
COURTOIS

Banque   
Kolb

Banque   
Laydernier

BANQUE   
NUGER

Banque   
Rhône-Alpes

Banque   
Tarneaud

Crédit   
du Nord



# Sommaire

## 1

### L'ACTIVITE 5

Chiffres clés au 31 décembre 2009.....	6
Les faits marquants de l'année 2009.....	8
Structure du Groupe.....	10

## 2

### LES COMPTES CONSOLIDES 11

Rapport de gestion.....	12
Rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques.....	32
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.....	44
Bilan consolidé.....	46
Compte de résultat consolidé.....	48
Evolution des capitaux propres.....	50
Tableau des flux de trésorerie.....	53
Annexes aux comptes consolidés.....	54
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	136

## 3

### LES COMPTES INDIVIDUELS 138

Rapport de gestion.....	139
Résultats financiers.....	141
Bilan individuel.....	142
Compte de résultat.....	144
Annexes aux comptes individuels.....	145
Informations sur les mandataires sociaux.....	184
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	196
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	198
Assemblée Générale Mixte (projet de résolutions).....	200

## 4

### LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 203

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord.....	204
Renseignements concernant l'activité.....	207
Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes.....	208
Tables de concordance.....	209

# Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2009

› Conseil d'Administration    › Date 1<sup>re</sup> nomination    › Échéance du mandat\*

## Président du Conseil d'Administration

Alain PY	1 <sup>er</sup> octobre 2002	2012
----------	------------------------------	------

## Administrateurs

Séverin CABANNES	21 février 2007	2012
Pascal COULON**	23 juillet 2009	2012
Patrick DAHER	15 septembre 2005	2009
Jean-Pierre DHERMANT**	16 novembre 2006	2012
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2011
Angéline HOLVOET**	19 décembre 2009	2012
Jean-François SAMMARCELLI	3 novembre 2009	2013
Patrick SUET	3 mai 2001	2011
Vincent TAUPIN	3 novembre 2009	2011

\* Assemblée Générale qui approuve les comptes de l'exercice écoulé.

\*\* Administrateur salarié.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2009 pour examiner notamment le budget, les comptes annuels et semestriels, les choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement.

Le Comité des Rémunérations, composé de deux administrateurs, Didier ALIX et Patrick SUET, s'est réuni pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

## › Comité Exécutif

Alain PY, Président-Directeur Général,

Marc BATAVE, Directeur Général Délégué,

Alain CLOT, Directeur Général Délégué,

Jean-Pierre BON, Directeur Général Adjoint (Direction Financière),

Pierre BONCOURT, Directeur des Ressources Humaines,

Jean DUMONT, Directeur Central des Risques,

Thierry LUCAS, Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires,

Gilles RENAUDIN, Directeur des Affaires Juridiques et des Contrôles,

Jérôme FOURRÉ, Directeur de la Communication, participe, ès qualité, aux réunions du Comité Exécutif.

# 1

## L'activité

Chiffres clés au 31 décembre 2009 .....	6
Les faits marquants de l'année 2009.....	8
Structure du Groupe .....	10

## Chiffres clés au 31 décembre 2009

Groupe : données consolidées

### › Bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009 IAS/IFRS	31/12/2008 IAS/IFRS	Variation % 2009/2008 IAS/IFRS
Dépôts clientèle	18 349,8	19 496,9	- 5,9
Crédits clientèle	25 496,7	25 761,4	- 1,0
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	2 164,3	1 912,8	+ 13,1
Encours créances douteuses (montant brut)	1 653,4	1 364,3	+ 21,2
Dépréciations sur créances individualisées	- 801,1	- 656,6	+ 22,0
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>38 506,3</b>	<b>40 740,9</b>	<b>- 5,5</b>
<b>ACTIFS GÉRÉS <sup>(2)</sup></b>	<b>25 123,3</b>	<b>23 470,9</b>	<b>+ 7,0</b>

(1) Inclut les résultats en formation

(2) Hors conservation pour compte de tiers et retraité des OPCVM inclus dans les supports d'assurance-vie

### › Résultats

(en millions d'euros)	31/12/2009 IAS/IFRS	31/12/2008 IAS/IFRS	Variation % 2009/2008 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 579,8	1 543,9	+ 2,3
Résultat Brut d'Exploitation	534,0	512,4	+ 4,2
Résultat courant avant impôt	460,0	382,5	+ 20,3
Bénéfice net (part du Groupe)	347,9	252,7	+ 37,7

## › Ratios

(en %)	31/12/2009	31/12/2008
Coût du risque / Encours de crédits	0,82	0,51
Capitaux propres / Total du Bilan	5,62	4,70
Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup>	8,90 %	8,32 %
Part des fonds propres de base <sup>(2)</sup> / Encours pondérés <sup>(1)</sup>	8,50 %	7,23 %

(1) Après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers soit avec floor de 80% au 31/12/09 et de 90% au 31/12/08

(2) Tier One

(1) et (2) incluent les résultats en formation, nets des prévisions de distribution des dividendes.

## › Notations

		31/12/2009	31/12/2008
Standard and Poor's	CT	A - 1	A - 1 +
	LT	A +	AA -
Fitch	CT	F1 +	F1
	LT	A +	A +
	Intrinsèque <sup>(*)</sup>	BC	BC

(\*) La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.

## › Contribution du Crédit du Nord (maison mère)

(en millions d'euros)	31/12/2009 IAS/IFRS	31/12/2008 IAS/IFRS	Variation % 2009/2008 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 006,1	1 016,4	- 1,0
Résultat Brut d'Exploitation	335,4	354,2	- 5,3
Résultat net	299,9	224,7	+ 33,5

## I Les faits marquants de l'année 2009

### › Organisation du réseau

En 2009, les banques du Groupe Crédit du Nord ont étendu leur réseau avec l'ouverture de 14 agences au public :

#### Crédit du Nord

Amiens Alexandre Dumas  
Cesson-Sévigné  
Colombes  
Montigny le Bretonneux  
Paris Malesherbes  
Paris Pyrénées  
Paris Rennes

#### Banque Courtois

Montauban Cladel

#### Banque Nuger

Aurillac

#### Banque Kolb

Sens

#### Banque Laydernier

Saint Jean de Maurienne

#### Banque Tarneaud

Angoulême Saint Cybard  
Challans  
Vannes

### › Marché des Particuliers

#### Janvier

##### Lancement du Livret A

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 la distribution du **Livret A** est désormais possible par toutes les banques. Nos conseillers peuvent ouvrir les contrats **Livret A** par création du contrat pour les clients non détenteurs ou par transfert pour les clients détenteurs d'un **Livret A** ou Bleu auprès des distributeurs historiques.

##### Lancement de l'option Relevé de compte en ligne

Depuis le 23 juin 2009, les clients Particuliers des banques du Groupe Crédit du Nord abonnés au service Internet peuvent demander la réception de leurs relevés de compte par le site transactionnel.

#### Octobre

##### Lancement d'Antarius Duo

Les Français sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à privilégier l'assurance vie pour se constituer une épargne. Pour répondre à cette attente, les banques du Groupe Crédit du Nord lancent **Antarius Duo**, un contrat d'assurance vie simple et accessible.

**Antarius Duo** est un contrat d'assurance-vie qui propose à l'adhérent diverses formules de gestion correspondant à des profils de risque. **Antarius Duo** permet de se constituer une épargne à son rythme tout en se libérant des soucis de gestion financière et en profitant des avantages fiscaux de l'assurance vie.

### › Marché des Professionnels et des Associations

#### Janvier

##### Lancement du Livret A pour les Associations

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, notre gamme de produits pour les Associations s'enrichit du **Livret A**.

Le **Livret A** offre de nombreux avantages à nos clients :

- › une rémunération nette d'impôts et de prélèvements sociaux ;
- › un plafond élevé ;
- › une épargne disponible à tout moment, qu'ils peuvent alimenter par des versements ponctuels et/ou programmés.

#### Mai

##### Lancement de Webaffaires Immo

Les Banques du Groupe Crédit du Nord sont partenaires des professionnels de l'immobilier et ont acquis une véritable connaissance de leurs spécificités et de leur environnement.

Elles proposent aujourd'hui aux Syndics et aux Administrateurs de biens une solution de paiement en ligne innovante, **Webaffaires Immo**, permettant à leurs clients, locataires ou copropriétaires, de payer leur loyer ou leurs charges par Internet.

## › Marché des Entreprises et des Institutionnels

### Février

#### Lancement du Financement de l'Assurance Prospection (FAP)

Dans le cadre de notre partenariat avec la Coface et pour accompagner nos clients dans leur conquête de nouveaux marchés à l'export, nous proposons le financement des

dépenses de prospection engagées par l'entreprise grâce au contrat d'Assurance Prospection signé avec la Coface. Cette assurance permet aux entreprises, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 150 millions d'euros, de prospecter les marchés étrangers en toute sécurité. Elle peut désormais être assortie d'un financement bancaire des dépenses de prospection.

## › Opérations financières

Tout au long de l'année 2009, le Crédit du Nord a accompagné ses clients dans la préparation et la réalisation de nombreuses opérations financières :

- › Introduction en Bourse ;
- › Offre Publique d'Achat / Offre Publique de Retrait / Retrait Obligatoire ;
- › Cession / Reprise d'activité ;
- › LMBO ;

- › Arrangement et syndication de dette ;
- › Opération de croissance externe ;
- › Adossement industriel.

Ces opérations ont été menées par la Direction des Affaires Financières du Crédit du Nord en collaboration pour certaines d'entre elles avec Étoile ID, société de capital investissement du Groupe Crédit du Nord, et la société de Bourse Gilbert Dupont.

## › Récompense / Palmarès

### Février

#### Trophée qualiweb/Stratégies 2009 : le Groupe Crédit du Nord à nouveau récompensé

Lors du Trophée qualiweb/Stratégies 2009 de la relation client en ligne, le Groupe Crédit du Nord se classe deuxième dans la catégorie « Banque-Finances ». Ce trophée récompense la qualité des réponses apportées par l'équipe de webmasters de la Banque à Distance aux e-mails adressés aux clients du Groupe à travers nos sites Internet.

### Mai

#### Trophées des meilleurs Sicav et Fonds 2009

Dans le cadre des Trophées du Revenu des meilleurs Sicav et Fonds 2009, le magazine a décerné, le 28 mai 2009, au Groupe Crédit du Nord, le Trophée d'argent de la meilleure gamme « actions sectorielles » sur 3 ans, et le Trophée de bronze, dans la meilleure gamme « obligations euro » sur 3 ans, dans la catégorie banques à réseau.

### Mars

#### Baromètres concurrentiels

Pour la cinquième année consécutive, le Groupe Crédit du Nord est à nouveau en tête des principales banques françaises<sup>(1)</sup> en termes de satisfaction clients sur les marchés des Particuliers et des Professionnels et se classe deuxième sur le marché des Entreprises.

(1) Baromètres concurrentiels réalisés par l'institut CSA : du 2 mars au 4 avril 2009 auprès de 4 527 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; du 2 mars au 9 avril 2009 auprès de 3 363 clients Professionnels des 10 principales banques de la place ; du 2 mars au 2 avril 2009 auprès de 2 700 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

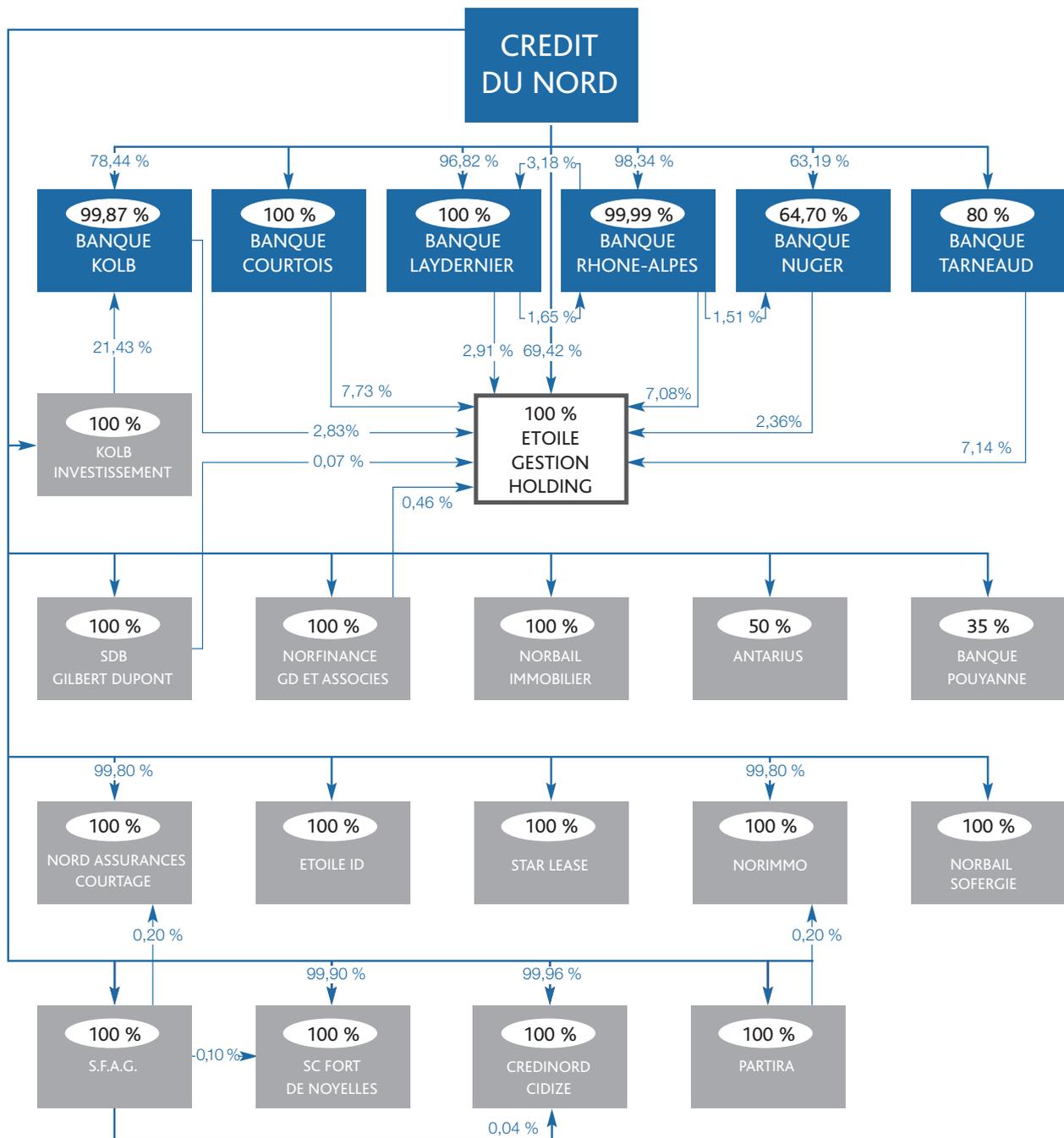
## Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre principales entités du Groupe Crédit du Nord.

Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.

Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 2.

Une présentation de l'activité des principales entités du Groupe figure en note 45.



# 2

## Les comptes consolidés

Rapport de gestion .....	12
Rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques.....	32
Bilan consolidé.....	46
Compte de résultat consolidé.....	48
Evolution des capitaux propres .....	50
Tableau des flux de trésorerie .....	53
Annexes aux comptes consolidés .....	54
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés .....	136

## Rapport de gestion

EXERCICE 2009

### › Une crise économique mondiale d'une profondeur sans précédent

L'économie mondiale a connu fin 2008 une crise d'une ampleur et d'une gravité sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers a donné un coup d'arrêt à la croissance dans quasiment toutes les régions du monde et la faiblesse de l'activité a été telle que la plupart des pays – excepté la Chine et quelques pays émergents - aura connu une contraction de son PIB en 2009. Après des années de quasi plein emploi, le chômage est orienté à la hausse dans la plupart des pays du monde. Aux Etats-Unis et en Europe, le taux de chômage est attendu proche de 10 % en fin d'année.

Les autorités monétaires et gouvernementales des grands pays industriels ne sont pas restées inertes face à la sévérité de la crise. Sous l'égide du G20, les principales puissances économiques ont mis en place début 2009 des plans de relance budgétaire vigoureux avec l'appui des banques centrales qui, de façon coordonnée, ont mené des politiques monétaires particulièrement accommodantes. Les taux directeurs des plus importantes banques centrales ont ainsi atteint des niveaux extrêmement bas, et des mesures non conventionnelles ont été prises, notamment par la FED et la BCE, afin de soutenir le marché obligataire. Ces mesures de soutien aux économies ont conduit à un mouvement de reprise mi 2009 dans les pays industrialisés. Le retour à la croissance au 2<sup>nd</sup> semestre est toutefois de nature très fragile, l'impact de la crise sur la demande privée et sur l'investissement se faisant toujours durement sentir.

Les prix des matières premières et des produits énergétiques, qui avaient atteint des sommets et provoqué une spirale inflationniste jusqu'au milieu de l'année 2008, se sont fortement contractés début 2009 sous l'effet de la chute de la demande et du report d'investissement sur d'autres classes d'actifs. Cette tendance s'est inversée dans le courant de l'année compte tenu de l'amélioration progressive de la conjoncture mais également du fait d'un réinvestissement de la forte liquidité des marchés sur ces actifs.

Comme tous les pays européens, la France n'a pas échappé à cette récession, et devrait connaître en 2009 un repli de son PIB de l'ordre de 2 %, avec un effondrement de la production industrielle et la forte contraction de la demande. Avec 63.000 faillites en 2009, le nombre de défaillances d'entreprises serait le plus élevé depuis 1993. Le taux de chômage est attendu autour de 9 % en fin d'année.

Ce contexte de récession avait conduit à un effondrement des marchés boursiers en début d'année. La normalisation progressive de l'activité à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre s'est traduite ensuite par une remontée des indices. En France, le CAC 40 clôturait à 3 936 points le 31 décembre 2009, soit une progression de 22 % sur l'ensemble de l'année.

### **Dans un environnement de crise aiguë frappant ses marchés phares du patrimoine et de la PME, le Groupe Crédit du Nord consolide son résultat brut d'exploitation, mais reste pénalisé par la croissance du coût du risque.**

*Les résultats au 31 décembre 2009 sont établis selon les normes comptables IFRS. Ils sont comparés à des chiffres 2008 établis selon les mêmes normes.*

Le Groupe Crédit du Nord affiche une croissance de son PNB consolidé de 2,3 % et une progression de son RBE de 4,2 % au 31 décembre 2009. Le résultat d'exploitation recule de 14,2 % compte tenu de la hausse de la charge du risque de plus de 50 % par rapport à 2008. Le résultat courant ressort à 460,0 M€, y compris 122,6 M€ au titre d'une plus value dégagée sur la cession de la filiale de gestion d'actifs Etoile Gestion à AMUNDI et 7,1 M€ enregistrés sur la cession de la participation dans Dexia-C.L.F Banque, réalisée à l'occasion du rachat par la Société Générale des 20 % du capital du Crédit du Nord détenus par Dexia. Le résultat net part du Groupe s'établit à 347,9 M€. Hors plus values de cessions, il est en diminution de 11,9 % par rapport à 2008. Le ROE est de 19,8 % pour un Tier One de 8,5 %.

Les résultats 2008 avaient été particulièrement affectés par ceux de la société de gestion mobilière du Groupe, Etoile Gestion, qui avait été amenée à céder des actifs détenus par certains de ses fonds se traduisant par une perte de 72,2 M€.

Par ailleurs, comme membre du GIE Carte Bleue, le Crédit du Nord avait bénéficié en 2008 du fruit de l'introduction en bourse de la société Visa Inc. aux Etats-Unis, sous la forme de titres et de dividendes avec un effet positif sur le PNB de 12,0 M€. Enfin, le Groupe avait dû constater la valorisation en juste valeur de ses passifs financiers dans le respect des normes comptables IFRS, impactant positivement le PNB à hauteur de 28,4 M€ au 31 décembre 2008.

Inversement, le resserrement des spreads de crédit et la légère diminution de l'encours en 2009 se traduisent par une charge de 16,3 M€ comptabilisée au 31 décembre 2009.

Corrigé de ces éléments et des mouvements de provision PEL et CEL, le PNB du Groupe ressort en croissance de 1,3 % au 31 décembre 2009.

Face à cet environnement économique dégradé, le Groupe a pu contraindre la croissance de ses frais généraux à 1,4 % et présenter une progression du RBE corrigé des éléments non récurrents, légèrement positive de 1,1 % sur 2008.

Avec - 5,7 %, l'évolution de la marge sur dépôts est négative en 2009 sous l'effet principalement de la détente des taux d'intérêt et du maintien à haut niveau au début de l'exercice des taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés. Cet effet prix n'a été que partiellement compensé par la bonne tenue des encours de dépôts à vue sur chacun des marchés.

La marge sur crédits a bénéficié de la poursuite en 2009 du processus de restauration des niveaux de marge amorcé en 2008, accompagné de la prise en compte dans nos barèmes du coût d'accès à la liquidité. Pour autant, la récession économique s'est traduite par un effondrement des investissements productifs des entreprises et de leurs besoins de financement. La chute de leurs chiffres d'affaires, le mouvement de déstockage, la réduction des délais de paiement fournisseurs ainsi que les mesures prises par l'Etat d'accélération du remboursement de la TVA ont eu pour effet une forte contraction des tirages des entreprises sur leurs lignes à court terme ainsi que des mobilisations de créances.

Les fortes incertitudes des ménages en cette période de crise et l'orientation à la baisse du marché immobilier ont conduit à un recul des productions de crédits à l'habitat en 2009 par rapport à une année 2008 qui constituait toutefois une référence historiquement haute. L'encours de crédits à l'habitat augmente encore néanmoins, soutenu par les productions élevées de 2008 et de la fin de l'année 2009, et avec un niveau de marge en amélioration. Les utilisations de crédits revolving ont progressé de façon satisfaisante même si la tendance est au ralentissement en fin d'exercice. A contrario, la crise économique et son impact négatif sur la consommation ont eu pour effet un net recul de la production de prêts personnels sur la majeure partie de l'année. Une inflexion a toutefois été observée en fin d'exercice, liée à l'augmentation des ventes d'automobiles en France soutenues par la prime à la casse.

Au global, la marge sur crédits affiche une progression de 13,2 % en 2009, bénéficiant du mouvement de reconstitution des taux de marge.

Les commissions de services ont également connu une croissance notable de 3,2 %, profitant du développement des fonds de commerce, de la contribution des nouvelles agences, et des efforts d'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance. Ces éléments favorables ont été en partie compensés par l'effet négatif de la baisse des flux confiés par notre clientèle de PME et de professionnels.

Dans un environnement de marchés boursiers et financiers encore incertain, les commissions financières du Groupe ont reculé de 10,9 %, hors pertes sur cessions d'actifs Etoile Gestion en 2008.

En 2009, seules progressent les commissions d'assurance vie, tirées par la bonne croissance de la collecte et de l'encours.

La société de gestion mobilière Etoile Gestion a renoué avec des résultats positifs en 2009, après les pertes sur cessions d'actifs supportées en 2008. Corrigé de cet effet exceptionnel de 2008, son PNB est néanmoins en recul de 19,4 %, l'orientation défavorable des marchés et le reflux des produits actions ayant impacté l'évolution des commissions de gestion. Rappelons que la société Etoile Gestion est sortie du périmètre de consolidation le 31 décembre 2009 à l'occasion de l'apport de l'activité de gestion d'actifs du Groupe Société Générale à AMUNDI.

Opérant sur fond de crise économique et financière, et en l'absence d'opération réalisée sur le marché primaire – totalement fermé depuis le début de la crise – le PNB de la société de Bourse Gilbert Dupont, spécialiste des petites et moyennes valeurs, ressort malgré tout en hausse de 2,9 % au 31 décembre 2009.

### **Le Crédit du Nord poursuit le développement du maillage de son réseau par l'ouverture de nouvelles agences.**

Sans se fixer d'objectif volontaire comme il l'a fait sur la période 2004/2008, le Groupe Crédit du Nord a ouvert 14 agences au public en 2009.

Le développement de ces nouvelles agences est tout à fait conforme aux attentes, avec une montée en puissance du PNB un peu plus rapide que celle anticipée, grâce à une conquête dynamique sur le marché des particuliers et une part de clients professionnels dans le fonds de commerce légèrement plus forte qu'initialement prévue. De plus, ces ouvertures d'agences ont permis à un certain nombre de clients particuliers de grandes métropoles, et plus particulièrement d'Ile-de-France, de transférer leurs comptes dans une agence proche de leur lieu de résidence, et ainsi de profiter d'une plus grande proximité dans leur relation bancaire.

En cinq ans, plus de 140 nouvelles agences ont été ouvertes dans des zones à fort potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces nouvelles agences participent de façon significative aux réalisations commerciales et financières du Groupe Crédit du Nord et leur développement constitue un réel relai de croissance.

### **Le Crédit du Nord poursuit la mise en œuvre de grands projets techniques et organisationnels.**

Le Crédit du Nord achève la mise en œuvre des chantiers techniques ou d'infrastructure engagés depuis plusieurs années, et pose les jalons de nouveaux projets de rénovation qui se réaliseront avec les réseaux de détail de la Société Générale.

Le poste de travail en agence bénéficie de nouvelles fonctionnalités avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services. Ce projet majeur pour le Groupe parvient à maturité complète sur la clientèle du particulier avec l'intégration sur le poste de travail de la totalité des situations de travail du front et du middle office. 2010 verra le lancement de la finalisation de ce programme avec l'extension de ce poste de travail aux clientèles du professionnel et de l'entreprise.

Le projet réglementaire de passage aux nouvelles normes prudentielles Bâle II, qui a entraîné la rénovation du système d'information et la refonte des systèmes de gestion et de pilotage des risques, est entré dans une phase opérationnelle, avec la réalisation des chiffrages d'encours pondérés qui permettent, depuis 2008, le calcul de fonds propres en normes Bâle II. Le Groupe Crédit du Nord a obtenu la validation des autorités bancaires nécessaire à l'utilisation des méthodes avancées pour l'évaluation de ses risques sur la quasi totalité des encours de crédits.

Sur le plan organisationnel, le projet de rationalisation touchant l'organisation des middle offices, lancé par le Crédit du Nord, il y a trois ans se poursuit conformément au plan de marche. Ce projet, qui arrivera à son terme début 2010, prend en compte l'évolution des comportements des clients, avec la montée en puissance des canaux à distance, et bénéficie de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités du poste de travail notamment dans les process désormais automatisés de gestion du crédit.

Par ailleurs, le projet de rénovation des systèmes de flux s'efforce de transformer la contrainte d'évolution réglementaire des systèmes de paiement (SEPA) en opportunité de consolidation de la stratégie de banque de flux.

Les travaux de modernisation et d'unification des briques fonctionnelles du dispositif Multicanal se sont poursuivis en 2009, conduisant plus spécifiquement à la livraison du nouveau portail Internet.

Dans le domaine commercial, un outil de pilotage rénové et s'appuyant sur un modèle de données unique a été déployé progressivement dans l'ensemble du réseau en 2009. Il doit permettre au réseau de gagner encore en tonicité commerciale et d'améliorer l'équipement de la clientèle en produits et services.

Le Crédit du Nord a également lancé plusieurs nouveaux projets cette année parmi lesquels le projet de refonte des processus et applicatifs de gestion visant à optimiser le suivi et la prévention des dépassements, ou le projet de rénovation des outils de marketing pour la réalisation de campagnes nationales et régionales.

Enfin, une démarche de modernisation et d'extension de l'offre Internet en faveur des clientèles de professionnels et d'entreprises a été engagée.

La mise en œuvre méthodique et urbanisée de la rénovation de son système d'information permet au Crédit du Nord de disposer d'un système de qualité.

Une démarche engagée avec la Société Générale dans la réalisation d'un système unique de gestion des banques de détail du Groupe SG pourra en conséquence s'appuyer sur ceux des actifs informatiques les plus performants développés par le Crédit du Nord.

## › Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre de l'ensemble des banques du Groupe, c'est à dire le Crédit du Nord et ses six filiales bancaires : les banques Courtois, Rhône-Alpes, Tameaud, Laydernier, Nuger et Kolb.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre).

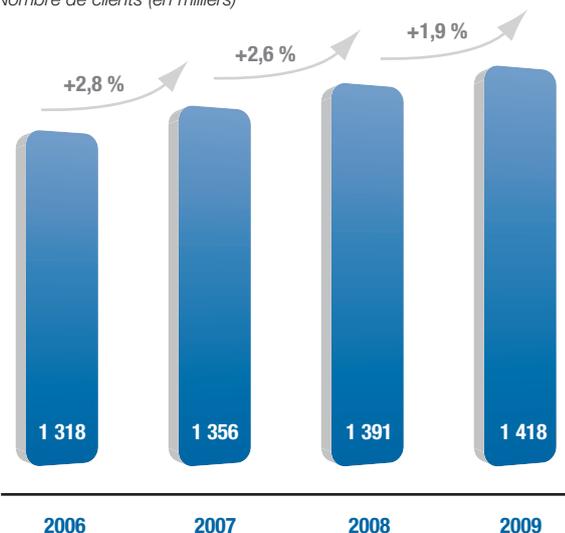
### Poursuite du développement du fonds de commerce et de la satisfaction de nos clients sur fond de crise économique

La croissance du fonds de commerce de **particuliers** reste bonne à 1,9 % sur un an, dans un environnement de crise pourtant peu propice à la mobilité bancaire pour la clientèle. Au 31 décembre 2009, le fonds de commerce compte 1,4 millions de particuliers, soit plus de 100 000 clients sur 3 ans.

La progression du fonds de commerce bénéficie des efforts de conquête de nouveaux clients, notamment via la recommandation, et de la prévention des départs ainsi que de l'apport des nouvelles agences.

## FOND DE COMMERCE PARTICULIERS

Nombre de clients (en milliers)



Cette croissance s'accompagne d'une intensification du rythme de vente de produits auprès de la clientèle. L'équipement des clients en 6 produits et plus se maintient à un niveau élevé de 44,3 %.

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2009. Sur l'année, plus de 175 000 livrets A ont été ouverts par nos clients ou leurs enfants, pour un montant d'épargne confiée totalisant 670 M€ au 31 décembre.

Parmi les nouveaux services figure la Garantie des Accidents de la Vie, offre développée avec la société d'assurances Sogessur, qui propose à la clientèle une prise en charge financière des accidents de la vie quotidienne. Ce contrat de prévoyance vient enrichir la gamme d'assurances de personnes du Groupe qui devient complète. Son lancement est un succès commercial avec plus de 20 000 contrats commercialisés sur l'année.

Dans le domaine de l'assurance vie, la refonte de l'offre commerciale avec le lancement en fin d'année du nouveau contrat Antarius Duo est prometteuse, avec une production de 10 700 contrats en seulement trois mois.

Par ailleurs, le très bon accueil reçu par Antarius Protection Famille lors de sa commercialisation en 2008 se confirme dans la durée, avec 20 500 contrats vendus fin 2009, en hausse de 47 % sur un an.

Enfin, le succès du contrat Protection Juridique ne se dément pas : 3 ans après son lancement, près de 30 000 contrats ont été commercialisés. Au 31 décembre 2009, la progression atteint 12,1 % sur un an.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression à un rythme très élevé, avec près de 28 millions de connexions au site Internet dédié au marché des particuliers recensées cette année. Le nombre de contrats actifs progresse de 19,8 %.

Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

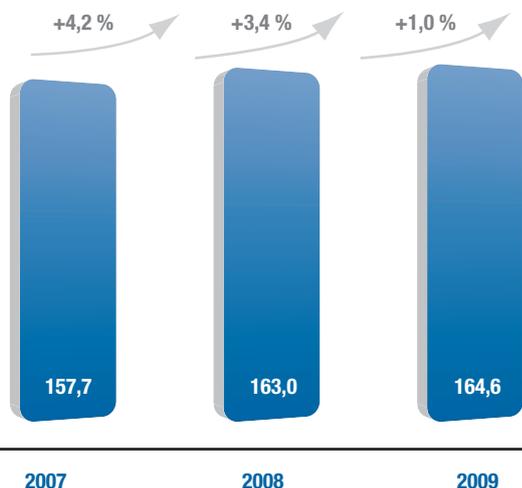
Le développement de la clientèle de **professionnels** reste une priorité, bien que la crise implique une conquête plus sélective. Le fonds de commerce se maintient globalement avec une progression du nombre de comptes à vue de 1,0 % sur un an liée notamment à l'apport de nouvelles agences et ce, en dépit des mesures prises en matière de prévention des risques et de l'augmentation des dossiers compromis. Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif spécifique de proximité du Crédit du Nord, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation, par le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences, et par une offre adaptée.

Reflète de la confiance de la clientèle, le nombre de contrats monétiques destinés aux commerçants est en progression de 1,3 % et la hausse du nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance atteint 5,0 % sur un an, avec 59,1 % des clients équipés. Par ailleurs, la part de la clientèle en relation à la fois commerciale et privée progresse de 1,5 point et avoisine 50 %. Dans le domaine de la prévoyance, le nombre de souscriptions du contrat Etoile Sécurité, destiné à compléter l'épargne confiée par nos clients en cas de décès, augmente de 6,5 % sur un an et, comme sur le marché des particuliers, le contrat Protection Juridique se développe toujours avec succès, avec près de 5 500 contrats commercialisés fin décembre 2009. La hausse atteint 11,1 % sur un an.

Le nombre de Plans d'Epargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales est en progression toujours forte de 13,4 % sur un an.

### COMPTE A VUE PROFESSIONNEL (au 31 décembre)

Nombre de CAV (en milliers)



L'accès à la Banque via le site Internet dédié aux professionnels connaît une hausse significative d'activité avec plus de 10 millions de connexions enregistrées en 2009, en hausse de 13,9 % par rapport à 2008.

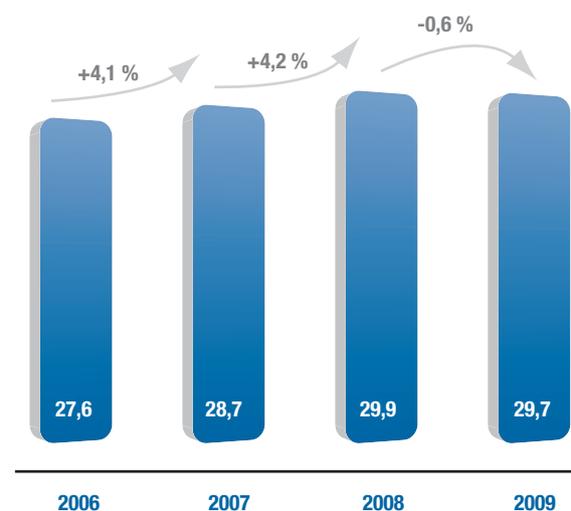
Le fonds de commerce **d'entreprises** est en très légère baisse de 0,6 % sur un an, pénalisé par l'augmentation des dossiers compromis de certains clients et par une conquête ralentie en période de crise, mais avec une augmentation de la pénétration sur les plus importants chiffres d'affaires.

Près de trois entreprises sur quatre sont désormais détentrices d'un contrat Internet actif, soit une hausse de 6 points sur un an. Le nombre de connexions au site Internet dédié aux entreprises représente près de 4 millions de connexions en 2009, en hausse de 9,2 % par rapport à 2008.

Un baromètre <sup>(1)</sup> concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2009 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a positionné une nouvelle fois le Crédit du Nord en tête des principales banques françaises sur les marchés de particuliers et de professionnels et en seconde place sur le marché de l'entreprises et ce, sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, confiance, conseiller. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

### FOND DE COMMERCE ENTREPRISES

Nombre de sociétés actives (en milliers)



(1) Source : institut de sondage CSA, 2 mars 2009 - 9 avril 2009, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique).

### Les encours d'épargne en progression

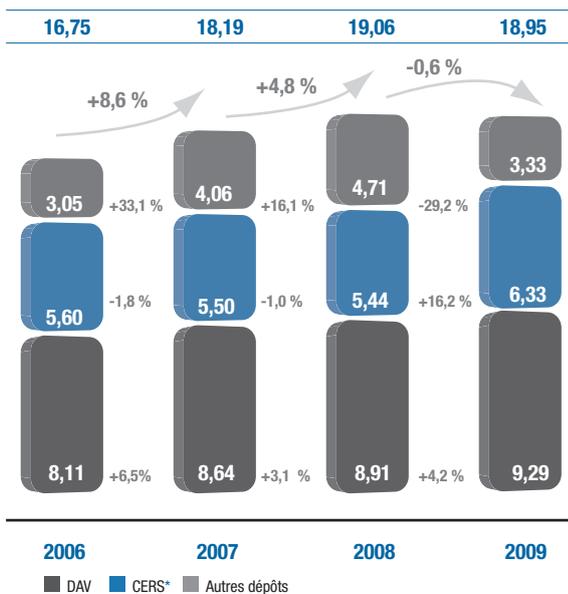
Soutenus par l'évolution positive des marchés financiers, les encours d'épargne ont progressé en 2009 sur fond de crise économique.

Après s'être effondrés fin 2008 sous l'effet de la crise financière, les indices boursiers ont connu une évolution encore très défavorable en début d'année 2009. La normalisation progressive de l'activité à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre s'est traduite ensuite par une évolution très positive des indices boursiers, de sorte que la hausse de l'indice CAC 40 aura atteint 22,3 % sur l'ensemble de l'année. Compte-tenu de cet effet de valorisation et de la collecte nouvelle, les encours d'épargne confiés (bilan et hors bilan) ont limité leur recul à 1,3 % en moyenne sur un an.

Les encours de dépôts à vue s'inscrivent en hausse significative sur chacun des marchés, particuliers, et surtout professionnels et entreprises, les placements monétaires étant devenus moins attractifs avec la baisse des taux courts. Par ailleurs, la baisse de 275 points de base du taux de rémunération des produits d'épargne réglementée, survenue à trois reprises le 1<sup>er</sup> février, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> août 2009 ont conduit les particuliers à accroître tout au long de l'année les niveaux de liquidité sur leurs comptes à vue.

### ENCOURS DE DEPOTS BILANTIELS (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



\* CERS : Comptes d'Épargne à Régime Spécial (comptes sur livret, livrets de développement durable...) ou assimilés (épargne logement).

Après avoir connu une croissance forte en 2008, les comptes à terme ont vu leur volume chuter de 67,6 % sur un an en raison de la baisse significative des taux courts. Ces capitaux sont venus alimenter les contrats d'assurance vie en euros ou ont été réinvestis en épargne bancaire à court terme.

A cet égard, la collecte de livret A, commercialisé depuis le début de l'année, est significative avec un encours de 670 M€ fin 2009.

Au global, les encours d'épargne bancaire liquide sont restés globalement stables en 2009, leur baisse étant limitée à 1,2 % sur un an.

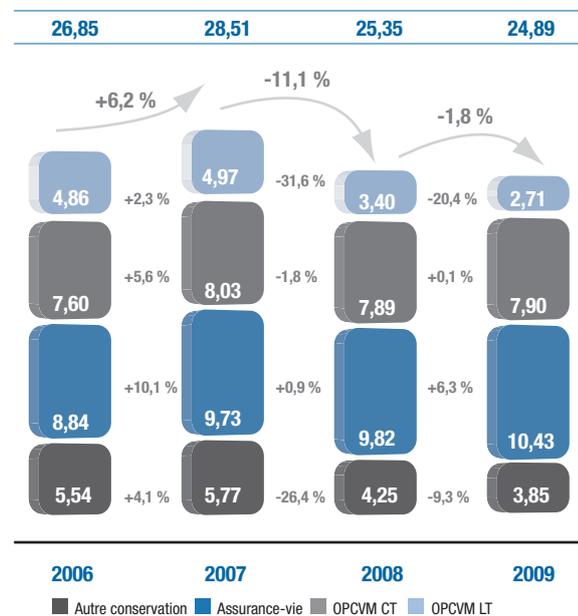
L'activité d'assurance vie a connu une croissance significative en 2009, supérieure à celle du marché, et soutenue par les bonnes performances de la Banque Privée. La hausse de la collecte est bonne et s'élève à +17,0 % en raison de la désaffectation de la clientèle pour les comptes à terme et de l'aversion pour les marchés financiers. La part des contrats en unité de compte par rapport à celle des contrats en euros est toutefois en forte baisse, et traduit le repli de la clientèle vers les supports les moins risqués. Compte tenu toutefois d'un effet de valorisation positif des supports en unités de compte au 31 décembre 2009, l'encours d'assurance vie progresse de 6,3 % en moyenne sur un an.

La décollecte d'encours d'Épargne Logement, consécutive à la fiscalisation le 1<sup>er</sup> janvier 2006 des plans de douze ans et plus, s'est poursuivie en 2009. Le rythme des retraits a toutefois nettement ralenti et un mouvement de collecte positif a même été observé sur la seconde partie de l'année, le taux de rémunération de ce produit étant devenu à nouveau compétitif par rapport à celui de certaines autres formules d'épargne.

En dépit de la hausse des marchés financiers, les encours d'OPCVM moyen et long terme sont stables avec une très légère progression de 1,1 % au 31 décembre 2009. Signe d'attentisme et d'aversion au risque de la part de la clientèle comme en témoigne la stabilité du nombre d'ordres de bourse traités, la production a ralenti. La collecte nette d'OPCVM à moyen et long terme reste négative en 2009 sous l'effet du volant naturel de rachats, même si la tendance est à l'amélioration en fin de période.

## ENCOURS D'EPARGNE HORS BILAN (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



L'encours d'OPCVM à court terme est en augmentation de 0,1 % en moyenne depuis un an. Les OPCVM monétaires dédiés aux clientèles de particuliers et de professionnels reculent de 0,3 % compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêts à court terme conduisant à des arbitrages vers d'autres formules d'épargne.

Les placements monétaires étant devenus moins attractifs pour les entreprises avec la baisse des taux courts, les souscriptions par ces clientèles ont diminué. Néanmoins l'encours d'OPCVM court terme des entreprises et des institutionnels est en légère hausse de 0,3 %. Par ailleurs des formules de BMTN commercialisées par le Crédit du Nord ont eu un bon succès et permettent ainsi de satisfaire les besoins de liquidité à moyen terme de la banque.

La détention de titres en direct augmente de 23,3 % en valeur au 31 décembre 2009, bénéficiant d'un effet de valorisation favorable.

## Les productions de crédits aux particuliers en repli compte tenu des incertitudes nées de la crise économique

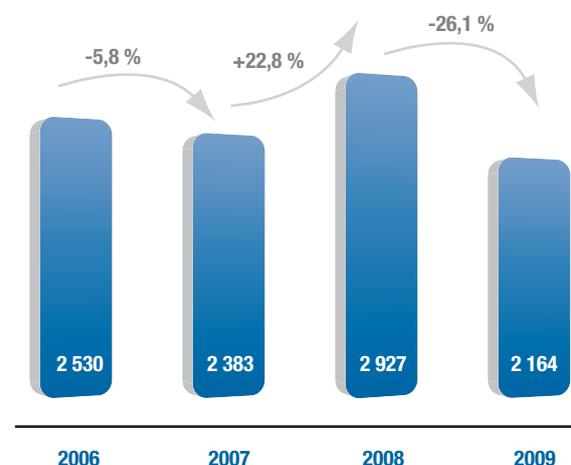
Le bon positionnement de nos grilles tarifaires et une demande de crédits encore soutenue avaient alimenté la croissance des productions de crédits à l'habitat en 2008, malgré une démarche de reconstitution progressive des marges et la prise en compte du renchérissement du coût d'accès à la liquidité.

Les très fortes incertitudes nées de la crise économique ont depuis orienté le marché immobilier à la baisse et se sont traduites par un recul de la demande et une baisse des productions en 2009, malgré un rebond en fin d'année. Le montant total des décaissements de crédits à l'habitat se limite à 2,2 milliards d'euros au 31 décembre, soit un repli de 26,1 % par rapport à 2008 qui constitue cependant une référence élevée puisqu'en progression de 22,8 % par rapport à 2007. La proportion des entrées en relation par le crédit à l'habitat reste proche de 10 %, et témoigne de la qualité de notre conquête de nouveaux clients. Par ailleurs, le mouvement de reconstitution des marges amorcé fin 2008 s'est poursuivi tout au long de l'année 2009 bien que la concurrence se soit intensifiée.

Dans ce contexte difficile, le Crédit du Nord continue de mener une politique prudente et sélective en matière de risque, en s'attachant à respecter des niveaux d'apport personnel, des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des productions à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées de moins de 25 ans.

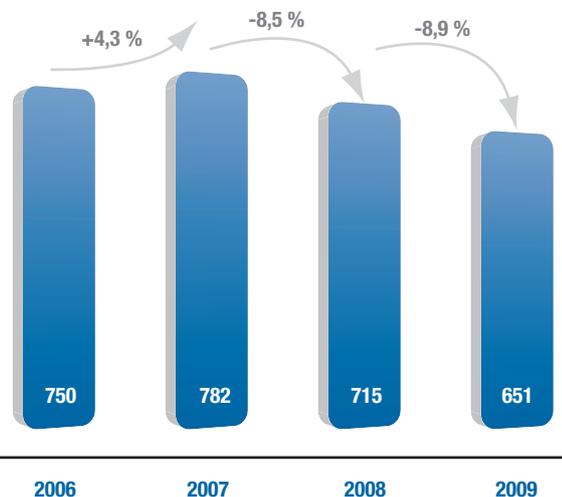
## PRODUCTION DE CREDITS A L'HABITAT

(en millions d'euros)



## PRODUCTION DE PRETS PERSONNEL

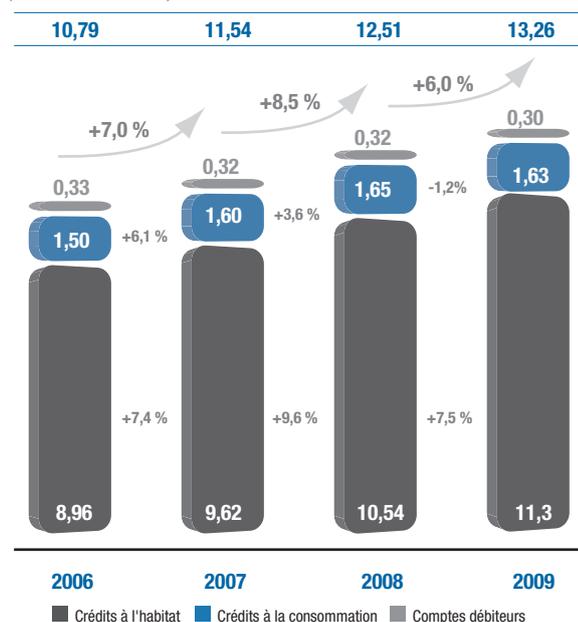
(en millions d'euros)



La crise économique et son impact négatif sur la consommation ont eu pour effet un recul de la production de prêts personnels sur la majeure partie de l'année. Une inflexion a toutefois été observée en fin d'exercice, liée à l'augmentation des ventes d'automobiles en France soutenues par la prime à la casse. Le recul de la production de prêts personnels sur l'ensemble de l'année 2009 se limite à 8,9 %.

## ENCOURS DE CREDITS AUX PARTICULIERS (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



Reflétant l'attentisme et la prudence des ménages en période de crise, ainsi que les mesures de prévention du risque mises en œuvre par le réseau, les comptes débiteurs des particuliers enregistrent une contraction de 8,1 % en moyenne en 2009.

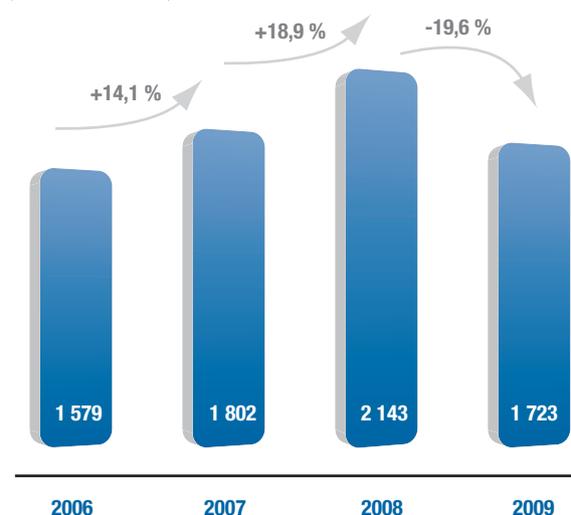
Les utilisations de crédits revolving restent orientées à la hausse avec une croissance moyenne de 2,9 % en 2009, fruit de la refonte de l'offre commerciale réalisée il y a deux ans et de nos efforts d'équipement de la clientèle. Le rythme de progression ralentit cependant en fin de période.

## Des crédits aux entreprises <sup>(1)</sup> profondément affectés par la récession

L'ampleur de la récession économique, sa diffusion à l'ensemble des secteurs d'activité, et les incertitudes sur la possibilité d'une reprise durable ont eu pour effet l'effondrement des investissements productifs des entreprises. Le recul de la production de crédits d'équipement atteint 19,6 % en volume et 14 900 en nombre au 31 décembre 2009. Malgré le contexte de crise, le Groupe s'est efforcé d'accompagner sa clientèle dans ses projets, sans revoir significativement sa politique prudente d'octroi visant à la rentabilité et à la maîtrise des risques.

## PRODUCTION DE CREDITS D'EQUIPEMENT (y compris PBE) <sup>(2)</sup>

(en milliards d'euros)

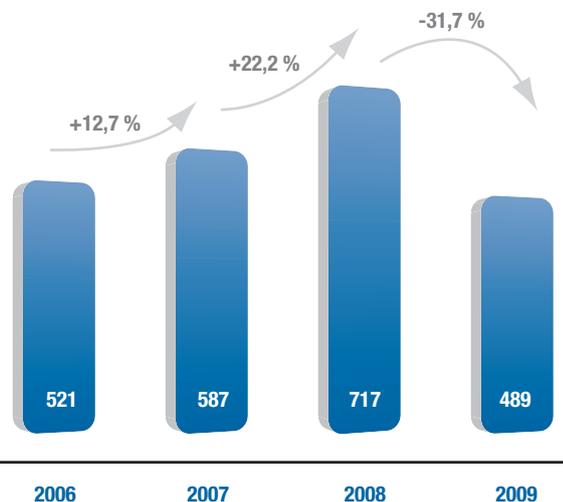


(1) et assimilées : entreprises, professionnels, et institutionnels.

(2) y compris financements spécialisés.

## PRODUCTION DE CREDIT-BAIL MOBILIER

(en millions d'euros)

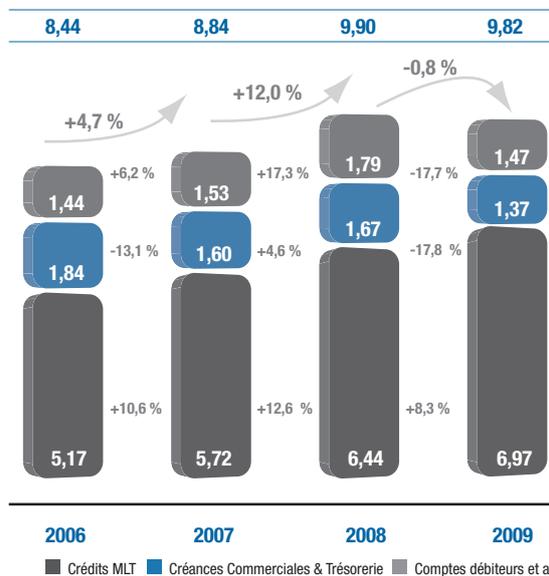


Compte tenu de la baisse de l'activité économique, les productions de crédit bail mobilier s'établissent en diminution plus sensible de 31,7 % en dépit d'une volonté stratégique forte de développer les financements des entreprises sous cette forme plus sécurisée pour la banque.

L'effondrement de l'activité sur la majeure partie de l'année, la chute du chiffre d'affaires des entreprises qui l'a accompagné et l'effet de remboursement accéléré de la TVA par l'Etat se sont traduits par une forte contraction des tirages de caisse et des mobilisations de créances de nos clients. Au 31 décembre 2009, le montant des concours à court terme aux entreprises est en repli de 17,7 % sur un an.

## ENCOURS DE CREDITS AUX ENTREPRISES (moyennes annuelles)

(en milliards d'euros)



Evolution du total des encours de crédits entreprises hors portage ponctuel de papiers CDN : +0,2 % (soit -15,6 % sur les encours de crédits court terme).

## › Evolutions financières

Les données présentées ci-après sont directement issues des chiffres comptables portant sur la totalité du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation a enregistré la sortie de deux filiales au cours de l'exercice, Etoile Gestion et Dexia-C.L.F Banque. Le détail des évolutions du périmètre de consolidation est présenté dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés.

Dans le but d'apporter des compléments d'information sur les évolutions des principaux soldes intermédiaires de gestion, nous ferons référence à des analyses de gestion qui portent sur des périmètres précisés dans le corps du texte. Ces analyses concernent l'activité Banque de détail dont le PNB représente plus de 90 % de la totalité du PNB du Groupe.

Les chiffres présentés sont établis selon les normes comptables IFRS, y compris les normes 32 et 39 et IFRS 4.

(en millions d'euros) (y compris variation de la provision PEL/CEL)	31/12/2009	31/12/2008	Variation % 2009/2008
Interêts nets et revenus divers	816,9	829,9	- 1,6
Commissions nettes	762,9	714,0	+ 6,8
<b>PNB</b>	<b>1579,8</b>	<b>1 543,9</b>	<b>2,3</b>

Après reprise de la provision constituée au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement, (1,6 M€ en 2009 contre 1,7 M€ en 2008), le PNB comptable ressort en hausse de 2,3 %.

Rappelons qu'en 2008, la société de gestion mobilière du Groupe avait été amenée à céder des actifs afin d'assurer la liquidité de certains de ses fonds. La perte sur cessions de ces actifs se chiffrait à 72,2 M€. Parallèlement, le Groupe avait dû constater la valorisation en juste valeur de ses passifs financiers, dans le respect des normes comptables IFRS, impactant positivement le PNB à hauteur de 28,4 M€.

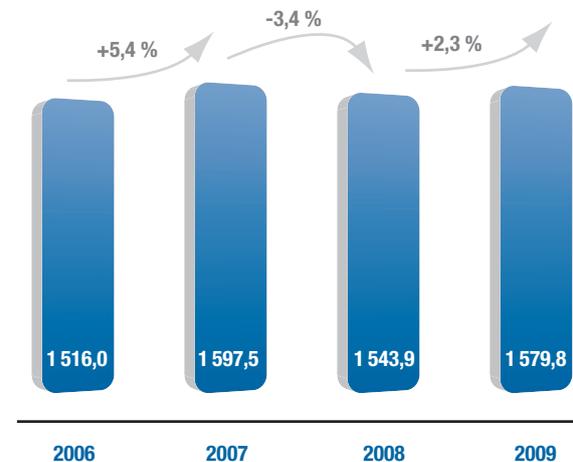
Inversement, cette valorisation se traduit par une charge de 16,3 M€ comptabilisée sur l'exercice 2009.

Corrigé de cette perte non récurrente, des mouvements de provision au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement PEL et CEL, du fruit de l'introduction en bourse de la société Visa Inc. et de la variation de la juste valeur des passifs, l'évolution du PNB s'inscrit en hausse de 1,3 %.

Cette croissance du PNB, malgré des commissions financières fortement dégradées dans un environnement de marchés encore incertains, s'appuie sur une belle résistance de la marge commerciale qui a profité de taux bas favorisant le rebond de la marge sur crédits. Cependant la marge sur dépôts a souffert, l'ajustement des taux servis sur l'ERS ayant été tardif par rapport aux conditions de marché.

## PRODUIT NET BANCAIRE (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



L'analyse de gestion portant sur le périmètre de toutes les Banques du Groupe CDN permet d'apporter un éclairage sur l'évolution des composantes du PNB.

La marge commerciale est en progression de 1,7 %, soit + 12,0 M€, en raison du fort rebond de la marge sur crédits toutefois grevée par le recul de la marge sur dépôts.

La marge sur crédits croît de 13,2 % soit +36,3 M€, grâce à la reconstitution des niveaux de marge entamée en 2008.

Du fait de la faible demande de crédits en période de crise, les volumes de crédits aux entreprises et aux ménages se contractent régulièrement. A fin décembre, les encours de crédits restent toutefois en hausse de 3,6 % grâce aux crédits d'équipement (+ 7,8 %) et aux crédits habitat (+ 7,5 %) soutenus par les productions 2008, et ce malgré la baisse significative des crédits court terme aux entreprises de 7,3 %.

La marge sur dépôts recule de 5,7 % soit - 24,3 M€, en raison d'un effet prix très défavorable.

Les baisses du taux de rémunération du livret A l'amenant de 4,00 % en janvier 2009 à 1,25 % au 1<sup>er</sup> août (inchangé depuis) ont été trop progressives par rapport à des taux de marché demeurés à un niveau exceptionnellement bas tout au long de l'année.

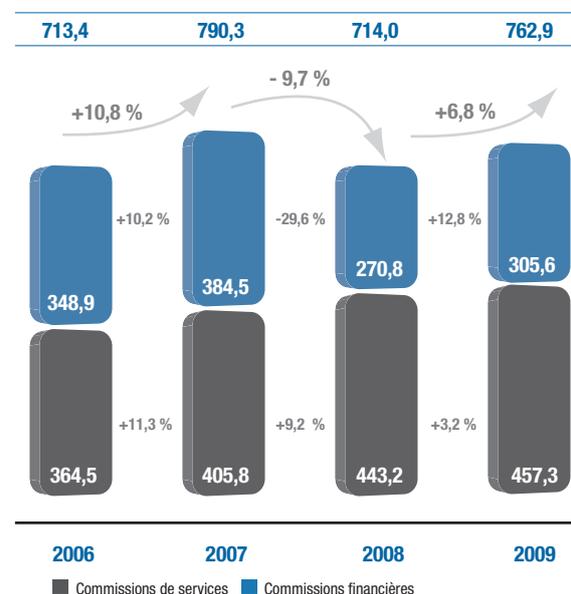
Cependant, ces baisses de taux n'ont pas affecté les encours d'épargne à régime spécial qui augmentent fortement (+ 16,2 %). Cette hausse est partiellement compensée par la poursuite de la décollecte des plans et comptes d'épargne logement amorcée fin 2005 (- 9,6 %) ainsi que par la forte décollecte des dépôts à terme (- 29,3 %). Il faut noter que les volumes de dépôts à vue retrouvent une croissance significative en fin d'exercice pour atteindre une moyenne annuelle à +4,1 %, essentiellement grâce aux dépôts à vue des entreprises qui augmentent fortement (+ 7,8 % vs + 3,0 % en 2008). La croissance plus modérée des volumes de dépôts à vue des particuliers (+1,6 %) s'explique par une réorientation vers l'épargne à régime spécial ainsi que vers l'assurance-vie, qui présentent une rémunération attractive.

Comptablement, les intérêts nets et revenus divers sont en recul de 1,6 %. Le coût de la recherche de la liquidité réglementaire a fortement pénalisé le premier semestre 2009 mais, ce phénomène ayant ses origines fin 2008, un effet de base favorable apparaît à l'inverse sur la fin d'année.

Retraités de la variation de la juste valeur des passifs financiers, du fruit de l'introduction en bourse de la société Visa Inc. ainsi que de la variation de l'évaluation de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, les intérêts nets et revenus divers sont en progression de 5,6 %.

## COMMISSIONS NETTES (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Les commissions nettes consolidées sont en hausse de 6,8 %. Hors pertes sur cessions d'actifs d'Etoile Gestion au 1<sup>er</sup> semestre 2008, les commissions sont en recul de 3,0 % sur l'année. Cette mauvaise performance tient à l'évolution des commissions financières qui, hors pertes sur cessions d'actifs d'Etoile Gestion, sont en retrait de 10,9 %, fortement impactées par l'environnement financier et boursier très dégradé.

Les commissions de services sont en hausse de 3,2 % profitant du développement des fonds de commerce et de la bonne activité de ventes de produits qui permet de faire face à la baisse des flux confiés par notre clientèle.

## › Les frais généraux

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation % 2009/2008
Charges de personnel	- 634,9	- 617,5	+ 2,8
Impôts et taxe	- 30,9	- 29,0	- 6,6
Autres charges	- 304,8	- 310,4	-1,8
Amortissements	- 75,2	- 74,6	+ 0,8
<b>TOTAL FRAIS GENERAUX</b>	<b>- 1 045,8</b>	<b>- 1 031,5</b>	<b>+ 1,4</b>

Les frais généraux atteignent 1 045,8 M€ sur l'exercice 2009, en progression limitée de 1,4 %.

La bonne compensation entre l'accroissement des effectifs nécessaire à l'ouverture au public de 14 nouvelles agences en 2009 et la baisse du niveau d'effectif, rendue possible par la rationalisation des processus qui touche l'organisation des middle-office, projet lancé en 2006, conduit à une diminution de l'effectif du Groupe de 1,6 %.

L'évolution des charges de personnel s'établit en croissance de 2,8 %, mais ramenée à 1,6 % corrigée des fluctuations des éléments de participation et intéressement.

Les impôts et taxes sont en hausse relativement importante de 6,6 %, liée à la comparaison avec le niveau bas de 2008, qui avait profité de l'issue favorable d'anciens litiges avec l'administration fiscale.

Grâce aux efforts importants de maîtrise des coûts entrepris dès 2008 et malgré la hausse de 5,3 % des loyers et charges sur immeubles, pour une large part liée à l'application de formules de révision inappropriées en période de crise, les autres charges sont en recul de 1,8 % sur l'année. L'économat et la sous-traitance connaissent les réductions de dépenses les plus marquées (respectivement - 28,7 % et - 12,2 %).

La hausse des amortissements est limitée à 0,8 % grâce à l'arrivée à maturité de la charge d'amortissement des projets informatiques immobilisés.

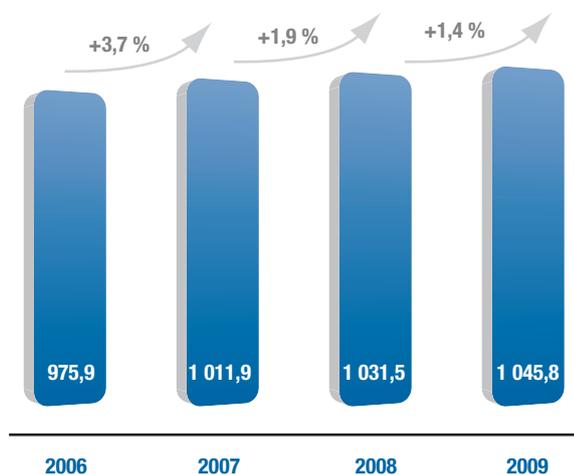
Ainsi l'activation pour 2009 des projets informatiques s'établit à 28,4 M€ en baisse de 1,1 % par rapport à 2008. La charge d'amortissement correspondante s'établit à 25,4 M€ (26,7 M€ en 2008).

	31/12/2009	31/12/2008	Variation % 2009/2008
Effectif en activité proraté Groupe	7 605	7 725	-1,6
Effectif moyen net présent Groupe <sup>(1)</sup>	8 737	8 775	-0,4

(1) Y compris les contrats d'apprentissage et les intérimaires.

## CHARGES D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



## RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Le RBE consolidé ressort à 534,0 M€, en croissance de 4,2 %.

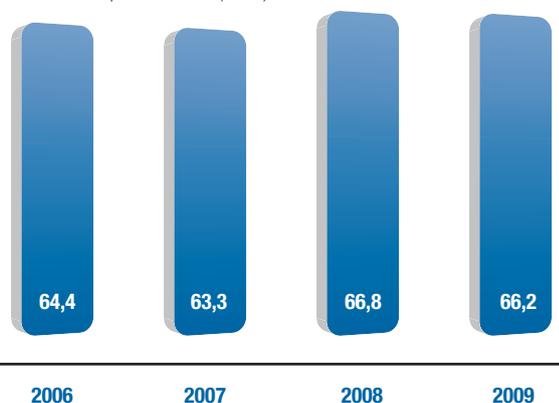
Hors effets PEL/CEL, variation des passifs financiers, et après correction sur 2008 de l'opération Visa Inc. et des pertes sur cessions d'actifs d'Etoile Gestion, le RBE est en hausse de 1,1 %.

### Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation % 2009/2008
PNB	1 579,8	1 543,9	+ 2,3
Frais généraux	- 1 045,8	- 1 031,5	+ 1,4
<b>RBE</b>	<b>534,0</b>	<b>512,4</b>	<b>+ 4,2</b>

## COEFFICIENT D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



Le coefficient d'exploitation s'améliore de 0,6 point par rapport au 31 décembre 2008.

Hors éléments exceptionnels (ci-avant mentionnés), le rapport frais généraux / PNB est quasi stable à 65,6 % contre 65,5 % à fin 2008.

### › Le coût du risque

Le coût du risque<sup>(1)</sup> consolidé du Groupe Crédit du Nord s'élève à 207,8 M€ à fin 2009 contre 132,0 M€ à fin 2008 et 73,5 M€ à fin 2007. Rapporté au total des crédits nets consentis par le Groupe, ce niveau de dotation s'établit à 0,82 %, en progression marquée par rapport au 31 décembre 2008.

Cette évolution traduit l'impact sur notre clientèle, et plus spécialement sur celle des PME, de la crise particulièrement dure qui affecte l'économie depuis la mi-2008 et dont les effets se sont très largement poursuivis en 2009.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation % 2009/2008
Coût du risque	- 207,8	- 132,0	- 73,5
Encours de crédits	25 496,7	25 761,4	24 060,1
Coût du risque sur encours	0,82 %	0,51 %	0,31 %

(1) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties. Par application des normes IFRS, le coût du risque intègre l'effet d'actualisation lié au délai de récupération des flux de trésorerie attachés aux créances douteuses (principal et intérêts).

L'activité de crédit du Groupe Crédit du Nord est orientée sur une clientèle française, dont l'environnement économique est resté détérioré sur la plus grande partie de l'exercice 2009. Le tissu des TPE et PME hexagonales en a notamment été très affecté ; après un premier semestre globalement très déprimé, elles ont souvent enregistré au mieux une stabilisation – mais à des niveaux bas – de leur activité sur la seconde partie de l'année. A ce titre, l'année 2009 est à nouveau marquée par une progression importante du nombre de procédures collectives, tant préventives (mandats ad hoc, conciliations, sauvegardes) que curatives (redressements et liquidations judiciaires).

Dans ce contexte, le taux d'encours douteux et contentieux bruts sur les encours totaux s'établit à 6,3 %.

Il est à noter que la clientèle tant des particuliers que des professionnels n'a pas enregistré d'augmentation importante de son coût du risque au cours de l'exercice.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique habituelle de provisionnement.

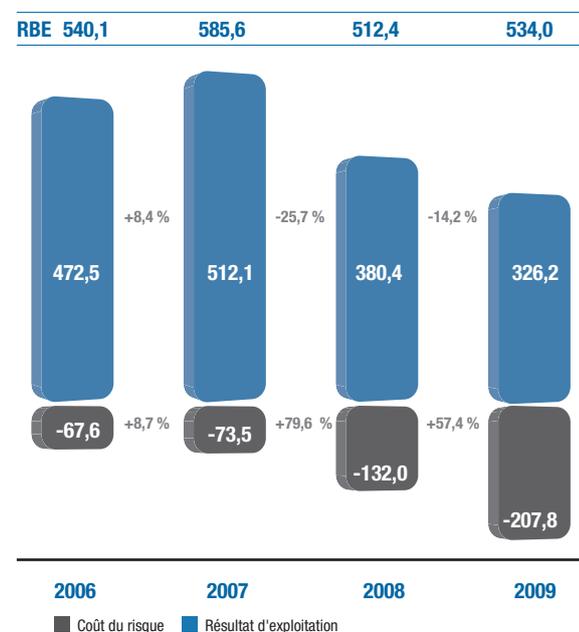
(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	1 653,4	1 364,3	1 187,4
Dépréciations sur créances individualisées	- 801,0	- 656,6	- 602,4
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	6,3 %	5,3 %	4,9 %
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	3,3 %	2,7 %	2,4 %
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux (y compris crédit-bail)	48,4 %	48,1 %	50,7 %

## › Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation % 2009/2008
<b>RBE</b>	<b>534,0</b>	<b>512,4</b>	<b>+ 4,2</b>
Coût du risque	- 207,8	- 132,0	+ 57,4
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>326,2</b>	<b>380,4</b>	<b>- 14,2</b>
Résultat en équivalence	3,1	2,1	+ 47,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	130,7	-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>460,0</b>	<b>382,5</b>	<b>+ 20,3</b>

## RESULTAT D'EXPLOITATION (au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord atteint 326,2 M€, en recul de 14,2 % par rapport au 31 décembre 2008. Hors éléments exceptionnels précités, le recul du résultat d'exploitation est de 17,0 %.

Grâce aux plus-values exceptionnelles générées par l'apport de l'activité de gestion d'actifs à AMUNDI et par la cession de la quote-part détenue dans la filiale Dexia-C.L.F Banque, le résultat courant avant IS s'établit à 460 M€, en hausse de 20,3 %.

### › Le résultat net

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation % 2009/2008
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>460,0</b>	<b>382,5</b>	<b>+ 20,3</b>
Impôt sur les sociétés	- 102,1	- 123,3	- 17,2
Intérêts minoritaires	10,0	6,5	+ 53,8
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>347,9</b>	<b>252,7</b>	<b>+ 37,7</b>

Enfin, après impôt sur les sociétés, le résultat net part du Groupe s'établit à 347,9 M€, en hausse de 37,7 % par rapport au 31 décembre 2008. Hors l'ensemble des éléments exceptionnels précités, la baisse du résultat net part du Groupe est de 14,3 %.

## › Capitaux propres (tableau présenté en norme Bâle II)

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres fin de période <sup>(1)</sup>	2 164,3	1 912,8
dont part du Groupe <sup>(1)</sup>	2 107,3	1 862,4
Capitaux propres moyens <sup>(1)</sup>	2 038,6	1 901,5
Risques pondérés	13 700,6	14 501,8
Fonds propres <sup>(2)</sup>	1 489,3	1 688,6
Ratio de solvabilité consolidé <sup>(2)(3)</sup>	8,90 %	8,32 %
dont Tier One <sup>(2)(3)</sup>	8,50 %	7,23 %

Les mouvements qui ont affecté les capitaux propres du Groupe sur l'année ont consisté en l'incorporation dans les réserves du résultat consolidé après paiement des dividendes.

La rentabilité des capitaux propres comptables, après impôts, s'établit en fin d'année à 19,8 %<sup>(2)</sup> pour un Tier One de 8,5 %<sup>(2)(3)</sup> contre une rentabilité de 14,9 %<sup>(2)</sup> pour un Tier One de 7,2 %<sup>(2)(3)</sup> en 2008.

Le ROE bénéficie largement en 2009 des plus-values dégagées sur l'apport de l'activité de gestion d'actifs à AMUNDI et sur la cession de la participation dans Dexia-C.L.F Banque.

Retraités des éléments exceptionnels en 2008 et 2009, le ROE ressort à 13,6 %<sup>(2)</sup> contre 16,2 %<sup>(2)</sup> l'année dernière.

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par la Commission Bancaire (ratio de solvabilité Bâle II). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n°90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base.

Le règlement n°95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le Groupe Crédit du Nord n'utilise pas cette possibilité.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques, exprimés en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et exprimés en terme d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour ce qui concerne les risques de marché et les risques opérationnels. Les risques sont calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission Bancaire.

Bâle II a introduit de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions).

Au cours de l'année 2009, le Groupe Crédit du Nord a respecté les ratios prudentiels de solvabilité.

## › Actifs financiers

Compte tenu des reprises d'actifs réalisées depuis 2007, le portefeuille de titres repris aux fonds gérés par Etoile Gestion s'élève à 1 196,2 M€ au 31 décembre 2009.

Il convient de préciser que le Crédit du Nord ne détient pas de produits dérivés de crédits dans son bilan.

(1) Inclut les résultats en formation.

(2) Y compris les résultats en formation, nets des prévisions de distribution de dividendes.

(3) Après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers soit avec floor de 80 % au 31/12/2009 et de 90 % au 31/12/2008; hors effet floor le ratio de solvabilité s'élève à 10,87 % au 31/12/2009 et 11,64 % au 31/12/2008 et le Tier One s'élève à 10,38 % au 31/12/2009 et 10,13 % au 31/12/2008.

## › Perspectives d'avenir

2009 se présente comme une des pires années pour l'économie mondiale depuis 1945 : la faiblesse de l'activité a été telle que, exception faite de certains pays émergents – Chine en tête - la plupart des économies se sont trouvées en récession. En France, le PIB devrait ressortir en recul de plus de 2 %. La production industrielle est au point mort depuis de nombreux mois malgré un lent mouvement de reprise observé au cours de la seconde partie de l'année et la consommation reste atone. Les effets de la crise se font durement sentir sur le front de l'emploi. En fin d'année, le taux de chômage est attendu autour de 9 % en France.

Le Groupe Crédit du Nord n'a pas été épargné par la crise qui touche plus particulièrement ses clientèles patrimoniales et de PME. Il est néanmoins parvenu à maintenir une activité commerciale dynamique avec, notamment, une poursuite de la croissance de son fonds de commerce de particuliers. En dépit d'une démarche commerciale et d'un mode de développement pourtant volontairement plus sélectif, les fonds de commerce de professionnels et d'entreprises limitent leur recul. Cette performance confirme la résistance de son modèle fondé sur la proximité avec le client et une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés de particuliers, de professionnels, et d'entreprises.

Hors éléments non récurrents, le Groupe présente un PNB en croissance de 1,3 % en 2009, malgré la baisse des commissions financières, particulièrement impactées par la crise économique et financière, et l'effritement de la marge sur dépôts. L'évolution des frais généraux est maîtrisée. Le résultat d'exploitation est toutefois en recul prononcé avec une charge nette du risque qui augmente de plus de moitié par rapport à 2008.

Après le timide rebond amorcé au cours de la seconde partie de l'année, le scénario d'une croissance positive pour 2010 est celui qui réunit le plus large consensus : de nombreux indicateurs d'activité semblent indiquer que la reprise s'est produite dans les secteurs qui avaient été les plus affectés et les politiques expansionnistes partout mises en œuvre commencent à porter leurs fruits. Les marchés actions se sont repris et le seul maintien de l'indice CAC 40 autour de 4 000 points constitue en soi un relai de croissance significatif de nos commissions financières. Pour autant, les économies devraient continuer à connaître une situation encore très difficile au cours des prochains mois, notamment en Europe où la consommation pourrait continuer d'être impactée par la montée du chômage et où aucune reprise d'investissement ne peut être espérée avant la normalisation des taux d'utilisation des capacités de production.

La charge du risque pourrait ainsi enregistrer à partir du deuxième trimestre 2010 un léger repli sur le niveau haut atteint depuis un an.

Les interrogations des économistes se portent dorénavant sur l'après crise, en particulier sur le poids de la dette publique, son impact restrictif sur la demande interne, et sur la politique monétaire qui devrait toutefois rester accommodante au moins jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

En dépit de ce contexte, le Groupe Crédit du Nord est déterminé à maintenir sa politique de développement commercial sur l'ensemble des marchés, dans le respect de son modèle de banque relationnelle. Ce dynamisme commercial devrait lui permettre de se préparer au mieux à l'après crise et continuer à sous-tendre la progression structurelle de ses résultats.

A cet égard, 14 agences ont été ouvertes au public en 2009 dans des zones à fort potentiel, traduisant une politique de développement sélectif du maillage géographique. Ce dispositif s'enrichira encore de quelques ouvertures d'agences en 2010. Cette dynamique est le gage de la rentabilité à moyen terme du Groupe.

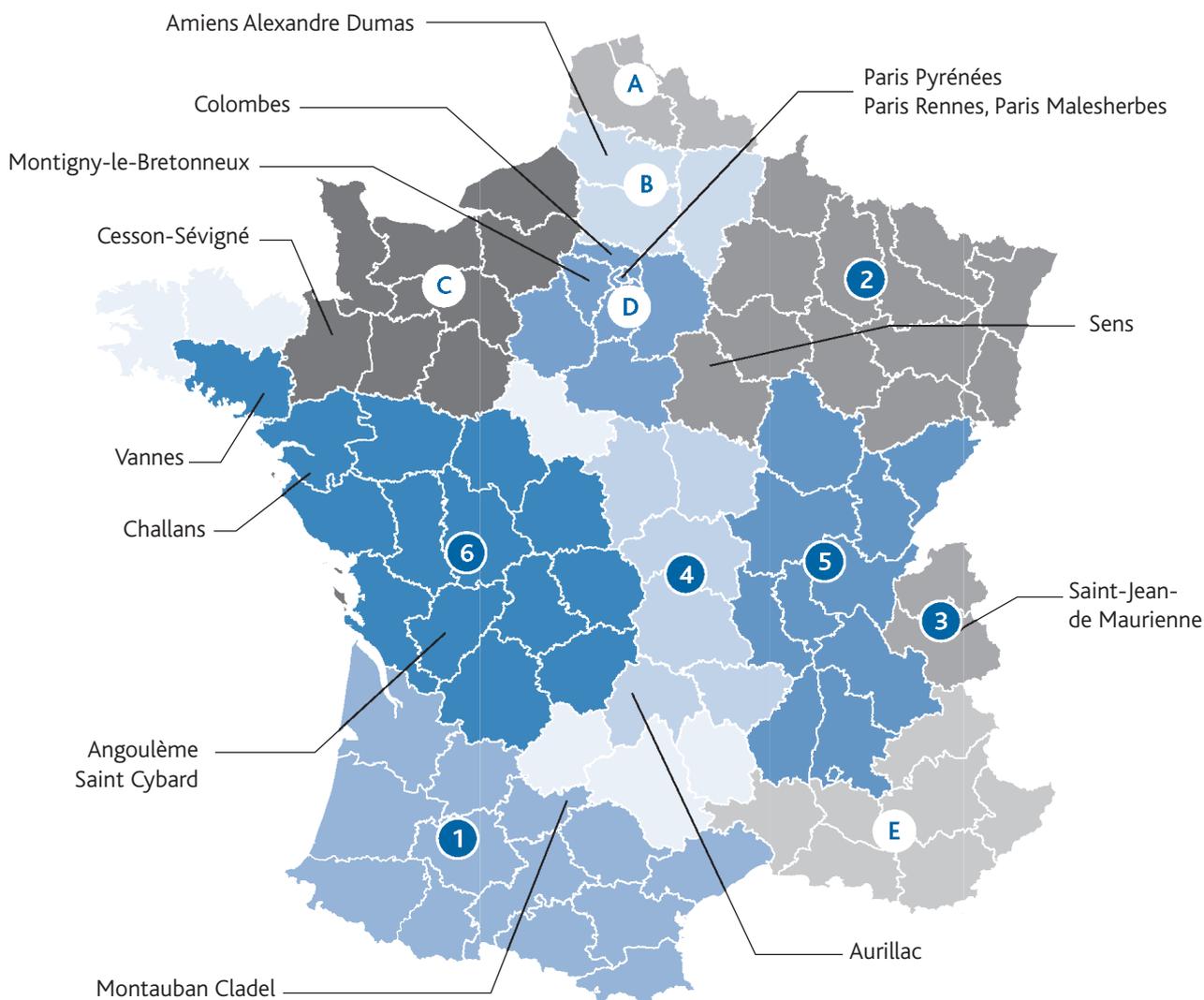
Au-delà de l'extension de son réseau, le Crédit du Nord pourra asseoir le développement de son PNB sur la croissance de ses encours de dépôts dans le domaine de l'épargne avec la poursuite de la promotion du livret A, mais également l'assurance vie avec la refonte de l'offre commerciale opérée fin 2009 et le lancement prometteur du nouveau contrat Antarius Duo.

Dans le domaine du crédit, le retour à une croissance positive du PIB devrait soutenir la demande de prêts aux particuliers et conduire à une reprise mesurée des tirages à court terme et des flux des professionnels et des entreprises.

Parallèlement, des efforts de rationalisation des process seront accentués afin d'améliorer encore la maîtrise des frais généraux. Ces derniers devraient maintenir leur progression à un rythme plus faible que sur les années précédentes compte tenu de l'arrivée à maturité de la charge d'amortissement des projets informatiques, du ralentissement du programme d'ouvertures d'agence et des actions mises en œuvre visant à la réduction des dépenses courantes. Par ailleurs, le Crédit du Nord engage l'année 2010 dans un programme intitulé « Convergence » lancé avec la Société Générale, visant à partager les bonnes pratiques du Groupe, à construire un système d'information commun s'appuyant sur les meilleurs actifs de chacun des réseaux, et à poursuivre le programme de mise en synergie de certaines activités non commercialement différenciantes.

Enfin, le suivi du risque continuera de faire l'objet de toutes les attentions en cette période encore difficile, ce que facilitera la mise à disposition de nombreux outils de pilotage des risques déployés par le Groupe sur les dernières années et encore sur 2010.

› Ouvertures au public en 2009 d'agences 2 ou 3 marchés



### Régions Crédit du Nord

- A Les Provinces du Nord / Nord Métropole
- B Picardie
- C Normandie - Haute Bretagne
- D Île de France
- E Provence-Alpes-Côte d'Azur

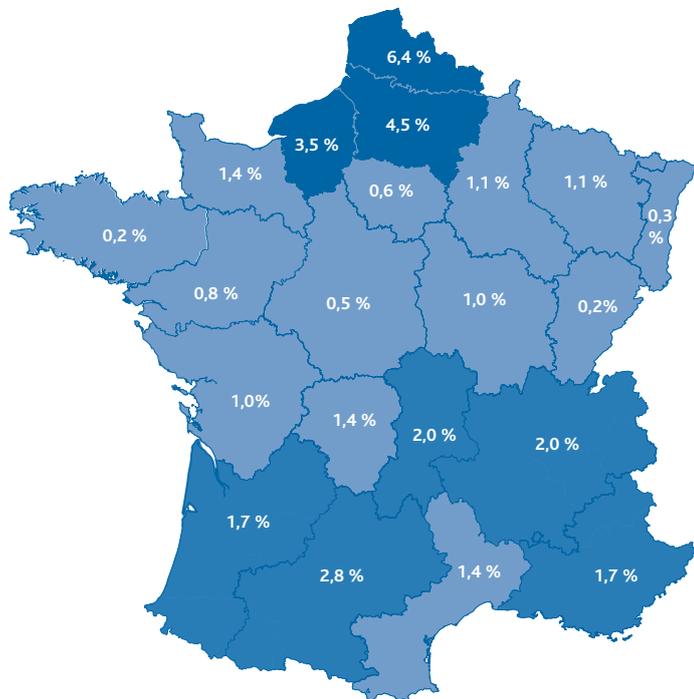
### Filiales

- 1 Banque Courtois
- 2 Banque Kolb
- 3 Banque Laydernier
- 4 Banque Nuger
- 5 Banque Rhône-Alpes
- 6 Banque Tarneaud

Le Groupe Crédit du Nord ne dispose pas d'un maillage d'agences homogène sur tout le territoire. Ainsi, alors que sa part de marché nationale est comprise entre 1,3 et 1,4 % au 30 septembre 2009, il dispose de positions sensiblement plus fortes dans ses implantations historiques du quart nord-ouest de la France, du Limousin (Banque Tarneaud), d'Auvergne (Banque Nuger) ou de Midi-Pyrénées (Banque Courtois).

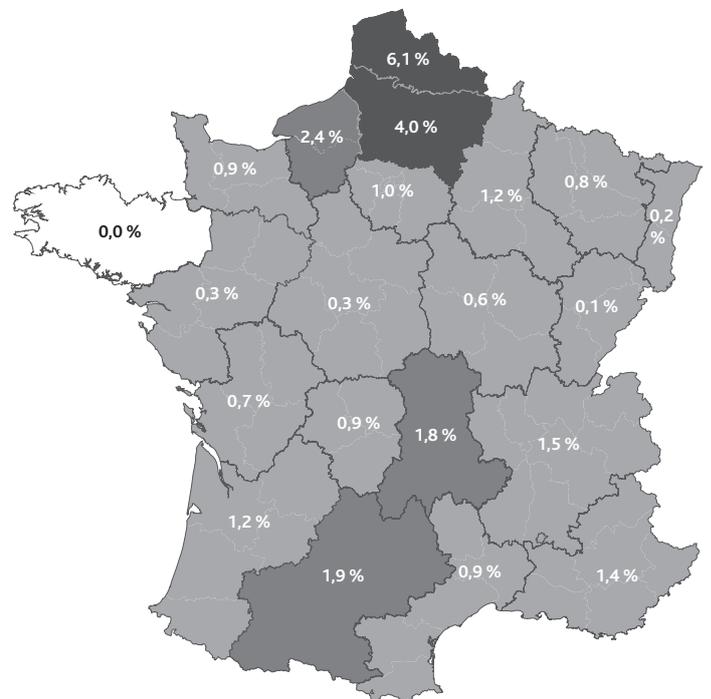
**Part de marché en crédits toute clientèle du Groupe Crédit du Nord au 30/09/2009**

Part de marché nationale : 1,4 %



**Part de marché en dépôts toute clientèle du Groupe Crédit du Nord au 30/09/2009**

Part de marché nationale : 1,3 %



0 0,1 % à 1,5 % 1,6 % à 3 % > 3 %

0 0,1 % à 1,5 % 1,6 % à 3 % > 3 %

Source : statistiques locales de dépôts/crédits de la Banque de France.

## Rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Etabli au titre de l'exercice 2009, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce, ce rapport traite des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la banque ainsi que des procédures de Contrôle Interne.

### Remarque :

*Les informations présentées ci-dessous concernent l'exercice 2009. A compter du 1er janvier 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ont été dissociées. Il en résulte un certain nombre de modifications sur l'organisation des travaux du Conseil et sur le rôle du Directeur Général qui seront détaillées dans le rapport 2010.*

### › Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an : en février, juillet et octobre.

L'ordre du jour des séances est arrêté par son Président, également Directeur Général, lors d'une réunion avec le Secrétaire Général, après consultation du Comité Exécutif, réunion au cours de laquelle sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise : politique commerciale, organisation, investissements, etc...

Les administrateurs dont la liste est présentée dans le Document de Référence sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- les Directeurs Généraux Délégués et le Directeur Général Adjoint ;
- les autres membres du Comité Exécutif concernés par les sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;

- le Secrétaire Général agissant en tant que Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- les rapports prévus par la loi : rapport de gestion, rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de Contrôle Interne... ;
- les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires ;
- les projets ayant pour objet d'informer le Conseil ou sur lesquels les administrateurs peuvent avoir à se prononcer.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Les réunions du Conseil d'Administration durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par un membre de la Direction Générale et notamment le Directeur Général Adjoint agissant en tant que Directeur Financier, ou par le Responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique. Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif présents à la réunion. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Il n'y a ni règlement intérieur du Conseil, ni code de gouvernement d'entreprise ; les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des administrateurs sont présentés dans le Document de Référence.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.

### Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration est également Directeur Général.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Deux Directeurs Généraux Délégués épaulent le Président-Directeur Général. L'étendue et la durée de leurs pouvoirs, ainsi que leur rémunération ont été fixées par le Conseil sur proposition du Président-Directeur Général.

Les deux Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président-Directeur Général.

Il existe un Comité Spécial des Rémunérations composé de deux administrateurs.

La rémunération du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est fixée par le Conseil. Elle comprend une partie fixe et une partie variable en fonction du résultat de l'entreprise. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre « Informations sur les Mandataires Sociaux ».

## › Procédures de contrôle interne

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord. Les entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à son élaboration.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire principal (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement

constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité du Groupe, celui-ci est peu exposé aux risques liés à l'international et à l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

## I. UN CADRE SECURISE

### 1- Le reporting réglementaire

Les rapports annuels sur le contrôle interne et sur la mesure et à la surveillance des risques établis en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié sont communiqués à l'organe délibérant, adressés aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal.

La Commission Bancaire dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord, du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

### 2- Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie aussi du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire principal étant également une banque, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

## II. PRINCIPAUX RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE BANCAIRE

### 1- Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

Elle est définie par la **Direction Centrale des Risques** placée sous l'autorité du Président-Directeur Général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière « Risques » comporte deux niveaux :

La Direction Centrale des Risques (DCR), placée sous la responsabilité du Président-Directeur Général du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques de la Société Générale, contribue à la définition de la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre et participe au processus d'octroi.

Responsable du recensement et de la classification des risques, la DCR participe au processus de contrôle des risques, à la détermination du bon niveau de provisionnement des douteux et au recouvrement des créances douteuses.

Les directions des risques des régions et filiales, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau.

Elles interviennent notamment dans le processus d'octroi, dans le suivi et la classification des risques ainsi que dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

#### Des comités et dispositifs spécialisés

Pour suivre et piloter les risques, ont été institués au niveau du Groupe et de chaque région et filiale :

- un Comité des Risques, présidé par le Président-Directeur Général qui se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire principal y participe ;
- un Comité Stratégique de Risques Régionaux se tient une fois par an dans chaque région et filiale. Il est présidé par le Président-Directeur Général du Crédit du Nord ;

- une revue des risques dégradés est effectuée semestriellement par la Direction du Contrôle et du Provisionnement de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis de systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire principal, pour consolidation et transmission à la Commission Bancaire, un reporting de ses grands risques réglementaires.

### 2 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif-passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

#### 2-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

Rattachée à la Direction Financière du Crédit du Nord, la cellule ALM est placée sous l'autorité du Directeur de la Gestion Financière.

Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal y participe.

#### Risque de liquidité

La cellule ALM suit les encours et ratios réglementaires du Crédit du Nord et de ses filiales. Le pilotage de la liquidité à court terme est délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites obligeant la filiale à rester suffisamment liquide.

L'évolution de la structure du bilan, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe. Le risque de liquidité fait l'objet d'un reporting trimestriel à l'actionnaire principal.

### Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Le Comité Hebdomadaire de Trésorerie veille au respect de ces limites.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité en euros et en devises. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting à l'actionnaire principal.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures ad hoc.

L'ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le reporting au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le rapport trimestriel à l'actionnaire principal. Les tests d'efficacité des couvertures imposés par les nouvelles normes comptables IFRS sont réalisés à partir des valorisations de marché calculées par « Evolan » (logiciel utilisé par la Salle des Marchés). Celui-ci apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en moyenne mensuelle.

### 2-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. § Risques de marché ci-après).

### 3 - Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change suit les risques de marché et de contrepartie.

Tous les jours, ces risques sont calculés, rapprochés des limites, et le reporting des dépassements éventuellement constatés est consulté par l'équipe de Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les quinze jours à l'actionnaire principal. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Président-Directeur Général reçoit également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement un rapport sur l'évolution des limites.

Par ailleurs, un état hebdomadaire des dépassements des lignes autorisées sur les contreparties est remis au Directeur Central des Risques.

### 4 - Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...) regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels ».

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et en concertation avec l'actionnaire, ces risques ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes sont systématiquement recensées.

Les principaux projets sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels participe, pour les projets les plus importants, le Président-Directeur Général.

Au sein de la Direction Centrale des Risques, la Direction des Risques Opérationnels pilote et coordonne les dispositifs mis en œuvre dans le Groupe en matière de Risques Opérationnels, de Plan de Continuité d'Activité, de gestion de crise, ainsi que la gestion centrale des habilitations.

Elle s'appuie sur un réseau de Correspondants dans les différentes entités du siège, des régions et des filiales.

Un **Comité des Risques Opérationnels**, composé des membres de la Direction Générale, du Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles, du Directeur Central des Risques, du Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires et du Responsable des Risques Opérationnels, se réunit trois fois par an.

Ce comité passe en revue les pertes opérationnelles et les cartographies de Risques Opérationnels ; il fait aussi le point sur les Plans de Continuité d'Activité et le dispositif de gestion de crise.

Le Responsable des Risques Opérationnels est membre du Comité de Conformité et du Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) du Crédit du Nord.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels**, à laquelle participent notamment le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Responsable des Risques Opérationnels et des Responsables du Contrôle Interne, se tient avant chaque livraison d'une nouvelle application informatique ou d'une nouvelle version d'applications existantes, afin de vérifier les risques : disponibilité, intégrité, confidentialité, preuve et contrôle (« piste d'audit ») et conformité.

Un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, se réunit trois fois par an.

Un **Dispositif de Crise** permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de crise et rapporte à la Direction Générale. A sa demande, peuvent se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par l'événement.

Les entités stratégiques du siège, c'est-à-dire celles pour lesquelles il est important d'assurer une continuité du fonctionnement, ont mis en place un **Plan de Continuité d'Activité** qui vient s'ajouter aux procédures permettant d'assurer la continuité du service dans le réseau.

## 5 - Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non-conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Ont été nommés responsables de la Conformité, au Crédit du Nord, son Secrétaire Général et, dans ses filiales, le Responsable de l'organe exécutif.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

Le **Comité de Conformité** du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques de non conformité ;
- de mettre en place les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) nécessaires pour suivre les dysfonctionnements ;
- de suivre les dysfonctionnements majeurs et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit existant fait l'objet d'un examen pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités, puis donne lieu à un avis écrit du Responsable de la Conformité.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les Responsables de la Conformité s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées.

## III. L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

Un membre du Comité Exécutif supervise une **Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles** (DAJDC) dont le champ de compétence couvre le Contrôle Permanent, le Contrôle Périodique, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Déontologie et la lutte contre le blanchiment ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un **Comité de Coordination du Contrôle Interne** (CCCI) réunit, deux fois par an, sous l'autorité du Président-Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Déontologue, RCSI et Responsable de la lutte contre le blanchiment.

Au cours de l'exercice 2009, le dispositif d'alerte sur les incidents a été complété en vue de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation relative à l'information du Conseil d'Administration et de la Commission Bancaire sur les incidents les plus importants.

## 1 - Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable de région, filiale ou direction fonctionnelle concernée et fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés par ce dernier, en relation avec la Direction Centrale des Risques pour le risque de contrepartie.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord.

### 1-1 Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des régions et filiales

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF ...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés directement rattachés aux Directeurs de région ou aux Présidents de filiales, dispose de fiches de contrôle élaborées en liaison avec le Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées. Ces corps de contrôle de deuxième niveau comportaient 70 agents à fin décembre 2009.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie

du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de chacune de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du Contrôle Permanent de la région ou filiale dont dépendent les entités auditées.

### 1-2 Le Contrôle des risques de premier et second niveaux des régions et filiales bancaires

Le Contrôle de premier niveau est assuré en région ou filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la région ou filiale.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son Agence ou Centre d'Affaires. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des Contrôles de deuxième niveau. Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des Contrôleurs.

La Direction des Risques de la région ou filiale assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en « sains sous surveillance » ou déclasser en « douteux » à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle des Risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de région ou filiale et par le Contrôle Central des Risques. L'effectif de ces corps de contrôle était de 29 agents à fin décembre 2009.

Le **Contrôleur des Risques de région ou filiale** a pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage la qualité des risques de l'agence ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

### 1-3 Le Contrôle Central des Risques, assuré par la Direction du Contrôle et Provisionnement de la Direction Centrale des Risques (DCR), a pour mission :

- l'examen de l'application par les régions et filiales du dispositif de maîtrise des risques mis en place par la Direction Centrale des Risques, telle que définie dans le Manuel de Politique de Crédit ;
- le contrôle du respect des règles de notation ;
- la surveillance des risques de contrepartie en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements et insuffisances de couverture SRD ;
- des audits sur site ;
- l'analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier des risques « sains sous surveillance » et « douteux ».

L'audit annuel sur site du Contrôle Central des Risques porte :

- sur les dossiers entrant dans la délégation des Directeurs de Région, Présidents de Filiale et/ou Directeurs des Risques de Région ou Filiale, par ciblage de 20 à 40 dossiers maximum, pour l'essentiel du marché des entreprises, et sur l'opportunité des décisions prises en évitant toute redondance avec les audits du contrôle de la région ou filiale ;
- sur le dispositif de suivi des risques de l'entité mis en place au niveau de la Direction des Risques ;
- sur la pertinence de la classification des risques examinés en particulier dans les catégories « sains sous surveillance » et « douteux », sur leur gestion (Agence, Recouvrement Amiable, Affaires Spéciales Régionales, Affaires Spéciales du siège).

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des risques et plus particulièrement des risques dégradés « sains sous surveillance », « douteux », « douteux compromis » et « contentieux » du Groupe Crédit du Nord permet d'établir un état de synthèse par région et filiale et par marché. Le suivi de leur évolution et du niveau de provisionnement est assuré par le Contrôle Central des Risques, notamment à l'occasion des revues semestrielles des risques dégradés.

### 1-4 Le dispositif de contrôle de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées.

Certaines directions (Direction des Affaires Financières (DAF), Direction Financière, Direction des Opérations Bancaires, Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA) qui

a notamment en charge la supervision de la gestion privée sous mandat, Direction des Systèmes d'Information et des Projets) sont dotées de Contrôleurs de second niveau rattachés hiérarchiquement au Responsable de la Direction (par exception, les contrôleurs de la Direction des Affaires Financières et de la Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs sont rattachés hiérarchiquement au RCSI du Crédit du Nord) et fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent.

Il en est de même pour les filiales spécialisées Etoile Gestion et Société de Bourse Gilbert Dupont, ainsi que pour l'activité Taux Change (Direction Trésorerie et Change), intégrée à la Direction Financière.

En 2009, deux agents, rattachés au Responsable du Contrôle Permanent, sont venus renforcer les moyens de directions fonctionnelles n'ayant pas de contrôleurs de second niveau.

A fin décembre 2009, l'effectif de ces contrôleurs était de 19 agents.

Le Contrôle Interne de Norfinance Gilbert Dupont, placé sous la coordination du Contrôleur de la DAF, repose sur le Contrôleur administratif de la région Nord Métropole et pour la gestion privée, sur le contrôle assuré par la DPGA.

La taille de la filiale spécialisée conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (cas de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est sous-traité : Starlease sous-traite le Contrôle Interne à Franfinance ; le Contrôle Interne d'Antarius est confié à Aviva, notre partenaire assureur dans cette société.

### 1-5 Le Comité de Contrôle Permanent

Un Comité du Contrôle Permanent se réunit deux fois par an en présence du Président-Directeur Général. Il comprend le Responsable du Contrôle Permanent, le Directeur Central des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique, le Directeur Financier, le Directeur de la Direction des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires (DSIP) et le Responsable de la DAJDC.

Ce Comité assure la cohérence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Permanent. Il examine la synthèse des principaux constats présentés par les Responsables du Groupe en matière de Contrôle Permanent, analyse les dysfonctionnements constatés par les corps de contrôles internes ou externes ; il est informé de la régularisation des dysfonctionnements qu'il a sélectionnés.

## 2 - Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord.

L'effectif budgété dédié au Contrôle Périodique, inchangé à fin décembre 2009 (22 personnes), comprend principalement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, encadrés par des inspecteurs expérimentés dans le domaine des risques et dans le domaine administratif et comptable, et supervisés par un membre de la Direction. Un chargé de mission spécialisé dans le domaine informatique vient, le cas échéant, en appui de ces missions ou effectue des missions ciblées sur les systèmes d'information et les moyens de paiements.

Ce dispositif est intégré au Contrôle Interne de l'actionnaire principal. C'est ainsi que les équipes d'audit de l'actionnaire effectuent régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord.

Le Responsable du Contrôle Périodique rend compte de l'exercice de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, en particulier dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique (2 en 2009), du Comité d'Audit Annuel tenu en présence de l'Inspecteur Général de la Société Générale et des Comités de Coordination du Contrôle Interne (2 en 2009).

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur Général de la Société Générale, et sous la supervision hiérarchique du Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles (DAJDC) du Crédit du Nord, qui veille à ce que le Responsable du Contrôle Périodique fonctionne de manière indépendante par rapport à l'ensemble des structures à l'égard desquelles il exerce ses missions.

Le rythme de contrôle des entités du Réseau d'Exploitation est d'au moins un tous les cinq ans, en fonction des priorités fixées par la Direction Générale et en tenant compte des missions effectuées par l'actionnaire.

Ces missions classiques s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de présélection de dossiers à auditer sur site. Elles se composent d'une phase de pré audit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

Le Contrôle Périodique analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, notamment de contrepartie, de ces entités. Ces travaux intègrent les contraintes de la réglementation Bâloise tant au niveau du risque de contrepartie que des risques opérationnels. Par ailleurs, le Contrôle Périodique évalue la qualité des contrôles de premier et second niveaux.

Il mène également des missions dans les directions du siège ou sur des thèmes spécifiques choisis par la Direction Générale.

L'intervention dans des entités spécialisées suppose une phase de connaissance et de mise à niveau, qui peut amener la Direction Générale à s'appuyer sur les audits spécialisés de l'actionnaire.

Les rapports rédigés à l'issue de chacune de ses missions sont directement transmis par le Responsable du Contrôle Périodique à la Direction Générale.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré par le Responsable du Contrôle Permanent, sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Périodique, dans le cadre d'un dispositif qui a été renforcé en 2008.

## 3 - La déontologie et la Conformité des Services d'Investissement

Sous la supervision du Responsable de la DAJDC, cette Direction veille à ce que les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à l'ensemble des agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Outre le respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Livre III du Règlement Général de l'AMF, cette entité a en charge, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La lutte contre le blanchiment repose essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance dans le traitement des opérations (black-list de pays et de personnes), le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique), le repérage et l'analyse de transactions isolées ou réalisées consécutivement par un même client.

L'ordonnance du 31 janvier 2009, qui a transposé en droit français la 3ème Directive Européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, a fait l'objet d'une instruction interne et, à partir de septembre 2009, d'une formation démultipliée à tout le personnel concerné. Cette ordonnance renforce l'exigence de connaissance des clients à l'entrée en relation, ou en cas de détection de mouvements anormaux au niveau central, ainsi qu'une surveillance de certains clients ou opérations risquées par les agences.

Chaque entité juridique du Groupe a un correspondant Tracfin chargé des déclarations de soupçon de son entité et d'un Responsable de la Conformité des Services d'Investissement.

#### IV. LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Directement rattaché au Président-Directeur Général et membre du Comité Exécutif, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

##### 1 - Production des données comptables

###### 1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle est structurée en deux lignes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle (Banque de France, Commission Bancaire...).

###### 1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multibancaire : les sept banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la Base de Synthèse de Référence (BSR) qui est alimentée quotidiennement par les écritures comptables en provenance des différents systèmes opératoires. La BSR se déverse ensuite dans la base des soldes fin de mois (stocks) : la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE) qui est enrichie par des attributs extra-comptables issus de

référentiels (ex : code agent économique, résidence...) ou des systèmes opératoires (ex : durée, taux...).

Au cœur du système de synthèse du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (BAFI, Cofinrep...);
- l'alimentation des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 2 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein du Groupe, la DCIS assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCIS.
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à la Commission Bancaire et la Banque de France.

###### 1-3 La production des données comptables

###### L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCIS.

Chaque entité « gérée » (disposant du même système d'information comptable) comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Enfin, chaque entité contrôle, analyse et enregistre, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les entités dites « non gérées » transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'homogénéité dans l'application des principes et méthodes comptables est assurée par des réunions organisées par la DCIS avec les directeurs comptables des sociétés du Groupe afin de commenter l'actualité comptable et les options d'arrêté retenues par le Groupe. Ces contacts fréquents permettent de s'assurer que les points clés de chaque arrêté sont bien intégrés et interprétés par chaque société du Groupe.

#### **Le processus de consolidation des comptes**

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting aux actionnaires.

Dans cette phase, les liasses de consolidation individuelles en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation sont saisies et les opérations réciproques éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

## **2 - Contrôle Interne de la production comptable**

### **2-1 Au niveau des agences du réseau**

Le suivi comptable quotidien est effectué par des agents des pôles services bancaires pour les agences, par des agents des unités d'assistance entreprise pour les centres d'affaires.

Ils s'appuient sur un outil SCJ « suivi comptable journalier », développé et maintenu par la DCIS, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, formalisé et reporté, de la bonne exécution de ce suivi est assuré par le responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent des Régions et Filiales.

### **2-2 Au niveau des Directions de siège**

Chaque Direction est responsable de la surveillance de la comptabilité de son entité. Le suivi comptable est réalisé au quotidien par des agents de ces Directions qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé, la formalisation de ce contrôle sera finalisée sur 2010.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle Permanent des directions de siège ; l'application de ce dispositif à l'ensemble des directions de siège sera achevée en 2010.

### **2-3 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés**

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

#### **Contrôles des données :**

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCIS.

Une fois reçues, les liasses de consolidation envoyées par chaque société consolidée sont analysées, éventuellement corrigées, et validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCIS.

#### **Contrôles des outils servant à la consolidation :**

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCIS. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

#### Contrôles par les comptes :

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

A cet effet, la Société Générale a lancé un chantier « maîtrise des processus de contrôle comptable » s'appuyant sur les enseignements d'une démarche de type « SOX ».

Cette démarche vise à doter le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui doit lui permettre de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

Le Groupe Crédit du Nord participe à ce chantier.

#### 2-4 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'information. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans le Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;

- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reporting réglementaire, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

#### 2-5 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

### 3 - Production et contrôle des données financières et de gestion

#### 3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opérationnels qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une **base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses six filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des

comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

### 3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel est réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire**, en présence de la Direction Générale, a lieu trois fois par an : deux fois au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales, une fois au troisième trimestre dans le cadre de la

réunion budgétaire. Ces réunions auxquelles participent systématiquement le Directeur Général Adjoint ou le Directeur de la DGF donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges** auquel participe le Président-Directeur Général réunit, quatre fois par an, les responsables des directions du siège. Une revue de l'évolution des charges d'exploitation du réseau est effectuée par un cadre de la DGF.

Un **Comité de suivi des projets informatiques** se réunit trimestriellement avec le Président-Directeur Général pour examiner le bon déroulement des projets et leur impact financier en termes budgétaires et de planification à moyen terme.

Le Président du Conseil d'Administration

**Jean-François SAMMARCELLI**



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration du Crédit du Nord

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes du Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne  
et la gestion des risques

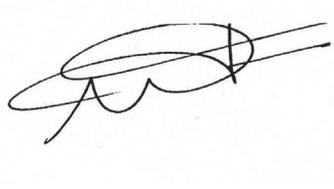
**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

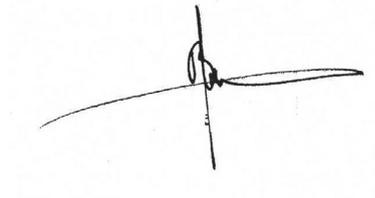
Neuilly-sur-Seine, le 09 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres  
Bernard HELLER



## I Bilan consolidé

### › Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	4	958,1	684,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	1 305,0	1 483,5
Instruments dérivés de couverture	6	274,5	213,3
Actifs financiers disponibles à la vente	7	5 698,1	5 657,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	3 500,5	5 390,0
Prêts et créances sur la clientèle	9	23 476,5	23 769,7
Opérations de location-financement et assimilées	10	1 859,2	1 836,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		161,0	155,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	58,2	59,4
Actifs d'impôts	12	190,4	313,4
Autres actifs	13	527,3	628,1
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation aux bénéfices différée	23	-	60,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7,4	10,4
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	436,3	426,5
Ecarts d'acquisition	15	53,8	53,8
<b>TOTAL</b>		<b>38 506,3</b>	<b>40 740,9</b>

## › Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales		2,2	1,8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	695,1	677,8
Instruments dérivés de couverture	6	316,7	282,8
Dettes envers les établissements de crédit	17	3 552,0	3 988,3
Dettes envers la clientèle	18	18 314,6	19 478,4
Dettes représentées par un titre	19	7 345,1	8 893,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		35,2	18,5
Passifs d'impôts	12	469,1	439,2
Autres passifs	13	989,3	972,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des entreprises d'assurance	23	3 840,1	3 260,2
Provisions	16	148,0	145,0
Dettes subordonnées	22	634,6	670,5
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>36 342,0</b>	<b>38 828,1</b>
Capital souscrit		740,3	740,3
Instruments de capitaux propres et réserves liées		124,6	117,3
Réserves consolidées		882,3	759,8
Résultat de l'exercice		347,9	252,7
<b>Sous-total</b>		<b>2 095,1</b>	<b>1 870,1</b>
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	24	12,2	-7,7
<b>Sous-total capitaux propres part du Groupe</b>		<b>2 107,3</b>	<b>1 862,4</b>
Intérêts minoritaires		57,0	50,4
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 164,3</b>	<b>1 912,8</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 506,3</b>	<b>40 740,9</b>

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008	Variation en % 2009/2008
Intérêts et produits assimilés	29	1 607,6	1 918,5	-16,2
Intérêts et charges assimilées	29	-797,7	-1 132,1	-29,5
Dividendes sur titres à revenu variable		3,9	16,6	-76,5
Commissions (produits)	30	879,5	900,7	-2,4
Commissions (charges)	30	-116,6	-186,7	-37,5
Résultat net des opérations financières		3,8	16,3	-76,7
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	31	-13,2	11,5	-
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	32	17,0	4,8	-
Produits des autres activités	33	18,5	25,3	-26,9
Charges des autres activités	33	-19,2	-14,7	30,6
<b>Produit net bancaire</b>	28	<b>1 579,8</b>	<b>1 543,9</b>	<b>2,3</b>
Frais de personnel	34	-634,9	-617,5	2,8
Impôts et taxes		-30,9	-29,0	6,6
Autres charges	35	-304,8	-310,4	-1,8
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-75,2	-74,6	0,8
<b>Total frais généraux</b>		<b>-1 045,8</b>	<b>-1 031,5</b>	<b>1,4</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>534,0</b>	<b>512,4</b>	<b>4,2</b>
Coût du risque	37	-207,8	-132,0	57,4
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>326,2</b>	<b>380,4</b>	<b>-14,2</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38	3,1	2,1	47,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	39	130,7	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>460,0</b>	<b>382,5</b>	<b>20,3</b>
Impôts sur les bénéfices	40	-102,1	-123,3	-17,2
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>357,9</b>	<b>259,2</b>	<b>38,1</b>
Intérêts minoritaires	41	10,0	6,5	53,8
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>347,9</b>	<b>252,7</b>	<b>37,7</b>
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		3,76	2,73	
Nombre d'actions composant le capital		92 532 906	92 532 906	

› État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres \*

(en millions d'euros)	2009	2008
<b>Résultat net</b>	<b>357,9</b>	<b>259,2</b>
Ecart de conversion	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	33,9	-71,0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
Impôts	-14,2	20,7
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>19,7</b>	<b>-50,3</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>377,6</b>	<b>208,9</b>
Dont part du Groupe	367,8	202,2
Dont intérêts minoritaires	9,8	6,7

\* Cf note 24.

## Evolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur			
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007</b>	<b>740,3</b>	<b>110,4</b>	<b>-</b>	<b>949,0</b>	<b>43,9</b>	<b>-</b>	<b>-1,1</b>	<b>1 842,5</b>	<b>47,7</b>	<b>1 890,2</b>
Augmentation de capital								-		-
Elimination des titres autodétenus								-		-
Emissions d'instruments de capitaux propres								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		7,4						7,4		7,4
Distribution 2008				-189,7				-189,7	-4,0	-193,7
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								-		-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>7,4</b>	<b>-</b>	<b>-189,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-182,3</b>	<b>-4,0</b>	<b>-186,3</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-71,2			-71,2	0,2	-71,0
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-		-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							20,7	20,7		20,7
Résultat 2008				252,7				252,7	6,5	259,2
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>252,7</b>	<b>-71,2</b>	<b>-</b>	<b>20,7</b>	<b>202,2</b>	<b>6,7</b>	<b>208,9</b>
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-		-
Ecarts de conversion et autres variations		-0,5		0,5				-		-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-0,5</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>740,3</b>	<b>117,3</b>	<b>-</b>	<b>1 012,5</b>	<b>-27,3</b>	<b>-</b>	<b>19,6</b>	<b>1 862,4</b>	<b>50,4</b>	<b>1 912,8</b>

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>740,3</b>	<b>117,3</b>	<b>-</b>	<b>1 012,5</b>	<b>-27,3</b>	<b>-</b>	<b>19,6</b>	<b>1 862,4</b>	<b>50,4</b>	<b>1 912,8</b>
Augmentation de capital								-		-
Elimination des titres autodétenus								-		-
Emissions d'instruments de capitaux propres								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		6,6						6,6		6,6
Distribution 2009				-129,5				-129,5	-3,2	-132,7
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								-		-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>6,6</b>	<b>-</b>	<b>-129,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-122,9</b>	<b>-3,2</b>	<b>-126,1</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					34,1			34,1	-0,2	33,9
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-		-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							-14,2	-14,2		-14,2
Ecarts de conversion et autres variations		0,7		-0,7				-		-
Résultat 2009				347,9				347,9	10,0	357,9
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>	<b>-</b>	<b>347,2</b>	<b>34,1</b>	<b>-</b>	<b>-14,2</b>	<b>367,8</b>	<b>9,8</b>	<b>377,6</b>
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-		-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>740,3</b>	<b>124,6</b>	<b>-</b>	<b>1 230,2</b>	<b>6,8</b>	<b>-</b>	<b>5,4</b>	<b>2 107,3</b>	<b>57,0</b>	<b>2 164,3</b>

### › Fonds propres prudentiels BALE II

A fin 2009, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 1 489,3 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>CAPITAUX PROPRES COMPTABLES PART DU GROUPE</b>	<b>2 107,3</b>	<b>1 862,4</b>
Estimation des dividendes prévisionnels	-323,9	-129,5
Intérêts minoritaires	57,0	50,4
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	-4,8	-
Déductions prudentielles <sup>(1)</sup>	-221,3	-202,4
<b>FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS</b>	<b>1 614,3</b>	<b>1 580,9</b>
Déductions Bâle II	-192,0	-112,2
<b>FONDS PROPRES TIER ONE</b>	<b>1 422,3</b>	<b>1 468,7</b>
Fonds propres complémentaires	401,4	474,5
Autres déductions	-334,4	-254,6
<b>FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>1 489,3</b>	<b>1 688,6</b>

(1) Survaleurs, immobilisations incorporelles et filtres prudentiels IFRS.

Les informations non auditées au titre du Pilier 3 de Bâle II pour le Groupe Crédit du Nord sont disponibles sur le site [www.groupe-credit-du-nord.com](http://www.groupe-credit-du-nord.com)

# I Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		
<b>Bénéfice net après impôt (I)</b>	<b>357,9</b>	<b>259,2</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	76,7	75,7
Dotations nettes aux provisions et dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance) *	519,4	336,9
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-3,1	-2,1
Impôts différés	58,6	99,2
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	-130,7	-0,1
Variation des produits constatés d'avance	5,2	6,8
Variation des charges constatées d'avance	9,1	-18,9
Variation des produits courus non encaissés	82,3	-21,8
Variation des charges courues non décaissées	-148,0	8,0
Autres mouvements *	9,8	80,3
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)</b>	<b>479,3</b>	<b>564,0</b>
<b>Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III)</b>	<b>13,2</b>	<b>-11,5</b>
Opérations interbancaires	1 959,1	-472,2
Opérations avec la clientèle	-1 018,2	-245,3
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	-695,3	-433,1
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	16,0	-157,8
<b>Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)</b>	<b>261,6</b>	<b>-1 308,4</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)+(IV)</b>	<b>1 112,0</b>	<b>-496,7</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-16,9	-172,2
Immobilisations corporelles et incorporelles	-83,4	-77,2
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-100,3</b>	<b>-249,4</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-132,7	-193,7
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-45,8	-2,0
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-178,5</b>	<b>-195,7</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)</b>	<b>833,2</b>	<b>-941,8</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	680,5	1352,9
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	370,0	639,4
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	954,7	680,5
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	929,0	370,0
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>833,2</b>	<b>-941,8</b>

\* Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2008 : les ajustements de valeur des placements au titre des contrats d'assurance en UC ont été réaffectés en « Dotations nettes aux provisions et dépréciations ».

## I Annexes aux comptes consolidés

### SOMMAIRE

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes de consolidation, principes comptables	55	<b>Note 24</b>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	113
<b>Note 2</b>	Périmètre de consolidation	76	<b>Note 25</b>	Echéances par durée restant à courir	114
<b>Note 3</b>	Gestion des risques	78	<b>Note 26</b>	Engagements	115
<b>Note 4</b>	Caisse et banques centrales	89	<b>Note 27</b>	Opérations en devises	117
<b>Note 5</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	90	<b>Note 28</b>	Produit Net Bancaire	117
<b>Note 5 bis</b>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	91	<b>Note 29</b>	Intérêts et résultats assimilés	118
<b>Note 6</b>	Instruments dérivés de couverture	92	<b>Note 30</b>	Commissions	119
<b>Note 7</b>	Actifs financiers disponibles à la vente	92	<b>Note 31</b>	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	120
<b>Note 8</b>	Prêts et créances sur les établissements de crédit	94	<b>Note 32</b>	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	120
<b>Note 9</b>	Prêts et créances sur la clientèle	95	<b>Note 33</b>	Produits et charges des autres activités	121
<b>Note 10</b>	Opérations de location-financement et assimilées	97	<b>Note 34</b>	Frais de personnel	121
<b>Note 11</b>	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	98	<b>Note 35</b>	Autres charges	126
<b>Note 12</b>	Créances et dettes d'impôts	99	<b>Note 36</b>	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	127
<b>Note 13</b>	Autres actifs et autres passifs	99	<b>Note 37</b>	Coût du risque	127
<b>Note 14</b>	Immobilisations	100	<b>Note 38</b>	Résultat sur sociétés mises en équivalence	128
<b>Note 15</b>	Ecart d'acquisition	102	<b>Note 39</b>	Gains ou pertes nets sur autres actifs	128
<b>Note 16</b>	Synthèse des dépréciations et provisions	102	<b>Note 40</b>	Impôts sur les bénéfices	128
<b>Note 17</b>	Dettes envers les établissements de crédit	103	<b>Note 41</b>	Intérêts minoritaires	129
<b>Note 18</b>	Dettes envers la clientèle	104	<b>Note 42</b>	Tableau de juste valeur	130
<b>Note 19</b>	Dettes représentées par un titre	104	<b>Note 43</b>	Transactions avec les parties liées	130
<b>Note 20</b>	Comptes et plans d'épargne-logement	105	<b>Note 44</b>	Contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé	132
<b>Note 21</b>	Avantages au personnel	106	<b>Note 45</b>	Activité des filiales et participations	133
<b>Note 22</b>	Dettes subordonnées	110			
<b>Note 23</b>	Activités d'assurance	111			

## I Note 1

### Principes et méthodes de consolidation, principes comptables

#### PRINCIPALES REGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En vertu du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales, le Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables admis à la négociation sur le premier marché.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macrocouverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après.

Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessous, ces principes et méthodes comptables ont été appliquées de manière constante en 2008 et 2009.

#### › Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date

d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée depuis l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- › la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. notes 5 à 7), ainsi que la juste valeur des instruments non cotés pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- › le montant des dépréciations des actifs financiers « Prêts et créances, « Actifs financiers disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. note 16) ;
- › les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance (cf. notes 21, 23) ;
- › la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. note 15).

#### › Information sectorielle

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité, c'est sur cette base que les activités sont suivies par les principaux décideurs opérationnels du groupe. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique est retenu.

## ► Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
IFRIC 11 « IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe»	2 novembre 2006	1 <sup>er</sup> juin 2007
IFRS 8 « Segments opérationnels»	30 novembre 2006	21 novembre 2007
Amendements à IAS 23 « Coût d'emprunts»	29 mars 2007	10 décembre 2008
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations»	17 janvier 2008	16 décembre 2008
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle»	28 juin 2007	16 décembre 2008
IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction»	4 juillet 2007	16 décembre 2008
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers»	6 septembre 2007	17 décembre 2008
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à suite d'une liquidation»	14 février 2008	21 janvier 2009
Améliorations aux IFRS - mai 2008 - sauf IFRS 5	22 mai 2008	23 janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée»	22 mai 2008	23 janvier 2009
Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés»	5 mars 2009	27 novembre 2009
Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés»	12 mars 2009	27 novembre 2009

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

### **IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe »**

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » précise le traitement à appliquer, dans les états financiers individuels de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, pour comptabiliser des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir une ou plusieurs entités de ce groupe (société mère ou autre entité du même groupe). S'agissant toutefois d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du groupe qui ne modifie pas le traitement comptable au niveau consolidé, l'application de cette interprétation n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

### **IFRS 8 « Segments opérationnels »**

Cette norme modifie l'information sectorielle à fournir dans les notes annexes en requérant que celle-ci soit identique à celle présentée aux principaux décideurs opérationnels du Groupe aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources aux secteurs d'activités et à l'évaluation de leurs performances.

L'application de cette norme n'a aucun effet sur la présentation des notes annexes. En effet, compte tenu de la non matérialité des métiers d'assurance et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord est suivi sur la base d'un segment opérationnel.

### **Amendements de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »**

Ces amendements a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunts et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Dans la mesure où le Groupe applique déjà le traitement optionnel qui est ainsi devenu obligatoire, l'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

### **Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »**

Cet amendement est venu apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation des plans de paiements en actions.

**IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité. Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation. Elle n'a aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

**IFRIC 14 « Le Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »**

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou des réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum.

**IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »**

L'application de cette norme révisée a pour effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du groupe.

Dans le cadre de cette application, le Groupe a maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé, pour détailler les composantes de son résultat net, et présente par ailleurs, dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe n°24.

**Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »**

Ces amendements précisent le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

**Améliorations des IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »**

Ces amendements ne concernent que les entités présentant pour la première fois leurs comptes individuels en IFRS, ils n'ont donc aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

**Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »**

Ces amendements requièrent la publication d'informations complémentaires dans les notes annexes relatives aux instruments financiers, notamment sur les évaluations à la juste valeur et le risque de liquidité associé à ces instruments.

**Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »**

Ces amendements confirment que, pour les entités ayant procédé aux reclassements autorisés par les amendements à IAS 39 et IFRS 7, il est nécessaire de réexaminer les dérivés incorporés en prenant en compte les conditions qui prévalaient lors de leur enregistrement initial.

Le Groupe n'a pas utilisé la faculté de reclassement offerte par la norme IAS 39 au cours de l'exercice 2008.

**› Normes IFRS appliquées par le Groupe par anticipation****IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »**

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ces deux normes révisées publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union Européenne le 3 juin 2009. Elles ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées.

Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés au regroupement, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires de l'entité acquise, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession lors de la perte de contrôle d'une entité consolidée. L'application de ces normes n'a eu aucune incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice 2009.

### ► Normes comptables ou interprétations que le groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au

31 décembre 2009. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou de leur adoption par l'Union Européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2009.

### Normes comptables, amendements ou interprétations adoptés par l'Union Européenne

Normes et interprétations	Dates d'adoption par l'Union Européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	25 mars 2009	29 mars 2009
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	22 juillet 2009	31 décembre 2009
IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	4 juin 2009	1 <sup>er</sup> juillet 2009
IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires »	26 novembre 2009	31 octobre 2009
IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients »	27 novembre 2009	31 octobre 2009
IFRS 1 révisée « Premières adoptions des normes internationales d'information financière »	25 novembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 <sup>er</sup> février 2010
Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »	15 septembre 2009	1 <sup>er</sup> juillet 2010

#### IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

#### IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

#### IFRIC 16 « Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

#### IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

#### IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant des clients »

Cette interprétation traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions

dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actif par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

#### IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé. Cette restructuration permettra d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.

#### Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, warrants...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

#### Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospective.

## Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009

Normes et interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers » (Phase 1 : classement et évaluation)	12 novembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2013
IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres »	26 novembre 2009	1 <sup>er</sup> juillet 2010
Améliorations des IFRS - avril 2009	16 avril 2009	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au plus tôt
Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »	18 juin 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendements à IFRS 1 « Exceptions additionnelles pour les premiers adoptants »	23 juillet 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »	4 novembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendements à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »	26 novembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2011

### IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme qui représente la première phase de la refonte des dispositions de la norme IAS 39, définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs financiers. Le classement et l'évaluation des passifs financiers, la méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat).

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

### IFRIC 19 « Extinctions de dettes financières avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

### Améliorations des IFRS – avril 2009

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au plus tôt.

### Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »

L'IASB a précisé le traitement comptable dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens et les services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

### Amendements à IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière : exceptions additionnelles »

Ces amendements introduisent de nouvelles exemptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activités (actifs pétroliers et gaziers, contrats de locations) et adoptant pour la première fois les IFRS.

### IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et précise la notion de partie liée pour ces entités.

### Amendements à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

## PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004. Cette nouvelle recommandation introduit les modifications apportées à la norme IAS 1 telles qu'adoptées par l'Union Européenne le 17 décembre 2008.

Le Groupe a ainsi maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé pour détailler les composantes de son résultat net et présente par ailleurs dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe n°24 :

- › informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net ;
- › informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

## PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Le caractère non significatif est défini par

la réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs :

- › total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- › résultat net inférieur à 1 million d'euro ;
- › aucune participation dans une entreprise consolidée.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

### › Intégration globale (IAS 27)

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Celle-ci consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- › soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- › soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- › soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

### › Intégration proportionnelle (IAS 31)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres la fraction représentative des intérêts du Groupe dans les comptes de la société consolidée. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des

objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

### › Mise en équivalence (IAS 28)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

Lors de la mise en équivalence, la valeur des titres figurant à l'actif du bilan du Crédit du Nord et de ses filiales est remplacée par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'écart net résultant de cette substitution est inscrit sous la rubrique « Réserves consolidées » et, pour la part du Groupe dans les résultats de la société, sous la rubrique « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

### › Cas particulier des entités ad hoc (SIC 12)

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :

- › les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- › le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- › le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- › le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

### › Retraitements et éliminations

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe. L'effet sur le bilan et le résultat consolidés des opérations internes au Groupe est intégralement éliminé.

### › Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises du Groupe Crédit du Nord sont comptabilisés sur la base de la méthode de l'acquisition. Pour déterminer l'écart d'acquisition, la norme IFRS 3 requiert une évaluation individuelle de tous les actifs, passifs et éléments de hors bilan (passifs éventuels) à leur juste valeur en date d'acquisition, quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai limité à douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et enfin un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle ils sont rattachés. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Dépréciation des écarts d'acquisition ». A ce stade, le groupe a défini une seule UGT : la banque de détail.

Pour les opérations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les traitements décrits ci-dessus sont modifiés par l'application anticipée des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ». Les principales modifications sont les suivantes :

- › les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés dans le résultat de la période ;
- › les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement) : les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement ;
- › les intérêts minoritaires peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués soit à leur juste valeur (avec affectation d'une fraction de l'écart d'acquisition à ces intérêts minoritaires), soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise (maintien de la méthode antérieure décrite ci-dessus). Le choix entre ces deux approches doit être effectué de manière individuelle pour chaque regroupement d'entreprises. Les acquisitions ultérieures d'intérêts minoritaires sont ensuite comptabilisées systématiquement en capitaux propres quel que soit le choix retenu lors de la prise de contrôle ;
- › lors d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus potentielle comme antérieurement) à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être évaluée de manière fiable ;
- › les impôts différés actifs de l'entité acquise non reconnus à la date de prise de contrôle sont, ultérieurement, enregistrés en résultat sans ajustement de l'écart d'acquisition ;
- › en date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à la date de chaque transaction ;
- › lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

### › Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

### › Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2009 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

## PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Ces principes comptables sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### › Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

De façon générale, quelle que soit leur catégorie (titres détenus jusqu'à échéance, titres disponibles à la vente, titres en juste valeur par résultat), les achats et ventes de titres sont

comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les crédits sont quant à eux comptabilisés initialement au bilan en date de décaissement.

Les actifs et passifs financiers dérivés évalués à la juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de négociation. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments en juste valeur en contrepartie du résultat) et classés dans l'une des catégories suivantes.

### Prêts et créances (loans and receivables)

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non-dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

### Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (financial assets and liabilities at fair value through profit or loss)

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur, en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement apporté à cette norme en juin 2005. Le Groupe utilise cette option dans les cas suivants :

- pour évaluer à la juste valeur certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les titres non cotés contenant des dérivés incorporés (obligations convertibles ou remboursables en actions) ainsi que les émissions structurées de BMTN et les emprunts structurés ;
- pour éliminer ou réduire les décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur, en contrepartie du

compte de résultat, les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte de sa filiale d'assurance-vie afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;

- pour évaluer à la juste valeur les titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque du Groupe dont le pourcentage de détention se situe entre 20 % et 50 %, puisque la performance de ces titres est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement dûment documentée. En effet, l'activité des sociétés de capital risque consiste à investir dans des actifs financiers afin de profiter de leur rendement total sous forme de dividendes et de changements de la juste valeur.

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held-to-maturity investments)

Ce sont les actifs financiers non-dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

### Actifs financiers disponibles à la vente (available-for-sale financial assets)

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois précédentes catégories. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur hors revenus courus ou acquis sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ».

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat en « Intérêts et résultats assimilés – Opérations sur instruments financiers à revenu fixe ».

Les revenus des titres à revenu variable classés en titres disponibles à la vente sont quant à eux enregistrés en résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Les écarts de valorisation ne sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente », que lors de la cession ou de la dépréciation à caractère durable de ces titres. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible.

### Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des « Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », soit dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des « Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie.

Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,

alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en « Coût du risque » au compte de résultat.

### Passifs financiers au coût amorti (financial liabilities measured at amortised cost using the effective interest method)

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des « Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés, nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

### Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

### Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### › Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier avec ou sans la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

### › Dépréciation des actifs financiers

#### Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuel sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif ou un groupe d'actifs financiers analysés individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), ou indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement au même test de dépréciation.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et en intégrant l'existence de garanties, l'encours afférent donne lieu à constitution de dépréciations sur créances, inscrites directement en minoration de l'actif.

Le montant de la dépréciation des créances est déterminé par la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, de l'ensemble

des sommes estimées recouvrables en tenant compte de la valeur des garanties. La créance ainsi dépréciée génère ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de la créance. Les dotations et reprises de dépréciation, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Est également inscrite au bilan en déduction des prêts et créances une dépréciation calculée sur base de portefeuille pour couvrir le risque de crédit non encore identifié individuellement. Cette dépréciation a été constituée en raison de l'existence, au sein de portefeuilles homogènes, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble de créances, sans toutefois que le risque puisse être affecté de façon individuelle sur une ou plusieurs créances. Elle couvre, d'une part, le risque de crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance et, d'autre part, le risque sectoriel.

### Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

### Dépréciations sectorielles

La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques de dépréciation des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

### Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation durable sur un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en compte de résultat. Lorsqu'une perte latente non durable a été comptabilisée directement en

capitaux propres, et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation durable, la perte latente cumulée antérieurement, comptabilisée en capitaux propres, est alors comptabilisée en résultat :

- dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes (titres à revenu fixe) ;
- dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres (titres à revenu variable).

Le montant de cette perte cumulée est déterminé par la différence entre la valeur d'acquisition du titre (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actuelle, diminuée le cas échéant de toute perte de valeur sur ce titre antérieurement comptabilisée en résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

## › Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

### Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en « Coût du risque » au compte de résultat.

Les instruments dérivés classés dans la catégorie « Transaction » sont composés de swaps de taux, caps, floors et collars, options de taux, futures, contrats Matif et options de change.

### Instruments financiers dérivés de couverture

Dans le référentiel IFRS, le traitement de couverture est considéré comme un traitement comptable d'exception, répondant à des exigences très strictes.

Ainsi, le Groupe Crédit du Nord a établi une documentation dès la mise en place de la relation de couverture, en précisant : l'élément couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui est appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La relation de couverture doit être hautement efficace, de sorte que les variations de valeur de l'instrument financier dérivé de couverture compensent les variations de valeur de

l'élément couvert. Cette efficacité est mesurée à la mise en place de la relation de couverture, et également tout au long de sa durée de vie.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de macrocouverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net.

### Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les principaux instruments de couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux.

Dans une couverture de juste valeur, les dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, de même que les éléments couverts pour la partie du risque couvert : ainsi, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée du gain ou de la perte attribuable au risque couvert, constatés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

S'agissant de dérivés de taux, le réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisé en résultat dans la même rubrique, symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'application de la relation de couverture cesse, sur une base prospective, dès lors que :

- › les critères d'efficacité de la relation de couverture ne sont plus respectés ;
- › l'instrument financier dérivé est vendu ou résilié par anticipation ;
- › l'élément couvert est vendu avant l'échéance.

En conséquence, à l'exception du dernier cas, la valeur au bilan de l'élément qui était couvert n'est postérieurement plus ajustée pour tenir compte des variations de valeur, et les gains ou pertes cumulés sur cet élément antérieurement couvert sont amortis sur la durée de vie restante de cet élément.

### Macrocouverture de juste valeur (Macro hedging)

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objectif de couvrir de façon globale le risque structurel de taux. Le Groupe Crédit du Nord a décidé de faire usage des dispositions de la norme IAS 39 dite « carve-out », telle qu'adoptée par l'Union Européenne, permettant de faciliter :

- › l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;

- › la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne.

Les principaux instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux et des achats de caps.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles macrocouverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Réévaluation des éléments couverts » en contrepartie du compte de résultat.

#### **Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (Cash Flow Hedge)**

Le Groupe Crédit du Nord ne détient à son bilan aucun instrument financier classé en couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

#### **Dérivés incorporés**

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument financier dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » dans les conditions décrites ci-avant.

#### **› Opérations de change**

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe Crédit du Nord) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

#### **› Provision (IAS 37) – hors provision pour avantages du personnel**

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et à des risques de crédit, représentent des

passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Lorsqu'ils existent, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une communication dans les notes annexes aux états financiers.

#### **› Engagements sur les contrats d'épargne-logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### ► Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16, 36, 38, 40)

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par le Groupe, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire.

Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants:

<b>Infrastructures</b>	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
<b>Installations Techniques</b>	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
<b>Agencements</b>	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction de la nature de l'immobilisation.

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

<b>Matériel de sécurité et de publicité</b>	5 ans
<b>Matériel de transport</b>	4 ans
<b>Mobilier</b>	10 ans
<b>Matériel de bureau et informatique</b>	3 à 5 ans
<b>Logiciels créés ou acquis</b>	3 à 5 ans

Les logiciels acquis auprès de tiers sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et que le Groupe en attend des bénéfices futurs. Les coûts immobilisés correspondent à la phase de développement et comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai, et l'élaboration de la documentation technique.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, l'existence de ces indices de perte de valeur étant appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation se sont améliorées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Par ailleurs, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations font l'objet d'une revue annuelle.

Dans le cas où il convient de modifier ces données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

### › Opérations de location (IAS 17)

Les opérations de location sont qualifiées de :

- › location-financement, lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué ;
- › location simple dans le cas contraire.

Les créances de location-financement figurent au poste « Opérations de location-financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat, des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Autres produits des activités bancaires » au compte de résultat, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement, une charge est enregistrée pour corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations de location simple sont inscrites à l'actif du bilan parmi les immobilisations dans la rubrique « Immobilisations de placement », et suivent les règles de comptabilisation et d'évaluation relatives à cette catégorie. S'il s'agit d'immeubles, les immobilisations sont classées dans la sous-rubrique « Location immobilière ». Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique « Autres résultats d'exploitation bancaire » du compte de résultat.

### › Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur.

Par la suite, ces engagements de financement font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions - hors provisions pour avantages du personnel ».

### › Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme

des instruments financiers pour leur juste valeur, puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de dépréciation, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

### › Produits et charges d'intérêts

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti au bilan, les produits et les charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de façon à obtenir la valeur comptable nette de cet instrument financier. Toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sont prises en compte pour estimer les flux de trésorerie futurs. Les pertes sur crédit futures ne sont pas prises en compte. Ce calcul intègre également les commissions payées ou reçues au titre du contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toute prime ou décote.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié en raison d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le cadre de la détermination de la perte de valeur.

Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

### › Produits de commissions (IAS 18)

Le Groupe Crédit du Nord enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

## › Engagements sociaux (IAS 19)

Le Groupe reconnaît 4 catégories d'avantages définies par IAS 19 et IFRS 2 :

### Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Il s'agit, selon la norme IAS 19, de régimes à cotisations définies, pour lesquels l'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils sont relatifs à des régimes à prestations définies pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque financier et le risque actuariel à moyen et long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe, hors Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- › pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- › pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le

versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Sont également classés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n°21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuinaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, une fois par an sur la base des données au 31 août.

Les indemnités relatives aux pré-retraites sont constituées exclusivement des prestations à la charge des sociétés du Groupe, entre la date du départ effectif des salariés et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont intégralement provisionnées dès la signature de l'accord.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % du maximum entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs de ce régime (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- › les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- › le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- › le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- › l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- › l'effet des réductions et liquidations de régimes.

### Les autres avantages à long terme

La norme IAS 19 définit les avantages à long terme comme des avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Dans diverses sociétés du Groupe, le personnel peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Ces régimes ne disposent pas d'actif de régime. Les différents engagements, ainsi que les hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n° 21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuair indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

### Les paiements sur base d'actions

Le Groupe n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire majoritaire.

Les paiements en actions englobent les paiements en instruments de capitaux propres et les versements en espèces, dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer à l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société mère.

Le Groupe Crédit du Nord comptabilise linéairement, sur l'exercice au cours duquel des actions de la société mère sont souscrites par les salariés, une charge en frais de personnel égale à la différence entre la juste valeur des actions attribuées et leur prix de souscription par les salariés.

La juste valeur des actions attribuées est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de taux d'intérêt applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Le montant global de la décote prend donc en compte le nombre total d'actions souscrites par les salariés, la différence entre le prix d'acquisition fixé par le Conseil d'Administration et le prix de marché de l'action à la date d'annonce du prix de souscription, ainsi que le coût de l'incessibilité défini par des paramètres des marchés financiers.

Ce traitement comptable est conforme aux dispositions du communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif au plan d'épargne entreprise.

Les plans de stock-options du Groupe Société Générale attribuent à certains des salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions Société

Générale. Au regard d'IFRS 2, ces plans de stock-options sont assimilables à des transactions payables en actions.

Évaluée par un actuair indépendant selon le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes sur le comportement des bénéficiaires ou, à défaut, par le modèle Black & Scholes, la juste valeur des options est déterminée à la date de notification aux salariés, sans attendre les conditions nécessaires à leur attribution définitive.

Le coût du plan évalué lors de son attribution est imputé linéairement en charges de personnel sur la seule période dite de « vesting », comprise entre la date d'attribution et la première date possible d'exercice des options, par contrepartie en capitaux propres, en accord avec IFRIC 11.

### Impôts sur les bénéfices (IAS 12)

La charge d'impôt comprend :

- ▶ l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- ▶ l'impôt différé.

#### Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 % pour les titres de sociétés à prépondérance immobilière et sont exonérées pour les autres titres de participation (sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice). A cela s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » dans le compte de résultat.

#### Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs

valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des gains ou pertes enregistrés directement en capitaux propres parmi les « Gains ou pertes latents ou différés », pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe n° 12 au bilan.

Le Crédit du Nord a opté, depuis l'exercice 2000, pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins.

La convention retenue est celle de la neutralité.

## › Activité d'assurance

### Cadre général

Antarius, seule compagnie d'assurance consolidée, est une société d'assurance mixte (vie et non-vie) détenue de manière conjointe avec Aviva.

### Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance a pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values, et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire

imposable, le Groupe Crédit du Nord constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

### Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises de la filiale Antarius sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

### Provisions techniques des entreprises d'assurance

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différés est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

La norme IFRS 4 introduit également un contrôle de suffisance des provisions techniques par application d'un test d'adéquation des passifs.

### › Modalités de détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte

dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

Les méthodes utilisées décrites ci-après ont été appliquées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur par résultat et pour ceux qui sont enregistrés au bilan au coût amorti pour lesquels la juste valeur est indiquée dans les notes annexes à seule fin d'information.

## Juste valeur des titres

### Titres cotés

La juste valeur des titres cotés est déterminée sur la base de leur cours de bourse à la date de clôture.

### Titres non cotés

- Pour les instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué détenue, ou s'il s'avère possible, en fonction du dernier prix connu d'une opération d'achat, de souscription ou de vente, en tenant compte de certaines évaluations potentielles d'actifs ou de passifs.
- Pour les instruments de dettes, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie attendus.

### Titres contenant des dérivés incorporés

La juste valeur de titres contenant des dérivés incorporés est déterminée globalement.

## Juste valeur des crédits

Le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des crédits est assimilable à leur juste valeur pour les actifs suivants :

- crédits à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur l'exercice ;
- crédits à taux variable, en raison des ajustements fréquents des taux (au moins une fois par an sur l'ensemble des produits), sauf s'il existe une variation significative du spread de crédit d'un débiteur.

Pour tous les crédits à taux fixe et de durée initiale supérieure à un an, et en l'absence de marché actif des prêts bancaires, le Groupe Crédit du Nord a décidé de déterminer la juste valeur des crédits sur la base de modèles internes de valorisation. La méthode utilisée consiste à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

## Juste valeur des contrats de location-financement

La juste valeur des contrats de location-financement est calculée sur la base de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord :

- pour les contrats de crédit-bail immobilier (Norbaill Immobilier), l'ensemble des flux futurs recouvrables est actualisé sur la durée restant à courir, au taux de marché majoré de la marge initiale du contrat ;

- pour les contrats de crédit-bail mobilier (Star Lease), l'ensemble des loyers restant à percevoir (valeur résiduelle incluse) est actualisé sur la durée restant à courir, au taux moyen pondéré à la production du mois précédent.

### Juste valeur des garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le Groupe Crédit du Nord, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

### Juste valeur des dettes

De façon générale, pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des dépôts est assimilable à la juste valeur.

Pour les dettes à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les dépôts relatifs à l'épargne réglementée hors PEL, le Groupe Crédit du Nord considère que le taux appliqué est un taux de marché, puisqu'il est identique pour tous les établissements de la Place, et que la valeur comptable de ces dépôts est représentative de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts PEL est assimilable à leur valeur comptable, diminuée de la provision PEL constituée.

### Juste valeur des dettes représentées par un titre

Les BMTN émis, hors émissions structurées, sont comptabilisés au bilan au coût amorti. La juste valeur de ces BMTN émis est déterminée à partir de modèles de valorisation internes et sur la base de l'actualisation des flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Les émissions structurées de BMTN sont comptabilisées au bilan à leur juste valeur, qui est déterminée soit à partir de valorisations obtenues des contreparties, soit à partir de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord et alimentés par des paramètres de marché observables.

La juste valeur des certificats de dépôt du Groupe Crédit du Nord est assimilable à leur valeur comptable, dans la mesure où la totalité des certificats de dépôt est à moins d'un an.

### Juste valeur des dettes subordonnées

Les titres participatifs étant cotés sur un marché actif, leur juste valeur est déterminée par rapport à leur prix coté à la date de clôture.

Les titres subordonnés remboursables sont assimilables à des obligations cotées, dont le prix coté (Euronext) en date de clôture permet de déterminer leur juste valeur.

### Juste valeur des instruments financiers dérivés

#### Dérivés de taux (swaps et options de taux)

Le Groupe Crédit du Nord détermine la juste valeur des dérivés de taux sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts. La juste valeur des options de taux est calculée en fonction de valorisations d'événements futurs selon la méthode de Black & Scholes.

#### Contrats de change à terme

Il s'agit d'instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

### Juste valeur des immobilisations

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats des expertises menées sur site par un cabinet d'experts immobiliers indépendant.

Les immeubles les plus significatifs sont expertisés chaque année, les autres le sont tous les 3 à 4 ans (sauf événement particulier affectant significativement la valeur du bien). Entre chaque expertise, la juste valeur est estimée grâce à des modèles internes (calcul par capitalisation).

## Note 2

### Périmètre de consolidation

	31/12/2009			31/12/2008		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
<b>Crédit du Nord</b> 28, place Rihour 59800 Lille	globale	société consolidante		globale	société consolidante	
<b>Banque Rhône-Alpes</b> 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	globale	99,99	99,99	globale	99,99	99,99
<b>Banque Tarneaud</b> 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	globale	80,00	80,00	globale	80,00	80,00
<b>Banque Courtois</b> 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Banque Kolb</b> 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	globale	99,87	99,87	globale	99,87	99,87
<b>Banque Laydernier</b> 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Banque Nuger</b> 7, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	globale	64,70	64,70	globale	64,70	64,70
<b>Norbail Immobilier</b> 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Star Lease</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Etoile ID</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Norfinance Gilbert Dupont et Associés</b> 42, rue royale 59000 Lille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Société de Bourse Gilbert Dupont</b> 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Norimmo</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Turgot gestion</b> 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	globale	80,00	100,00	globale	80,00	100,00
<b>Etoile Gestion<sup>(1)</sup></b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris		entité sortie au 31/12/2009		globale	97,03	99,99
<b>Etoile Gestion Holding<sup>(1)</sup></b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	97,73	100,00	-	-	-

(1) Les parts d'Etoile Gestion détenues par les entités du Groupe Crédit du Nord ont été apportées à Etoile Gestion Holding au 31 décembre 2009. Puis, ce même jour, Etoile Gestion Holding a apporté les parts d'Etoile Gestion nouvellement détenues à la société Amundi, issue du rapprochement des activités de gestion d'actifs des groupes Société Générale et Crédit Agricole. Etoile Gestion Holding détient, suite à cette opération, 3,0 % du capital d'Amundi.

	31/12/2009			31/12/2008		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
<b>Anna Purna</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Nice Broc</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Nice Carros</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Kolb Investissement</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Nord Assurances Courtage</b> 28, place Rihour 59800 Lille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Norbail Sofergie</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Sfag</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Partira</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Crédinord Cidize</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>SC Fort De Noyelles</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
<b>Banque Pouyanne</b> 12, place d'armes 64300 Orthez	équivalence	35,00	35,00	équivalence	35,00	35,00
<b>Dexia-C.L.F Banque</b> 1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92919 La Défense Cedex		entité sortie au 31/12/2009		équivalence	20,00	20,00
<b>Antarius<sup>(1)</sup></b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	proportionnelle	50,00	50,00	proportionnelle	50,00	50,00

(1) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 33,21 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starquatorze, Starquinze, Starseize, Stardixsept, Stardixhuit, Starvingt, Starvingt trois, Starvingt six, Starvingt sept, Starvingt huit,

Starvingt neuf, Startrente, Startrente quatre, Startrente cinq, Startrente six, Startrente sept, Startrente huit, Startrente neuf, Starquarante, Silk1, Amerasia 3, Amerasia 4, Snc Obbola, Snc Wav II, Immovalor service, Cofipro, Scem Expansion, Snc Hedin, Snc Legazpi, Snc Nordenskiöld et Snc Verthema.

## I Note 3

### Gestion des risques

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- › les risques de crédit : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- › les risques structurels : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- › le risque de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- › les risques de marché : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

#### LES RISQUES DE CRÉDIT

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés et de dépréciation.

#### › Organisation

Placée sous la responsabilité du Directeur Général du Groupe Crédit du Nord, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace.

Pour cela, elle assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

- › Elle contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en œuvre.
- › Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de notation, d'approbation et de suivi des risques.
- › Elle contribue à une appréciation indépendante des risques au titre du process d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la Filiale Commerciale.

- › Elle participe au contrôle des risques et est responsable de leur provisionnement, ainsi que du recouvrement des créances douteuses non contentieuses.
- › Elle effectue le recensement de l'ensemble des risques de crédit du Groupe.
- › Elle assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information risques.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du **Comité des Risques mensuel**. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentrations de crédit...

Chaque région du Crédit du Nord Social et chaque filiale bancaire du Crédit du Nord possède une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la Filiale qui assure la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la région ou filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

#### › Procédures et méthodes

##### Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- › étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;
- › apport d'une aide à la décision grâce à la mise en place de notations des contreparties et concours ;
- › analyse et décision prises au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des filières commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;
- › obligation de formaliser les décisions d'engagement par une validation écrite ou informatique datée et signée, comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation ;
- › prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne qui est responsable de la consolidation des engagements et de la présentation d'un dossier de crédit consolidé.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;
- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organismes spécialisés comme le CREDIT LOGEMENT pour le crédit acquéreur, ou OSEO pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans toute la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- recherche systématique de garanties et collatéraux.

### Mesures des risques en notation interne

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est doté d'outils internes de mesure quantitative du risque de crédit pour aide à la décision. Ces modèles ont été progressivement étendus aux principaux marchés de clientèle sur lesquels le Groupe intervient.

A partir de 2005, ces modèles internes de notation (s'appuyant pour certains sur des modèles du Groupe Société Générale) ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires.

Sur le marché des entreprises en particulier, le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne qui restituent :
  - la note de contrepartie (probabilité de défaut du débiteur à 1 an) ;
  - la note de concours (perte en cas de défaut) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

La cellule « Gouvernance des systèmes de notation », créée en 2007, veille à la pertinence des modèles et de leurs règles d'utilisation, ainsi qu'au respect des procédures de notation.

Sur l'ensemble des marchés, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

### Suivi et contrôle des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque. Les décisions de crédit font l'objet d'un compte rendu mensuel.

Le Contrôle des Risques a pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées. Il est présent dans les processus définis par les trois niveaux de contrôle du Groupe (hiérarchique, permanent et périodique).

La Direction Centrale des Risques et la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles ont développé des outils d'analyse des risques pour optimiser les missions de contrôle des risques : ces outils sont mis à jour régulièrement, en particulier pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne les créances douteuses non contentieuses, leur gestion est largement confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers, affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes spécialisées des recouvrements contentieux.

### Dépréciation

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ;
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (pour les engagements immobiliers le délai est porté à 180 jours) ;
- une procédure de type redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou sauvegarde est en cours.

Dans ce cadre, les dossiers « douteux » font l'objet, en général dès leur déclassement, d'une analyse pour apprécier les possibilités de recouvrement de nos créances. Cette analyse prend en compte la situation financière de la

contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les flux de recouvrement ainsi déterminés font l'objet d'un calcul d'actualisation pour déterminer le niveau de provisionnement approprié.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la Direction Centrale des Risques, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions générales sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles

homogènes avant que les dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

### › Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédits des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Actifs en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	131,0	262,8	-131,8	-50,2
Instruments dérivés de couverture	274,5	213,3	61,2	28,7
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	5 248,0	5 331,4	-83,4	-1,6
Prêts et créances émis sur établissements de crédit	3 500,5	5 390,0	-1 889,5	-35,1
Prêts et créances émis sur la clientèle	23 476,5	23 769,7	-293,2	-1,2
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	161,0	155,7	5,3	3,4
Opérations de location-financement et assimilés	1 859,2	1 836,0	23,2	1,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	58,2	59,4	-1,2	-2,0
<b>Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation</b>	<b>34 708,9</b>	<b>37 018,3</b>	<b>-2 309,4</b>	<b>-6,2</b>
Engagements de financement donnés	3 102,8	3 060,6	42,2	1,4
Engagements de garantie donnés	8 175,7	7 698,7	477,0	6,2
Provisions pour engagements par signature	-35,5	-22,0	-13,5	61,4
<b>Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation</b>	<b>11 243,0</b>	<b>10 737,3</b>	<b>505,7</b>	<b>4,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 951,9</b>	<b>47 755,6</b>	<b>-1 803,7</b>	<b>-3,8</b>

### › Analyse complémentaire du portefeuille de crédit (norme IFRS 7)

Cette analyse porte sur le risque de concentration ainsi que sur les créances impayées ou dépréciées.

#### Information relative à la concentration des risques

L'activité du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée vers la banque de détail en France, ce qui lui assure une diversification naturelle de ses risques. Les risques de concentration sont suivis au niveau des contreparties et des secteurs économiques.

› **Le risque de concentration par contrepartie** est étudié au moment de l'octroi avec une récapitulation systématique de l'ensemble des engagements pris sur un Groupe : il fait par ailleurs l'objet d'une analyse semestrielle spécifique (avec le risque de concentration par secteur). Au 30 septembre 2009 les engagements

sur les 10 premières contreparties représentaient 10,5 % des encours sur les clients du Groupe Crédit du Nord Entreprises et Professionnels (hors crédit-bail et contentieux), sans changement sur un an. Sur ces contreparties, les trois premières étaient des majors du BTP avec des engagements principalement sous forme de cautions sur marchés très diversifiés (présentant des risques historiquement faibles).

› **Le risque de concentration par secteur** fait l'objet d'une étude semestrielle (au 31 mars et au 30 septembre). Au 30 septembre 2009, un seul secteur représentait plus de 10 % des encours sur clients Entreprises et Professionnels du Groupe : la Construction, avec un positionnement plutôt favorable en termes de nature de risque (cf. ci-dessus). Le deuxième secteur était le Commerce de gros (8 %) à l'intérieur duquel les encours sont très divisés. Tous les autres secteurs représentent moins de 5 % des encours Entreprises et Professionnels.

## Répartition des encours de crédit

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Sains non impayés non dépréciés	24 536,8	24 288,0	248,8	1,0
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>93,2 %</i>	<i>94,3 %</i>		
Impayés non dépréciés	139,7	109,1	30,6	28,0
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>0,5 %</i>	<i>0,4 %</i>		
Dépréciés	1 653,4	1 364,3	289,1	21,2
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>6,3 %</i>	<i>5,3 %</i>		
<b>TOTAL DES ENCOURS BRUTS</b>	<b>26 329,9</b>	<b>25 761,4</b>	<b>568,5</b>	<b>2,3</b>

Dans un contexte de dégradation marquée de la conjoncture économique générale, le poids relatif des encours dépréciés bruts a augmenté en 2009. Au 31 décembre 2009, ils représentaient 6,3 % des encours totaux, contre 5,3 % fin 2008.

## Encours non dépréciés supportant des impayés

Les encours non dépréciés présentant des impayés progressent de 28 % en 2009. Cette progression traduit ici aussi les évolutions de la conjoncture économique. Le montant global reste néanmoins faible (0,5 % de nos encours de crédit).

(en millions d'euros)	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours- 1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et institutionnels	13,3	1,9	1,3	0,7	0,8	-	18,0
TPE & SCI commerciales	15,0	6,2	4,0	2,9	0,7	1,5	30,3
Prêts à l'habitat aux particuliers	36,0	18,5	9,1	7,9	1,9	-	73,5
Autres particuliers	13,2	2,5	1,1	0,9	0,2	-	17,8
<b>TOTAL</b>	<b>77,5</b>	<b>29,1</b>	<b>15,6</b>	<b>12,4</b>	<b>3,7</b>	<b>1,5</b>	<b>139,7</b>

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) supportant des impayés. Ces encours concernent essentiellement des impayés de moins de 90 jours.

Après 90 jours (180 jours pour les créances de type immobilier) d'impayés, les créances sont déclassées en « douteux ». A la marge, certains clients peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus ou reclassés en sain dans l'optique d'une régularisation annoncée.

En 2009, sous l'impact de la conjoncture, nos clients entreprises ont enregistré des impayés en sensible augmentation sur leurs clients. Au 31 décembre 2009, ces impayés représentaient 12,2 millions d'euros chez nos clients sains de ce marché (contre 4 millions d'euros fin 2008).

## Encours dépréciés redevenus sains après renégociation

Les encours dits « renégociés » concernent tous types de clientèle. Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales librement consenties par la Banque pour préserver la qualité de la relation avec un client.

Ces encours sont recensés à partir d'extractions automatisées pour les prêts de faible montant sur la clientèle de particuliers, et à partir de remontées déclaratives pour les autres encours. Ils correspondent aux créances restructurées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 31 décembre 2008 alors qu'elles étaient en défaut et dont la situation après restructuration a permis une recodification en sain au cours de l'exercice.

Sur ces bases, le recensement des crédits restructurés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 a abouti à des encours non significatifs (0,5 million d'euros) à fin 2009, la plupart des crédits restructurés au cours de cette période étant encore identifiés en défaut au 31 décembre 2008.

Les pratiques bancaires du Groupe Crédit du Nord conduisent en effet à maintenir en « dépréciés » la plupart des clients dont les créances ont été renégociées tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

### Garanties sur encours dépréciés ou présentant des impayés

Le Crédit du Nord a développé en 2006 un applicatif de gestion des sûretés reçues par la Banque.

A fin 2007, les systèmes de pilotage et de gestion des risques du Crédit du Nord ont été alimentés par cette nouvelle base de données à l'exception des informations liées aux encours compromis (contentieux) qui sont en cours d'intégration.

Pour calculer le taux de couverture des encours par les sûretés, la méthodologie suivante a été appliquée : le montant des sûretés a été plafonné au montant de l'encours garanti créance par créance. De ce fait, ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant déjà d'une garantie intrinsèque (ex : celles liées à la mobilisation du poste clients).

► **Pour les particuliers (personnes physiques et SCI rattachées)** : les prêts à l'habitat ont été considérés

comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen ou long terme aux SCI les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base. Par défaut les autres encours ont été considérés comme non garantis.

► **Pour les autres clientèles** : les prêts à court terme ont été considérés comme non garantis à l'exception des crédits adossés au poste client qui ont été considérés comme garantis à 100 %.

Les prêts immobiliers ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen terme les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base.

Certaines sûretés n'ont pas été retenues car leur valeur réelle en cas de mise en jeu est difficile à apprécier (notamment nantissement de titres non cotés, cautions personnelles sauf celles des grands garants...).

### Garanties sur encours dépréciés au 31/12/2009

(en millions d'euros)	Douteux	Taux de couverture	Douteux compromis	Taux de couverture
Entreprises et institutionnels	179,8	29,6 %	278,7	N.C
TPE & SCI	184,3	55,8 %	292,5	N.C
Prêts à l'habitat aux particuliers	148,1	100,0 %	94,9	N.C
Autres particuliers	98,0	-	174,8	N.C
<b>TOTAL</b>	<b>610,2</b>	<b>49,9 %</b>	<b>840,9</b>	<b>N.C.</b>

L'importance de la crise économique vécue en 2009 a conduit, sur notre clientèle « Entreprises », à la mise en défaut accélérée de contreparties précédemment bien notées (et donc porteuses d'encours moins favorablement garantis). Ce phénomène explique l'évolution en 2009 du taux de couverture sur cette catégorie de clientèle.

### Garanties sur encours non dépréciés au 31/12/2009

(en millions d'euros)	Impayés sur prêts	Taux de couverture	Autres impayés	Taux de couverture
Entreprises et institutionnels	4,3	93,4 %	13,7	NC
TPE & SCI	26,0	82,0 %	4,3	NC
Prêts à l'habitat aux particuliers	73,5	100,0 %	-	NC
Autres particuliers	14,5	-	3,4	NC
<b>TOTAL</b>	<b>118,3</b>	<b>83,6 %</b>	<b>21,4</b>	<b>NC</b>

Pour la clientèle « Entreprises », la filière Risque valide les procédures relatives à la revalorisation périodique des sûretés, qui est effectuée notamment lors des revues annuelles des dossiers et systématiquement lors d'un déclassement en « douteux ».

## LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

La gestion des risques structurels du Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

- Les risques structurels de taux et de change du bilan sont liés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations relatives aux fonds propres et aux investissements).
  - Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement est réalisé sous forme de macrocouverture (adossement global de portefeuille d'opérations commerciales similaires) ou de microcouverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale).
  - Les opérations de gestion propre doivent également être couvertes en taux dans la mesure du possible. Ces opérations ne supportent au Crédit du Nord aucun risque de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques de taux et de change par la mise en place régulière de couvertures adéquates.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

- La gestion des risques de taux et de change liés aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché liés aux activités de transaction ».

### ➤ Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définis et encadrés par l'actionnaire. Toutefois, chaque entité est responsable en premier lieu de la gestion de ces risques.

Le Groupe Crédit du Nord développe donc ses modèles, mesure ses risques et met en place les couvertures ad hoc dans le cadre défini par ces normes de gestion.

La Direction de la gestion du bilan de l'actionnaire exerce un contrôle de niveau deux sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction Financière et placée sous l'autorité de la Direction de la Gestion Financière, qui a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président-Directeur Général en 2009 et le Directeur Général en 2010, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal participe à ce Comité.

A noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue à la Direction Trésorerie Change la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette dernière est ainsi mandatée pour décider des opérations de couverture de maturité initiale inférieure à un an nécessaires pour limiter l'exposition au risque de taux à court terme.

Afin de surveiller cette exposition, le Comité Hebdomadaire de Trésorerie examine chaque semaine les indicateurs suivants :

- la position de taux fixe à court terme. Cette position doit rester, en valeur absolue, inférieure à 1 500 millions d'euros ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations. Cet indicateur est assorti d'une limite de 3 millions d'euros.

### ➤ Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de trading, est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux, une fois la politique de transformation retenue, est de réduire autant que possible l'exposition de chacune des banques du Groupe.

Par conséquent, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture permettant de réduire le degré d'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

A cet effet, le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal. La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 63.3 millions d'euros (ce qui représente environ 4,3 % des fonds propres prudentiels).

La sensibilité globale de la VAN<sup>(1)</sup> du Groupe Crédit du Nord à une évolution parallèle de la courbe des taux d'intérêt de +1 % est mesurée trimestriellement dans le cadre du reporting Phase Risques. Au 31 décembre 2009, elle est de 3.17 millions d'euros. Sur chaque trimestre de l'année écoulée, elle est restée très en deçà de sa limite, globalement et par période (court terme, moyen et long terme).

A noter, la mise en place depuis décembre 2006 d'une limite de sensibilité en francs suisses fixée par l'actionnaire à 1 million d'euros. Cette limite fait suite à une volonté de commercialisation de financements immobiliers en francs suisses destinés à la clientèle helvétique.

La sensibilité de la VAN globale en francs suisses au 31 décembre 2009 est de -0.16 million de francs suisses soit -0.11 million d'euros pour une variation parallèle de +1 % de la courbe des taux. Que ce soit globalement ou par période, la sensibilité est très inférieure à la limite fixée à 1 million d'euros sur toute l'année 2009.

### › Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. L'échéancement des encours est déterminé à partir des caractéristiques contractuelles des opérations (crédits...) ou à partir des conventions adoptées. Ces conventions d'écoulement sont le résultat de la modélisation du comportement de la clientèle qui repose sur une observation historique (épargne à régime spécial, taux de remboursements anticipés...) complétée par des hypothèses sur certains agrégats (capitaux propres et dépôts à vue essentiellement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Les stress-test utilisés sont une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 % et -1 %.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- › chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil

de pilotage élaboré par la cellule ALM (« bilan notionnel ») permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe ;

- › le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de caps ou de swaps emprunteurs) ;
- › les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

### › Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la banque.

### › La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt et des caps.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs.

(1) VAN : Valeur Actuelle Nette.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert. Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées).

En 2009, le Groupe Crédit du Nord a restructuré le portefeuille de dérivés de couverture des prêts à taux révisable plafonné afin de mieux se protéger contre un risque de perte en cas de hausse des taux d'intérêt. Cette restructuration a nécessité d'améliorer la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture des prêts à taux révisable plafonné qui est désormais identique à celle appliquée pour la comptabilisation des prêts commercialisés par le réseau sous la marque Société Générale.

## LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

### › Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis par l'actionnaire principal. Le Crédit du Nord étant toutefois responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité, et se refinance ou remplace ses excédents dans le respect des normes définies au niveau du Groupe.

### › Mesure et suivi de la liquidité

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites.

Le Crédit du Nord a été amené à refinancer certaines de ses filiales tout en conservant un niveau élevé de liquidité. Dans le cadre du suivi réglementaire sur la liquidité (CRBF 88-01), le coefficient de liquidité court terme du Crédit du Nord

s'est établi à 131 % en moyenne sur l'année 2009, niveau supérieur à l'exigence réglementaire.

### › Le risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM afin de déterminer et d'ajuster les besoins de refinancement nécessaires aux différentes entités du Groupe.

La suppression du ratio de fonds propres et de ressources longues (par arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le CRBF n°86-17) desserre la contrainte de ressources longues. Pour autant, le Groupe Crédit du Nord a décidé de continuer à calculer cet indicateur dans l'attente prochaine de la mise en place d'un outil de pilotage interne de la liquidité.

La mesure du besoin de financement long terme du Groupe repose sur les prévisions budgétaires, les tombées d'opérations mises en place par le passé et permet de planifier les solutions de financements adéquates.

Le besoin de refinancement du Groupe Crédit du Nord résulte :

- › d'une part de l'activité commerciale. En 2009, les encours de prêts immobiliers ont progressé de +7.5 % ; les encours de crédits d'équipement ont évolué de +8.3 % ; dans le même temps, les encours de dépôt ont progressé de +4.2 % pour les dépôts à vue et +16.2 % pour les comptes d'épargne à régime spécial ;
- › d'autre part de la reprise de papier anciennement détenu par les fonds de sa société de gestion d'actifs, Etoile Gestion : le rachat en 2007 et 2008 pour environ 1,1 milliard d'euros de titres a continué à peser sur le besoin de financement de 2009.

Malgré les impacts de la crise financière, le Groupe Crédit du Nord n'a pas éprouvé de difficulté à assurer son refinancement, disposant notamment d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à court, moyen et long terme. Les dépôts à court terme pourvus d'un échéancier contractuel (comptes à terme, certificats de dépôts et BMTN commercialisés auprès de la clientèle) font d'ailleurs l'objet d'un suivi mensuel rapproché instauré courant 2008. Ce suivi a permis de surveiller précisément l'évolution de ces encours au cours de l'année écoulée.

Pour subvenir à ses besoins à court terme, le Groupe a notamment été amené à produire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie des certificats de dépôts en quantité importante (encours annuel moyen supérieur à 5 milliards d'euros) et à profiter des opérations d'injection de liquidité pratiquées par la BCE (emprunt de 500 millions d'euros en mars, 300 millions d'euros en avril, 300 et 750 millions d'euros en juin).

S'agissant des opérations de refinancement à long terme, le Groupe Crédit du Nord a mis en place courant 2009 les opérations de financement suivantes pour un montant total avoisinant 2 milliards d'euros :

- le Crédit du Nord a mis en place un programme de produits structurés à moyen et long terme pour 748 millions d'euros ;
- le Crédit du Nord a obtenu, au cours de l'année 2009, près de 1 milliard d'euros de fonds de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La maturité de ces prêts varie entre deux et cinq ans ;
- le Crédit du Nord a obtenu trois financements auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, totalisant 225 millions d'euros. La maturité de ces prêts varie entre quatre et dix ans.

Dans un contexte de crise de liquidité, le Groupe Crédit du Nord a entrepris un travail d'optimisation de son gisement de collatéral. Le Groupe bénéficie d'un important gisement qui lui confère une capacité supérieure à ses besoins actuels. Des travaux d'enrichissement du système d'information ont été lancés afin de permettre une allocation optimale du gisement de collatéral, en liaison avec les travaux entrepris en la matière par l'actionnaire.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire.

## LES RISQUES DE MARCHÉ LIÉS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la banque n'intervient pour compte propre que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

Dans le cadre de cette stratégie fondamentale :

- le Crédit du Nord entretient peu de position de fond sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de l'actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie ;
- sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes et de durée autorisés des positions ouvertes sont déterminées en accord avec l'actionnaire de la banque ; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front-office, le dispositif de supervision repose sur une structure spécifique au sein de la Direction Trésorerie Change, en charge notamment :

- du suivi permanent des positions et du résultat, en dialogue avec le front-office ;
- de la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

## ➤ Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- **de la Valeur en Risque (VaR) à 99 %**, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché, en particulier sur l'essentiel du périmètre réglementaire des activités en portefeuille de « trading » ;
- **des mesures en stress-tests**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal sont établies et communiquées par la Société Générale pour une intégration dans le suivi de nos limites ;
- **des limites complémentaires** (en sensibilité, nominal, ou durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risques et les limites opérationnelles utilisées au front-office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-tests, comme c'est le cas pour les instruments optionnels.

## Méthode de calcul de la VaR

Cette méthode a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Les nouveaux paramètres de risques ainsi que le périmètre des portefeuilles sont incorporés par la Société Générale dans l'outil TRAAB dont le Crédit du Nord reçoit les nouvelles versions pour mise à jour. A partir des fichiers envoyés par le Crédit du Nord sous format TRAAB, la Société Générale effectue les calculs de VaR.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédit, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scenarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scenarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non-linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scenarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

Quotidiennement un outil de calcul, développé par la Société Générale (TRAAB : taux de rendement actuariel annuel brut) et mis à la disposition de la Direction Trésorerie Change depuis le 30 juin 1998 intègre toutes les informations nécessaires aux calculs à partir du système opératoire de la Direction Trésorerie Change. Ces informations sont consolidées par la Société Générale quotidiennement pour son propre suivi de risques. Le modèle est fondé sur l'observation de l'historique des évolutions journalières d'un instrument de taux ou de change qui, appliqué à la position du jour, donne la mesure du risque de Valeur à Risque (VaR) 99 % et la sensibilité à 10 points de base.

Au titre de l'année 2009, l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) à 99 % est reprise dans le tableau ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 1 jour ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

### Valeur en Risque trading (VaR) : ventilation par facteur de risque

#### 1 Jour – 99 % / Année 2009

(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie Devises	Titres et hors-bilan de taux	Effet de compensation	Globale
<b>02/01/2009</b>	<b>-112</b>	<b>-105</b>	<b>-108</b>	<b>110</b>	<b>-215</b>
Minimum	-310	-215	-148	NS <sup>(1)</sup>	-329
Maximum	-24	-34	-22	NS <sup>(1)</sup>	-75
Moyenne	-81	-98	-69	96	-152
<b>31/12/2009</b>	<b>-44</b>	<b>-48</b>	<b>-62</b>	<b>51</b>	<b>-103</b>
<b>LIMITES</b>			<b>-1 000</b>		<b>-1 000</b>

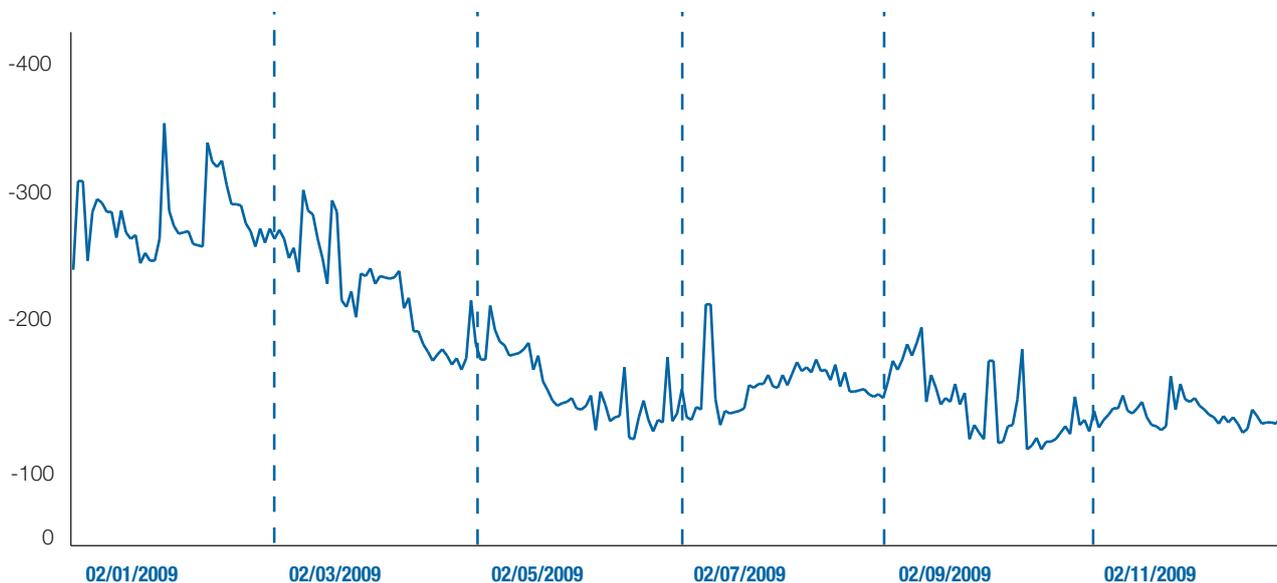
*(1) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max n'interviennent pas au même moment.*

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 1 jour, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (change, trésorerie devises, titres et hors-bilan de taux) entre eux.

### Valeur en risque (1 jour - 99 %)

(En milliers d'euros)



#### Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent, sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens et la non prise en compte des instruments optionnels détenus dans le portefeuille de trading.

Le Crédit du Nord contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;

- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests. Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les stress tests.

#### ➤ Attribution des limites et organisation de leur suivi

Les limites de marchés sont attribuées de la façon suivante : une proposition est élaborée en interne et présentée au Comité Exécutif. Si ce dernier donne son accord, elle est transmise pour avis à la Direction des Risques de la Société Générale (équipe Risques de marché). La mise à jour est revue au minimum tous les ans, la dernière ayant été réalisée en juin 2009.

Après avis définitif, ces limites font l'objet d'une notification adressée à la Présidence par la Société Générale et sont formalisées dans un recueil et intégrées dans le système de suivi quotidien.

Un reporting de suivi des limites est adressé quotidiennement à la Société Générale, signalant le cas échéant tout dépassement de ces limites.

Les limites de contreparties sont attribuées de la façon suivante :

- dans le cas où la contrepartie est une banque, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Société Générale et à l'approbation et validation de la Direction

Centrale de Risques. En retour les limites attribuées sont intégrées dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting ;

- › dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les limites à la Direction des Risques des Régions et des filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi.

La Direction financière est informée chaque semaine par la Direction Trésorerie Change par le biais d'un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement par un rapport qui retrace l'évolution des risques et des résultats. Le Directeur Général et le Directeur Financier reçoivent également de la Direction Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des risques.

## Note 4 Caisse et banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Caisse	175,4	166,4	9,0	5,4
Banques centrales	781,5	515,9	265,6	51,5
Créances rattachées	1,2	1,7	-0,5	-29,4
<b>TOTAL</b>	<b>958,1</b>	<b>684,0</b>	<b>274,1</b>	<b>40,1</b>
Juste valeur	958,1	684,0		

## I Note 5

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2009				31/12/2008			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif (N1)	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (N2)	Valorisation basée sur des paramètres non observables (N3)	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif (N1)	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (N2)	Valorisation basée sur des paramètres non observables (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>ACTIF</b>								
<b>PORTEFEUILLE DE TRANSACTION</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	11,4	-	-	11,4	53,1	-	-	53,1
Actions et autres instruments de capitaux propres	13,9	-	-	13,9	25,3	-	-	25,3
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL ACTIFS DE TRANSACTION</b>	<b>25,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25,3</b>	<b>78,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78,4</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	4,7	114,9	-	119,6	4,3	205,4	-	209,7
Actions et autres instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	2,2	1 070,5	-	1 072,7	1,7	962,4	-	964,1
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT</b>	<b>6,9</b>	<b>1 185,4</b>	<b>-</b>	<b>1 192,3</b>	<b>6,0</b>	<b>1 167,8</b>	<b>-</b>	<b>1 173,8</b>
<b>SOUS-TOTAL ACTIFS DISTINCTS RELATIFS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL</b>								
	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>DERIVES DE TRANSACTION</b>								
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>	<b>-</b>	<b>41,9</b>	<b>-</b>	<b>41,9</b>	<b>-</b>	<b>73,1</b>	<b>-</b>	<b>73,1</b>
Instruments fermes	-	32,4	-	32,4	-	65,4	-	65,4
<i>Swaps</i>	-	32,4	-	32,4	-	65,4	-	65,4
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	9,5	-	9,5	-	7,7	-	7,7
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	9,5	-	9,5	-	7,7	-	7,7
<b>Instruments de change</b>	<b>-</b>	<b>45,5</b>	<b>-</b>	<b>45,5</b>	<b>-</b>	<b>158,2</b>	<b>-</b>	<b>158,2</b>
Instruments fermes	-	42,0	-	42,0	-	155,7	-	155,7
Instruments conditionnels	-	3,5	-	3,5	-	2,5	-	2,5
<b>Instruments sur actions et indices</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION</b>	<b>-</b>	<b>87,4</b>	<b>-</b>	<b>87,4</b>	<b>-</b>	<b>231,3</b>	<b>-</b>	<b>231,3</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT <sup>(1)</sup></b>	<b>32,2</b>	<b>1 272,8</b>	<b>-</b>	<b>1 305,0</b>	<b>84,4</b>	<b>1 399,1</b>	<b>-</b>	<b>1 483,5</b>

(1) Y compris les OPCVM.

**Note 5 bis**
**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31/12/2009				31/12/2008			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif (N1)	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (N2)	Valorisation basée sur des paramètres non observables (N3)	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif (N1)	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (N2)	Valorisation basée sur des paramètres non observables (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>PASSIF</b>								
<b>PORTEFEUILLE DE TRANSACTION</b>								
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0,5	-	-	0,5	2,8	-	-	2,8
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL PASSIFS DE TRANSACTION</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,8</b>
<b>DÉRIVÉS DE TRANSACTION</b>								
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>	<b>-</b>	<b>67,0</b>	<b>-</b>	<b>67,0</b>	<b>-</b>	<b>68,3</b>	<b>-</b>	<b>68,3</b>
Instruments fermes	-	59,3	-	59,3	-	61,7	-	61,7
<i>Swaps</i>	-	59,3	-	59,3	-	61,7	-	61,7
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	7,7	-	7,7	-	6,6	-	6,6
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	7,7	-	7,7	-	6,6	-	6,6
<b>Instruments de change</b>	<b>-</b>	<b>41,7</b>	<b>-</b>	<b>41,7</b>	<b>-</b>	<b>133,6</b>	<b>-</b>	<b>133,6</b>
Instruments fermes	-	38,2	-	38,2	-	131,0	-	131,0
Instruments conditionnels	-	3,5	-	3,5	-	2,6	-	2,6
<b>Instruments sur actions et indices</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL DÉRIVÉS DE TRANSACTION</b>	<b>-</b>	<b>108,7</b>	<b>-</b>	<b>108,7</b>	<b>-</b>	<b>201,9</b>	<b>-</b>	<b>201,9</b>
<b>SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT</b>	<b>-</b>	<b>585,9</b>	<b>-</b>	<b>585,9</b>	<b>-</b>	<b>473,1</b>	<b>-</b>	<b>473,1</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>	<b>0,5</b>	<b>694,6</b>	<b>-</b>	<b>695,1</b>	<b>2,8</b>	<b>675,0</b>	<b>-</b>	<b>677,8</b>

	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT <sup>(1)</sup></b>	<b>585,9</b>	<b>624,1</b>	<b>-38,2</b>	<b>473,1</b>	<b>557,3</b>	<b>-84,2</b>

(1) Le passif du bilan est impacté par la variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre à hauteur de +16,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ce mouvement correspond à une charge de -16,3 millions d'euros enregistrée en résultat.

## Note 6 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Couverture de juste valeur<sup>(1)</sup></b>	<b>274,5</b>	<b>316,7</b>	<b>213,3</b>	<b>282,8</b>
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes	259,4	316,7	204,6	282,8
<i>Swaps</i>	259,4	316,7	204,6	282,8
Instruments conditionnels	15,1	-	8,7	-
<i>Caps, floors, collars</i>	15,1	-	8,7	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>274,5</b>	<b>316,7</b>	<b>213,3</b>	<b>282,8</b>

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

## Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif (N1)	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (N2)	Valorisation basée sur des paramètres non observables (N3)	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif (N1)	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (N2)	Valorisation basée sur des paramètres non observables (N3)	Total
<b>ACTIVITE COURANTE</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	1 698,0	-	-	1 698,0	500,5	-	-	500,5
<i>dont créances rattachées</i>				7,4				4,7
<i>dont dépréciations</i>				-				-
Obligations et autres instruments de dettes	1 504,4	2 045,6	-	3 550,0	1 079,6	3 751,3	-	4 830,9
<i>dont créances rattachées</i>				41,2				54,2
<i>dont dépréciations</i>				-13,1				-9,7
Actions et autres instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	1,1	69,1	4,1	74,3	1,0	94,8	3,4	99,2
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont pertes de valeur</i>				-4,5				-4,6
<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE COURANTE</b>	<b>3 203,5</b>	<b>2 114,7</b>	<b>4,1</b>	<b>5 322,3</b>	<b>1 581,1</b>	<b>3 846,1</b>	<b>3,4</b>	<b>5 430,6</b>
Titres actions détenus à long terme	5,1	-	370,7	375,8	5,0	0,4	221,0	226,4
<i>dont créances rattachées</i>				-				0,3
<i>dont pertes de valeur</i>				-4,9				-4,7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5,1</b>	<b>-</b>	<b>370,7</b>	<b>375,8</b>	<b>5,0</b>	<b>0,4</b>	<b>221,0</b>	<b>226,4</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE</b>	<b>3 208,6</b>	<b>2 114,7</b>	<b>374,8</b>	<b>5 698,1<sup>(2)</sup></b>	<b>1 586,1</b>	<b>3 846,5</b>	<b>224,4</b>	<b>5 657,0</b>
dont titres prêtés	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Dont 996,8 millions d'euros de titres callables pour lequel la valorisation retenue tient compte d'un exercice effectif du call par l'émetteur, selon les pratiques de place. Ce montant s'échelonne ainsi selon les dates de call suivantes :

- 11,6 millions d'euros en 2010,
- 680,2 millions d'euros en 2011,
- 305,0 millions d'euros en 2012.

## Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2009	2008
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>5 657,0</b>	<b>5 141,0</b>
Acquisitions	3 725,4	1 392,4
Cessions / remboursements / fusions	-3 800,6	-728,5
Reclassement (sortie) vers DJE	-	-33,1 <sup>(3)</sup>
Variations de périmètre	-28,8 <sup>(4)</sup>	-
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	159,8 <sup>(5)</sup>	-111,5
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-3,4	-9,7
Variation des pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-0,2	0,8
Variation des créances rattachées	-10,5	5,1
Différences de change	-0,6	0,5
<b>SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>5 698,1</b>	<b>5 657,0</b>

(3) L'intention de gestion sur des actifs disponibles à la vente (OBSAAR) ayant évolué vers la détention jusqu'à l'échéance, un reclassement a été effectué à la juste valeur au 31 décembre 2008 entre ces deux catégories pour un montant de 33,1 millions d'euros.

(4) Le montant reporté sur cette ligne correspond à la sortie d'Etoile Gestion au 31 décembre 2009.

(5) L'écart avec la rubrique « Variations de valeur des instruments financiers » de la note des capitaux propres provient à hauteur de 126,7 millions d'euros du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

## Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation n'est pas basée sur des paramètres de marché

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres et actions détenus à long terme	Total
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	-	-	3,4	221,0	224,4
Acquisitions				161,7	161,7
Cessions / remboursements			-0,1	-2,5	-2,6
Transferts vers N2					-
Transferts depuis N2					-
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres			0,8	-9,1	-8,3
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat					-
<i>Dont : augmentation</i>					-
<i>reprise</i>					-
<i>autres</i>					-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat				-0,2	-0,2
Variation de créances rattachées				-0,2	-0,2
Différences de change					-
<b>SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,1</b>	<b>370,7</b>	<b>374,8</b>

## I Note 8

## Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Comptes à vue	1 282,6	825,9	456,7	55,3
Comptes et prêts au jour le jour et autres	1 602,6	1 866,6	-264,0	-14,1
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-	-
Créances rattachées	0,4	1,2	-0,8	-66,7
<b>TOTAL DES CREANCES A VUE ET AU JOUR LE JOUR</b>	<b>2 885,6</b>	<b>2 693,7</b>	<b>191,9</b>	<b>7,1</b>
Comptes et prêts à terme	521,3	856,3	-335,0	-39,1
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée à terme	0,5	1 716,5	-1 716,0	-100,0
Prêts subordonnés et titres participatifs	90,7	89,1	1,6	1,8
Créances rattachées	2,9	34,9	-32,0	-91,7
<b>TOTAL DES CREANCES A TERME</b>	<b>615,4</b>	<b>2 696,8</b>	<b>-2 081,4</b>	<b>-77,2</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 501,0</b>	<b>5 390,5</b>	<b>-1 889,5</b>	<b>-35,1</b>
DEPRECIATION	-0,5	-0,5	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 500,5</b>	<b>5 390,0</b>	<b>-1 889,5</b>	<b>-35,1</b>
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	3 500,5	5 389,9		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2009 des créances sur les établissements de crédit, 1 435,5 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale (2 017,3 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les créances sur établissements étrangers représentent 6,4 % du montant global inscrit au bilan. Il s'agit essentiellement d'établissements situés dans l'Espace Economique Européen. Les autres pays représentent 1,3 % de l'encours du bilan.

## Note 9

### Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Créances commerciales	703,5	758,4	-54,9	-7,2
Créances rattachées	0,8	0,4	0,4	100,0
<b>TOTAL DES CREANCES COMMERCIALES</b>	<b>704,3</b>	<b>758,8</b>	<b>-54,5</b>	<b>-7,2</b>
Autres concours				
Crédits de trésorerie	1 894,5	2 146,3	-251,8	-11,7
Crédits à l'exportation	42,3	71,1	-28,8	-40,5
Crédits à l'équipement	4 911,5	4 907,2	4,3	0,1
Crédits à l'habitat	11 674,6	11 137,1	537,5	4,8
Autres crédits	3 254,7	2 985,8	268,9	9,0
Créances rattachées	56,8	71,5	-14,7	-20,6
<b>TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</b>	<b>21 834,4</b>	<b>21 319,0</b>	<b>515,4</b>	<b>2,4</b>
Comptes ordinaires débiteurs	1 669,4	2 054,8	-385,4	-18,8
Créances rattachées	23,6	38,0	-14,4	-37,9
<b>TOTAL COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>	<b>1 693,0</b>	<b>2 092,8</b>	<b>-399,8</b>	<b>-19,1</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>24 231,7</b>	<b>24 170,6</b>	<b>61,1</b>	<b>0,3</b>
Dépréciation sur créances individualisées	-783,4	-646,1	-137,3	21,3
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	-32,2	-30,2	-2,0	6,6
<b>DEPRECIATION</b>	<b>-815,6</b>	<b>-676,3</b>	<b>-139,3</b>	<b>20,6</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>23 416,1</b>	<b>23 494,3</b>	<b>-78,2</b>	<b>-0,3</b>
Titres reçus en pension livrée (y.c. créances rattachées)	60,4	275,4	-215,0	-78,1
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE</b>	<b>23 476,5</b>	<b>23 769,7</b>	<b>-293,2</b>	<b>-1,2</b>
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	23 743,3	23 278,1		

Le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle est de 51,9 % contre 50,4 % au 31 décembre 2008 (hors dépréciation sur groupe d'actifs homogènes).

Répartition des autres concours à la clientèle <sup>(1)</sup>

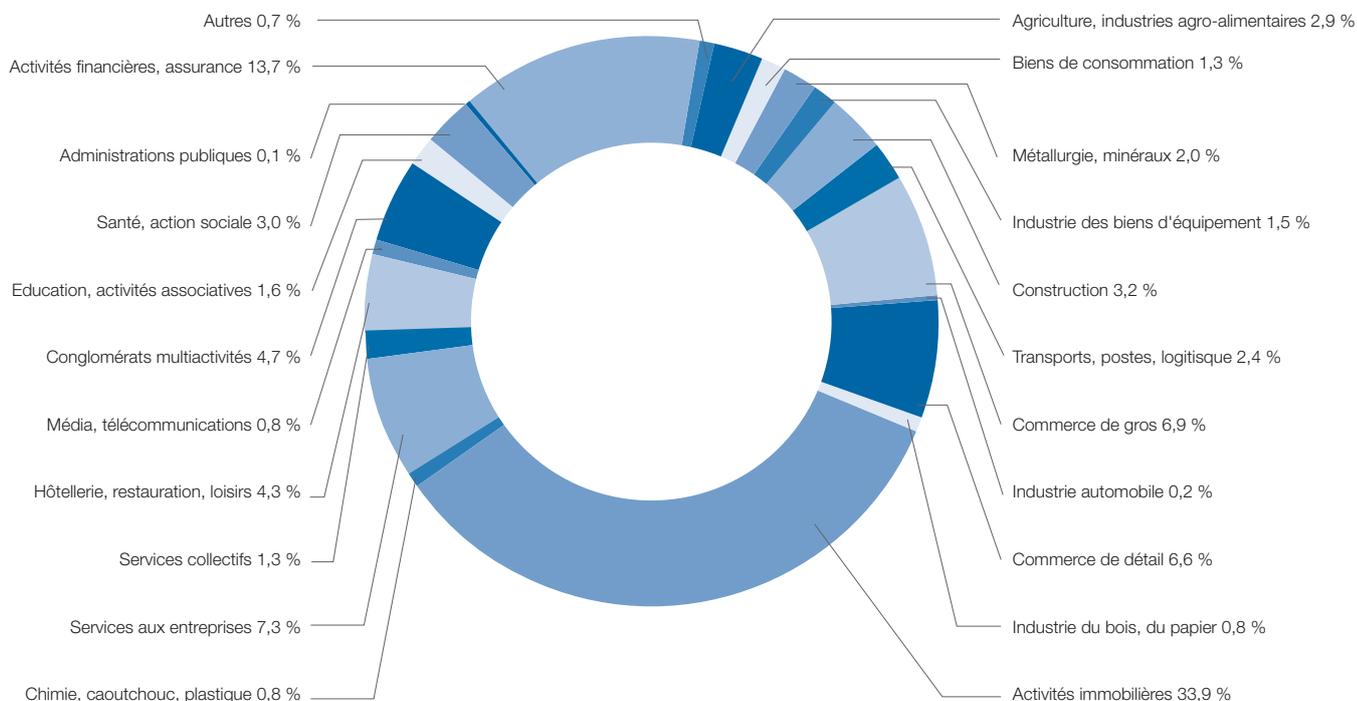
(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Clientèle non financière	21 775,8	21 245,7	530,1	2,5
Entreprises	9 467,1	9 526,3	-59,2	-0,6
Particuliers	11 306,9	10 814,5	492,4	4,6
Collectivités locales	7,5	9,1	-1,6	-17,6
Professions libérales	784,8	775,4	9,4	1,2
Gouvernements et Administrations Centrales	95,5	0,7	94,8	-
Autres	114,0	119,7	-5,7	-4,8
Clientèle financière	1,8	1,8	-	-
<b>TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE VENTILES</b>	<b>21 777,6</b>	<b>21 247,5</b>	<b>530,1</b>	<b>2,5</b>
Créances rattachées	56,8	71,5	-14,7	-20,6
<b>TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</b>	<b>21 834,4</b>	<b>21 319,0</b>	<b>515,4</b>	<b>2,4</b>

(1) La ventilation par secteur intègre dorénavant les comptes douteux. Les données du 31 décembre 2008 ont été retraitées en conséquence.

Les autres concours à la clientèle sont essentiellement concentrés sur la France (96,5 % du total). Le solde est représenté en majeure partie par des clients ayant la nationalité d'un des états membres de l'Espace Economique Européen ou de Monaco (1,9 % pour cet ensemble).

## Analyse des prêts et créances sains sur la clientèle (y compris créances rattachées) :

Les créances commerciales et autres concours à la clientèle sains détenus sur les « Particuliers » s'élèvent à 11 180,6 millions euros (49,1 % des encours sains). Les encours sains hors clientèle « Particuliers » (50,9 % du total) se décomposent comme suit :



## Note 10

### Opérations de location-financement et assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Location-financement mobilier	1 387,8	1 414,5	-26,7	-1,9
Location-financement immobilier	489,1	432,6	56,5	13,1
Créances rattachées	0,4	0,2	0,2	100,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 877,3</b>	<b>1 847,3</b>	<b>30,0</b>	<b>1,6</b>
Dépréciations sur créances individualisées	-17,6	-10,5	-7,1	67,6
Dépréciations sur actifs de location-financement	-0,5	-0,8	0,3	-37,5
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-18,1</b>	<b>-11,3</b>	<b>-6,8</b>	<b>60,2</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 859,2</b>	<b>1 836,0</b>	<b>23,2</b>	<b>1,3</b>
Juste valeur des créances de location-financement et assimilées	1 872,8	1 822,3		

Les encours de location-financement augmentent de 1,3 % par rapport au 31 décembre 2008. L'activité du secteur de financement immobilier a très fortement progressé sur la période. A l'inverse celle du secteur de financement mobilier, réalisée par la filiale Star Lease, est en légère régression. L'activité de Star Lease se répartit à 57 % sur du matériel industriel, 37 % sur du matériel de transport, 4 % sur du matériel informatique et 2 % sur du matériel de bureau.

### Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>Montant des investissements bruts</b>	<b>2 004,5</b>	<b>1 987,3</b>
A moins d'un an	607,8	587,9
De un à cinq ans	1 142,0	1 133,9
A plus de cinq ans	254,7	265,5
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir</b>	<b>1 808,6</b>	<b>1 783,1</b>
A moins d'un an	586,5	568,9
De un à cinq ans	998,5	987,4
A plus de cinq ans	223,6	226,8
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>127,6</b>	<b>140,8</b>
<b>Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur</b>	<b>68,3</b>	<b>63,4</b>

## Note 11

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	-	-	-	-
Cotés	-	-	-	-
Non cotés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>58,2</b>	<b>59,4</b>	<b>-1,2</b>	<b>-2,0</b>
Cotés	41,8	43,7	-1,9	-4,3
Non cotés	16,3	15,4	0,9	5,8
Créances rattachées	0,1	0,3	-0,2	-66,7
Dépréciations	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE</b>	<b>58,2</b>	<b>59,4</b>	<b>-1,2</b>	<b>-2,0</b>
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	58,4	59,5		

### Mouvements du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	2009	2008
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>59,4</b>	<b>3,9</b>
Acquisitions	-	23,7 <sup>(1)</sup>
Remboursements (à maturité)	-2,3	-1,5
Variations des dépréciations	-	-
Reclassements (entrée) depuis les titres disponibles à la vente	-	33,1 <sup>(2)</sup>
Autres	1,1	0,2
<b>SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>58,2</b>	<b>59,4</b>

(1) Exclusivement OBSAAR.

(2) L'intention de gestion sur des actifs disponibles à la vente (OBSAAR) ayant évolué vers la détention jusqu'à l'échéance, un reclassement a été effectué à la juste valeur au 31 décembre 2008 entre ces deux catégories pour un montant de 33,1 millions d'euros.

## Note 12

### Créances et dettes d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Créances d'impôts exigibles	102,3	187,0	-84,7	-45,3
Actifs d'impôts différés	88,1	126,4	-38,3	-30,3
→ sur éléments du bilan	88,1	125,6	-37,5	-29,9
→ sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	-	0,8	-0,8	-
<b>TOTAL CREANCES D'IMPOTS</b>	<b>190,4</b>	<b>313,4</b>	<b>-123,0</b>	<b>-39,2</b>
Dettes d'impôts exigibles	111,9	115,4	-3,5	-3,0
Passifs d'impôts différés	357,2	323,8	33,4	10,3
→ sur éléments du bilan	362,6	342,6	20,0	5,8
→ sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	-5,4	-18,8	13,4	-71,3
<b>TOTAL DETTES D'IMPOTS</b>	<b>469,1</b>	<b>439,2</b>	<b>29,9</b>	<b>6,8</b>

Les impôts différés sur éléments de capitaux propres se rapportent aux gains/pertes latents sur titres disponibles à la vente et sur la participation aux bénéfices différés pour l'activité assurance.

## Note 13

### Autres actifs et autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>AUTRES ACTIFS</b>				
Opérations sur titres	6,5	7,4	-0,9	-12,2
Dépôts de garantie versés	28,2	100,1	-71,9	-71,8
Comptes de régularisation et divers	245,1	271,7	-26,6	-9,8
Dépréciations	-0,2	-0,2	-	-
Autres actifs d'assurance	247,7	309,2	-61,5	-19,9
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>527,3</b>	<b>688,2</b>	<b>-160,9</b>	<b>-23,4</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>				
Comptes exigibles après encaissement	212,9	246,8	-33,9	-13,7
Opérations sur titres	139,0	134,7	4,3	3,2
Dépôts de garantie reçus	60,7	10,7	50,0	-
Charges à payer sur engagements sociaux	88,2	79,4	8,8	11,1
Comptes de régularisation et divers	483,1	494,9	-11,8	-2,4
Autres passifs d'assurance	5,4	6,1	-0,7	-11,5
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>989,3</b>	<b>972,6</b>	<b>16,7</b>	<b>1,7</b>

## Note 14

### Immobilisations

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2008	Entrées	Sorties	Variation de périmètre et reclassements
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels créés	176,9	28,4	-0,1	-
Logiciels acquis	79,0	3,8	-1,6	3,1
Autres immobilisations incorporelles	24,9	3,0	-	-4,7
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>280,8</b>	<b>35,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,6</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains et constructions	172,2	7,5	-1,3	7,3
Equipements informatiques	125,9	10,3	-5,3	1,2
Autres immobilisations corporelles	430,6	32,6	-12,2	-8,9
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>728,7</b>	<b>50,4</b>	<b>-18,8</b>	<b>-0,4</b>
<b>Immeubles hors exploitation</b>	<b>20,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,0</b>
<b>Activité de location simple</b>	<b>13,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Location immobilière	13,4	-	-	-
Location mobilière	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT</b>	<b>33,5</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,0</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>1 043,0</b>	<b>85,7</b>	<b>-21,1</b>	<b>-1,0</b>

Valeur brute au 31/12/2009	Cumul des amortissements et des dépréciations au 31/12/2008	Amortissements et dépréciations de l'année			Valeur nette au 31/12/2009	Valeur nette au 31/12/2008
		Dotations	Reprises	Variation de périmètre et reclassements		
205,2	-86,7	-25,4	0,1	-	93,2	90,2
84,3	-69,5	-5,9	1,7	0,7	11,3	9,5
23,2	-0,1	-	-	-	23,1	24,8
<b>312,7</b>	<b>-156,3</b>	<b>-31,3</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>	<b>127,6</b>	<b>124,5</b>
185,7	-56,1	-4,9	1,0	-	125,7	116,1
132,1	-103,1	-10,7	5,3	-	23,6	22,8
442,1	-284,3	-28,4	11,8	-	141,2	146,3
<b>759,9</b>	<b>-443,5</b>	<b>-44,0</b>	<b>18,1</b>	<b>-</b>	<b>290,5</b>	<b>285,2</b>
20,6	-9,2	-1,1	0,9	-	11,2	10,9
13,4	-7,5	-0,3	1,4	-	7,0	5,9
13,4	-7,5	-0,3	1,4	-	7,0	5,9
-	-	-	-	-	-	-
34,0	-16,7	-1,4	2,3	-	18,2	16,8
<b>1 106,6</b>	<b>-616,5</b>	<b>-76,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,7</b>	<b>436,3</b>	<b>426,5</b>

## Note 15

### Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)

Valeur brute au 31/12/2008	53,8
Acquisitions et autres augmentations	-
Cessions et autres diminutions	-
<b>VALEUR BRUTE AU 31/12/2009</b>	<b>53,8</b>
Dépréciations au 31/12/2008	-
Pertes de valeur	-
<b>DEPRECIATIONS AU 31/12/2009</b>	<b>-</b>

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation réalisé une fois par an.

Valeur nette au 31/12/2008	53,8
<b>VALEUR NETTE AU 31/12/2009</b>	<b>53,8</b>

### Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3
Agences Fortis	5,2
<b>VALEUR NETTE AU 31/12/2009</b>	<b>53,8</b>

## Note 16

### Synthèse des dépréciations et provisions

#### Dépréciations

(en millions d'euros)	Notes	Stock au 31/12/2008	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2009
Etablissements de crédit	8	0,5	-	-	-	-	0,5
Crédits à la clientèle	9	646,1	331,1	-154,3	-39,5	-	783,4
Groupes d'actifs homogènes	9	30,2	2,1	-0,1	-	-	32,2
Location-financement et assimilés <sup>(1)</sup>	10	11,3	15,3	-6,8	-1,7	-0,5	17,6
Actifs disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	7	18,9	3,9	-0,3	-	-	22,5
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	11	-	-	-	-	-	-
Immobilisations	14	3,5	-	-1,6	-0,3	-	1,6
Autres	13	0,2	0,1	-0,1	-	-	0,2
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS</b>		<b>710,7</b>	<b>352,5</b>	<b>-163,2</b>	<b>-41,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>858,0</b>

(1) Dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie : 12,2 millions d'euros.

## Provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2008	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actualisation	Autres	Stock au 31/12/2009
Provisions pour avantages post-emploi	66,4	10,1	-0,8	-24,7	-	-	51,0
Provisions pour avantages long terme	28,1	10,7	-1,7	-4,8	-	-	32,3
Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	3,0	2,2	-0,8	-0,9	-	-	3,5
Provisions pour risques immobiliers <sup>(2)</sup>	0,4	-	-	-	-	-	0,4
Provisions pour litiges <sup>(3)</sup>	12,7	1,7	-1,5	-0,7	0,2	-	12,4
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	22,0	22,1	-8,6	-	-	-	35,5
Autres provisions <sup>(3) (4)</sup>	12,4	2,7	-2,2	-	-	-	12,9
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>145,0</b>	<b>49,5</b>	<b>-15,6</b>	<b>-31,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>148,0</b>

(2) Les provisions pour risques immobiliers couvrent des pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers.

(3) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 0,1 million d'euros.

(4) Dont provision épargne-logement : 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 soit une reprise nette de 1,6 million d'euros sur l'année (cf note 20).

## Note 17

## Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Comptes à vue	177,1	248,2	-71,1	-28,6
Comptes et emprunts au jour le jour	373,3	378,8	-5,5	-1,5
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-	-	-
Titres donnés en pension au jour le jour	-	-	-	-
Dettes rattachées	0,1	1,0	-0,9	-90,0
<b>TOTAL DES DETTES A VUE</b>	<b>550,5</b>	<b>628,0</b>	<b>-77,5</b>	<b>-12,3</b>
Comptes et emprunts à terme	2 942,5	3 311,8	-369,3	-11,2
Valeurs données en pension à terme	-	-	-	-
Titres donnés en pension à terme	-	-	-	-
Dettes rattachées	15,3	21,2	-5,9	-27,8
<b>TOTAL DES DETTES A TERME</b>	<b>2 957,8</b>	<b>3 333,0</b>	<b>-375,2</b>	<b>-11,3</b>
Réévaluation des éléments couverts	43,7	27,3	16,4	60,1
<b>TOTAL</b>	<b>3 552,0</b>	<b>3 988,3</b>	<b>-436,3</b>	<b>-10,9</b>
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	3 552,0	3 988,3		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2009 des dettes envers les établissements de crédit, 1 794,3 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale.

## Note 18

### Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	5 008,2	4 086,3	921,9	22,6
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 629,1	1 618,4	10,7	0,7
Comptes à vue et au jour le jour	10 611,0	10 139,9	471,1	4,6
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	6 292,7	6 073,3	219,4	3,6
<i>Particuliers</i>	3 796,5	3 578,1	218,4	6,1
<i>Clientèle financière</i>	15,8	6,0	9,8	163,3
<i>Autres</i>	506,0	482,5	23,5	4,9
Comptes à terme	382,3	1 666,0	-1 283,7	-77,1
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	264,5	829,0	-564,5	-68,1
<i>Particuliers</i>	94,1	808,1	-714,0	-88,4
<i>Clientèle financière</i>	-	0,9	-0,9	-
<i>Autres</i>	23,7	28,0	-4,3	-15,4
Valeurs données en pension livrée à terme	-	150,0	-150,0	-
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	71,8	261,0	-189,2	-72,5
Titres donnés en pension livrée à terme	535,2	1 428,4	-893,2	-62,5
Dettes rattachées	76,3	127,7	-51,4	-40,3
Dépôts de garantie	0,7	0,7	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 314,6</b>	<b>19 478,4</b>	<b>-1 163,8</b>	<b>-6,0</b>
Juste valeur des dettes envers la clientèle	18 314,4	19 478,3		

## Note 19

### Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Bons de caisse et bons d'épargne	11,7	14,4	-2,7	-18,8
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6 997,0	8 201,7	-1 204,7	-14,7
Emprunts obligataires	304,9	554,7	-249,8	-45,0
Dettes rattachées	31,2	121,9	-90,7	-74,4
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 344,8</b>	<b>8 892,7</b>	<b>-1 547,9</b>	<b>-17,4</b>
Réévaluation des éléments couverts	0,3	0,3	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 345,1</b>	<b>8 893,0</b>	<b>-1 547,9</b>	<b>-17,4</b>
Juste valeur des dettes représentées par un titre	7 378,3	8 904,9		

## I Note 20

### Comptes et plans d'épargne-logement

#### A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>Plans d'épargne-logement (PEL)</b>				
Ancienneté de moins de 4 ans	181,5	170,8	10,7	6,3
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	657,9	655,5	2,4	0,4
Ancienneté de plus de 10 ans	536,6	587,4	-50,8	-8,6
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 376,0</b>	<b>1 413,7</b>	<b>-37,7</b>	<b>-2,7</b>
<b>Comptes d'épargne-logement (CEL)</b>	<b>282,8</b>	<b>298,9</b>	<b>-16,1</b>	<b>-5,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 658,8</b>	<b>1 712,6</b>	<b>-53,8</b>	<b>-3,1</b>

#### B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	42,7	18,8	23,9	127,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	13,8	28,2	-14,4	-51,1
Ancienneté de plus de 10 ans	3,8	9,4	-5,6	-59,6
<b>TOTAL</b>	<b>60,3</b>	<b>56,4</b>	<b>3,9</b>	<b>6,9</b>

#### C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>Plans d'épargne-logement</b>				
Ancienneté de moins de 4 ans	-	3,7	-3,7	-
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2,1	-	2,1	-
Ancienneté de plus de 10 ans	5,4	-	5,4	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7,5</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>102,7</b>
<b>Comptes d'épargne-logement</b>	<b>0,1</b>	<b>5,3</b>	<b>-5,2</b>	<b>-98,1</b>
<b>Prêts tirés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>-10,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9,3</b>	<b>10,9</b>	<b>-1,6</b>	<b>-14,7</b>

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

#### **D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions**

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

### **I Note 21**

#### **Avantages au personnel**

##### **A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 55,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 54,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

## B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

### B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	34,5	16,5	32,2	83,2	50,3	16,1	28,1	94,5
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Provision nette</b>	<b>34,5</b>	<b>16,5</b>	<b>32,2</b>	<b>83,2</b>	<b>50,3</b>	<b>16,1</b>	<b>28,1</b>	<b>94,5</b>
<b>VENTILATION DU SOLDE NET DU BILAN</b>								
Valeur actualisée des engagements financés	107,2	-	-	107,2	116,2	-	-	116,2
Juste valeur des actifs de financement	-68,2	-	-	-68,2	-59,0	-	-	-59,0
<b>SOLDE DES REGIMES FINANCES (A)</b>	<b>39,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39,0</b>	<b>57,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57,2</b>
<b>VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS NON FINANCES (B)</b>	<b>17,4</b>	<b>16,4</b>	<b>32,2</b>	<b>66,0</b>	<b>17,8</b>	<b>14,0</b>	<b>28,1</b>	<b>59,9</b>
<b>Eléments non encore reconnus</b>								
Coûts des services passés non comptabilisés	1,0	-	-	1,0	1,1	-	-	1,1
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	20,9	-0,1	-	20,8	23,6	-2,1	-	21,5
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ELEMENTS NON ENCORE RECONNUS (C)</b>	<b>21,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>-</b>	<b>21,8</b>	<b>24,7</b>	<b>-2,1</b>	<b>-</b>	<b>-22,6</b>
<b>PROVISION NETTE A + B - C</b>	<b>34,5</b>	<b>16,5</b>	<b>32,2</b>	<b>83,2</b>	<b>50,3</b>	<b>16,1</b>	<b>28,1</b>	<b>94,5</b>

#### Notes :

- Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Groupe Crédit du Nord, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée résiduelle probable d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Groupe comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite ou de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.  
Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès concernant trois établissements situés en France.  
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail ou les comptes épargne temps.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Informations sur les actifs de financement :
  - seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe.
  - la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 16,4 % d'obligations, 64,5 % d'actions et 19,1 % de fonds monétaires.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2010 sont estimées à 14,5 millions d'euros.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été, en millions d'euros :

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs des régimes	13,0	-37,3
Actifs distincts	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs des régimes	7,7	-22,0
Actifs distincts	-	-

## B2. Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus de l'année y compris charges sociales	4,6	0,2	3,8	8,6	4,6	0,3	4,1	9,0
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	7,1	0,9	1,6	9,6	6,8	0,8	1,7	9,3
Rendement attendu des actifs des régimes	-3,8	-	-	-3,8	-5,1	-	-	-5,1
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	1,1	-	-	1,1	11,2	-	-	11,2
Amortissement des écarts actuariels	0,5	-0,1	3,6	4,0	-	-	-4,5	-4,5
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CHARGES NETTES PORTEES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>9,5</b>	<b>1,0</b>	<b>9,0</b>	<b>19,5</b>	<b>17,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>19,9</b>

## B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

### B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
<b>VALEUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>134,0</b>	<b>14,0</b>	<b>148,0</b>	<b>133,0</b>	<b>14,5</b>	<b>147,5</b>
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	4,6	0,2	4,8	4,6	0,3	4,9
Coût financier	7,1	0,9	8,0	6,8	0,8	7,6
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	2,3	1,9	4,2	-8,4	-1,1	-9,5
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	-23,4	-0,6	-24,0	-13,0	-0,5	-13,5
Coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-	11,0	-	11,0
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU 31 DECEMBRE</b>	<b>124,6</b>	<b>16,4</b>	<b>141,0</b>	<b>134,0</b>	<b>14,0</b>	<b>148,0</b>

**B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
<b>VALEUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>59,0</b>	-	<b>59,0</b>	<b>81,7</b>	-	<b>81,7</b>
Rendement attendu des actifs de régime	3,8	-	3,8	5,1	-	5,1
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	3,9	-	3,9	-27,1	-	-27,1
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	3,1	-	3,1	4,3	-	4,3
Prestations servies	-1,1	-	-1,1	-5,0	-	-5,0
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	-0,5	-	-0,5	-	-	-
<b>VALEUR AU 31 DECEMBRE</b>	<b>68,2</b>	-	<b>68,2</b>	<b>59,0</b>	-	<b>59,0</b>

**B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi**

	2009	2008
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	3,5 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (2,94 % à 3 ans / 3,86 % à 5 ans / 5,01 % à 10 ans / 5,35 % à 15 ans et 5,69 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,90 % à 3 ans / 2,51 % à 5 ans / 2,57 % à 10 ans / 2,62 % à 15 ans et 2,66 % à 20 ans).

**B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles**

<i>(en pourcentage de l'élément mesuré)</i>	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Variation de +1 % du taux d'escompte</b>				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	-5,9 %	-13,5 %	-4,8 %	-12,4 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-10,6 %	-23,3 %	-8,4 %	-20,7 %
<b>Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement</b>				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-14,5 %	-	-9,6 %	-
<b>Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales</b>				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	7,1 %	17,5 %	5,4 %	16,1 %
Impact sur le total net des charges des régimes	13,8 %	33,7 %	11,1 %	29,3 %

**B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies**

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée de l'obligation	124,6	134,0
Juste valeur des actifs de régime	68,2	59,0
<b>Déficit / (négatif : excédent)</b>	<b>56,4</b>	<b>75,0</b>
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-4,0	-5,6
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	3,9	-27,1

**Note 22****Dettes subordonnées**

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Titres participatifs	-	-	-	-
Titres subordonnés remboursables	592,5	638,3	-45,8	-7,2
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-
Intérêts à payer	9,4	10,2	-0,8	-7,8
Réévaluation des éléments couverts	32,7	22,0	10,7	48,6
<b>TOTAL</b>	<b>634,6</b>	<b>670,5</b>	<b>-35,9</b>	<b>-5,4</b>

La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2009 s'élève à 607,2 millions d'euros (634,7 millions d'euros au 31 décembre 2008), entièrement calculée par référence à un prix coté sur un marché actif.

**Echéancement des titres subordonnés remboursables émis par le Crédit du Nord**

	2010	2011	2012	2013	2014	Autres	Encours 31/12/2009	Encours 31/12/2008
Dettes subordonnées	151,5	160	-	-	-	281	592,5	638,3

## Note 23

### Activités d'assurance

#### Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	978,9	876,1	102,8	11,7
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	2 792,8	2 382,5	410,3	17,2
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	2,1	1,6	0,5	31,3
<b>TOTAL</b>	<b>3 773,8</b>	<b>3 260,2</b>	<b>513,6</b>	<b>15,8</b>
Provision pour participation aux bénéfices différée <sup>(1)</sup>	66,3	-60,1	126,4	-
Part des réassureurs	-232,0	-221,1	-10,9	4,9
<b>Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs</b>	<b>3 608,1</b>	<b>2 979,0</b>	<b>629,1</b>	<b>21,1</b>

(1) Dont provision pour participation aux bénéfices différée passive sur actifs en juste valeur par capitaux propres 66,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre un montant actif de 60,4 millions d'euros au 31 décembre 2008).

#### Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
<b>PROVISIONS D'OUVERTURE AU 01/01/2009</b>	<b>876,1</b>	<b>2 382,5</b>	<b>1,6</b>
Charge des provisions d'assurance	163,1	417,1	0,4
Revalorisation des contrats en unités de compte	-76,1	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	8,6	-	-
Transferts et arbitrages	7,2	-7,1	-
Entrées de portefeuilles	-	-	-
Participation aux résultats	-	0,3	-
Autres	-	-	-
<b>PROVISIONS DE CLOTURE AU 31/12/2009 (HORS PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE)</b>	<b>978,9</b>	<b>2 792,8</b>	<b>2,0</b>

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2009.

Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques cohérents avec une approche de type Market Consistent Embedded Value.

## Placements nets des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>				
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	116,3	206,2	-89,9	-43,6
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 072,7	964,1	108,6	11,3
<b>Prêts et créances sur établissements de crédit</b>				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
Effets publics et valeurs assimilées	254,7	279,3	-24,6	-8,8
Obligations et autres instruments de dettes	2 397,2	1 763,3	633,9	35,9
Actions et autres instruments de capitaux propres	42,7	30,8	11,9	38,6
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>				
Placements immobiliers	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 883,6</b>	<b>3 243,7</b>	<b>639,9</b>	<b>19,7</b>

## Résultat technique des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Primes	591,3	523,0	68,3	13,1
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	-708,9	-190,7	-518,2	-
Produits nets des placements	165,5	-286,6	452,1	-
Autres produits (charges) nets techniques	-27,4	-25,5	-1,9	7,5
<b>CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE</b>				
	<b>20,5</b>	<b>20,2</b>	<b>0,3</b>	<b>1,5</b>
Elimination des opérations intra-groupe	-1,5	-1,5	-	-
<b>CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION APRES ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE</b>				
	<b>19,0</b>	<b>18,7</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>

## Produits nets de commissions <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>Commissions et honoraires reçus</b>				
Chargements d'acquisition	12,4	11,9	0,5	4,2
Chargements de gestion	32,7	30,7	2,0	6,5
Autres	0,1	0,1	-	-
<b>Commissions et honoraires payés</b>				
Chargements d'acquisition	-10,7	-10,7	-	-
Chargements de gestion	-10,8	-9,4	-1,4	14,9
Autres	-1,3	-1,5	0,2	-13,3
<b>TOTAL DES COMMISSIONS ET HONORAIRES</b>	<b>22,4</b>	<b>21,1</b>	<b>1,3</b>	<b>6,2</b>

(1) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

## Note 24

### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2009	Période	31/12/2008
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
Ecart de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Recyclage en résultat			
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	6,8	33,9	-27,1
Ecart de réévaluation de la période		38,9	
Recyclage en résultat		-5,0	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Recyclage en résultat			
Montants transférés dans la valeur de l'élément couvert			
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	-	-	-
Impôts	5,4	-14,2	19,6
<b>TOTAL</b>	<b>12,2</b>	<b>19,7</b>	<b>-7,5</b>
Intérêts minoritaires	-	-0,2	0,2
<b>PART DU GROUPE</b>	<b>12,2</b>	<b>19,9</b>	<b>-7,7</b>

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	6,8	5,4	12,2	-27,1	19,6	-7,5
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>6,8</b>	<b>5,4</b>	<b>12,2</b>	<b>-27,1</b>	<b>19,6</b>	<b>-7,5</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	0,2	-	0,2
<b>PART DU GROUPE</b>	<b>6,8</b>	<b>5,4</b>	<b>12,2</b>	<b>-27,3</b>	<b>19,6</b>	<b>-7,7</b>

### Détail des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	28,4	-0,3	28,1
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	1,7	-23,3	-21,6
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	92,8	-92,5	0,3
<i>dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1,3	-	1,3
<i>dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	91,5	-26,2	65,3
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	-	-66,3	-66,3
<b>TOTAL</b>	<b>122,9</b>	<b>-116,1</b>	<b>6,8</b>

## I Note 25

## Echéances par durée restant à courir

Echéances contractuelles des passifs financiers <sup>(1)</sup>

Au 31/12/2009 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques centrales	2,2	-	-	-	-	2,2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	7,9	122,4	347,0	148,0	-	625,3
Dettes envers les établissements de crédit	704,3	938,7	1 608,2	257,1	-	3 508,3
Dettes envers la clientèle	17 957,4	168,6	180,1	8,5	-	18 314,6
Dettes représentées par un titre	4 251,5	878,7	1 350,4	865,7	-	7 346,3
Dettes subordonnées	0,2	160,7	160,0	281,0	-	601,9
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>22 923,5</b>	<b>2 269,1</b>	<b>3 645,7</b>	<b>1 560,3</b>	<b>-</b>	<b>30 398,6</b>
Engagements de financement donnés	941,5	572,5	1 346,9	241,9	-	3 102,8
Engagements de garanties donnés	285,2	482,2	1 219,9	1 558,7	-	3 546,0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 226,7</b>	<b>1 054,7</b>	<b>2 566,8</b>	<b>1 800,6</b>	<b>-</b>	<b>6 648,8</b>

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels.

Provisions techniques des entreprises d'assurance <sup>(2)</sup>

Au 31/12/2009 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	66,4	-	-	3 773,7	-	3 840,1

(2) Echéancement des montants comptables.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>

Au 31/12/2009 (en millions d'euros)	De 0 à 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>								
Instruments fermes								
Swaps	6 952,2	6 952,5	6 405,9	6 405,6	5 302,2	5 302,2	18 660,3	18 660,3
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
Caps, Floors, Collars	383,7	260,6	1 625,5	380,9	493,4	223,6	2 502,6	865,1
<b>Instruments de change</b>								
Options de change	111,3	111,3	1,7	1,7	-	-	113,0	113,0
<b>Autres instruments financiers à terme</b>								
Autres instruments à terme	-	-	-	-	-	-	-	-

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

## I Note 26

### Engagements

#### A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
<b>Engagements de financement</b>				
En faveur d'établissements de crédit	230,0	103,4	126,6	122,4
En faveur de la clientèle	2 872,8	2 957,2	-84,4	-2,9
<b>Engagements de garantie</b>				
Donnés aux établissements de crédit	150,8	256,9	-106,1	-41,3
Donnés à la clientèle	3 395,2	3 536,8	-141,6	-4,0
Donnés de l'activité d'assurance	304,1	272,2	31,9	11,7
Autres	4 325,6	3 632,8	692,8	19,1
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>Engagements de financement</b>				
Reçus d'établissements de crédit	1 340,2	-	1 340,2	-
<b>Engagements de garantie</b>				
Reçus d'établissements de crédit	7 690,3	6 831,8	858,5	12,6
Reçus de l'activité d'assurance	237,6	237,4	0,2	0,1
Autres <sup>(1)</sup>	102,1	84,8	17,3	20,4

(1) Dont 102,1 millions d'euros d'engagements de garantie reçus des administrations publiques et des collectivités locales au 31 décembre 2009 (contre 71,7 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, les engagements de financement ou de garantie reçus du Groupe Société Générale se chiffrent à 0,1 million d'euros contre 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les engagements de financement ou de garantie donnés au Groupe Société Générale s'élèvent à 1 595,2 millions d'euros, contre 210,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

#### B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>Opérations sur titres</b>				
Titres à recevoir	2,8	54,3	-51,5	-94,8
Titres à livrer	12,7	78,2	-65,5	-83,8
<b>Opérations de change</b>				
Monnaies à recevoir	4 460,4	6 291,8	-1 831,4	-29,1
Monnaies à livrer	4 457,3	6 273,5	-1 816,2	-29,0

Au 31 décembre 2009, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 567,7 millions d'euros (contre 423,7 millions d'euros au 31 décembre 2008).

**C. Instruments financiers dérivés**

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>INSTRUMENTS DE TRANSACTION</b>				
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	6 008,5	6 008,5	8 687,4	8 687,4
<i>FRA</i>	-	-	-	-
Instruments conditionnels				
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	981,5	865,1	717,4	758,1
<b>Instruments de change</b>				
Options de change	113,0	113,0	83,7	83,7
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	2,0
<b>SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE TRANSACTION</b>	<b>7 103,0</b>	<b>6 986,6</b>	<b>9 488,5</b>	<b>9 531,2</b>
<b>INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR <sup>(1)</sup></b>				
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	12 651,8	12 651,8	13 217,7	13 217,7
Instruments conditionnels				
<i>Caps, floors, collars</i>	1 521,1	-	1 522,0	-
<b>SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURE</b>	<b>14 172,9</b>	<b>12 651,8</b>	<b>14 739,7</b>	<b>13 217,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 275,9</b>	<b>19 638,4</b>	<b>24 228,2</b>	<b>22 748,9</b>

(1) Y compris dérivés de macrocouverture en juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2009, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 17 196,4 millions d'euros (contre 20 459,0 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée « en couverture de juste valeur par résultat ».

## Note 27

### Opérations en devises

(en millions d'euros)	Euro	Francs suisse	Livre sterling	Dollar	Yen	Autres devises	31/12/2009 Total
<b>ACTIF</b>							
Trésorerie	4 002,8	68,4	71,6	148,6	40,1	127,1	4 458,6
Crédits clientèle	25 296,0	107,5	3,1	87,6	1,7	0,8	25 496,7
Autres actifs	8 533,9	-	0,2	16,9	-	-	8 551,0
<b>TOTAL</b>	<b>37 832,7</b>	<b>175,9</b>	<b>74,9</b>	<b>253,1</b>	<b>41,8</b>	<b>127,9</b>	<b>38 506,3</b>
<b>PASSIF</b>							
Trésorerie	2 925,6	84,7	23,5	479,2	13,1	28,1	3 554,2
Dépôts clientèle	18 060,4	6,9	28,4	237,1	2,5	14,5	18 349,8
Dettes représentées par un titre	7 176,0	13,5	112,6	43,0	-	-	7 345,1
Autres passifs	9 240,6	-	0,1	16,4	-	0,1	9 257,2
<b>TOTAL</b>	<b>37 402,6</b>	<b>105,1</b>	<b>164,6</b>	<b>775,7</b>	<b>15,6</b>	<b>42,7</b>	<b>38 506,3</b>
<b>ENGAGEMENTS DE CHANGE</b>							
Devises à recevoir	1 380,3	269,5	267,7	1 822,2	31,5	689,2	4 460,4
Devises à livrer	1 808,9	344,3	177,2	1 295,6	57,3	774,0	4 457,3
<b>POSITION NETTE</b>							
Actif	37 832,7	175,9	74,9	253,1	41,8	127,9	38 506,3
Passif	37 402,6	105,1	164,6	775,7	15,6	42,7	38 506,3
Engagements de change nets	-428,6	-74,8	90,5	526,6	-25,8	-84,8	3,1
<b>SOLDE</b>	<b>1,5</b>	<b>-4,0</b>	<b>0,8</b>	<b>4,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>3,1</b>

Les positions par devise sont maintenues dans des limites très conservatrices, au regard des fonds propres prudentiels, qui s'élèvent à 1 489,3 millions d'euros. Ainsi, les positions nettes les plus importantes, en dollar et en franc suisse, représentent chacune 0,27 % de ces fonds propres.

Il convient de noter que l'euro représente une part prépondérante dans l'ensemble des opérations du Groupe. L'exposition sur les devises les plus significatives hors euro, à savoir le dollar et le franc suisse, représente respectivement 1,4 % et 0,2 % du total du bilan.

## Note 28

### Produit Net Bancaire

(en millions d'euros)	Notes	Variation 2009 / 2008			
		2009	2008	en valeur	en %
Intérêts et résultats assimilés	29	809,9	786,4	23,5	3,0
Commissions	30	762,9	714,0	48,9	6,8
Dividendes sur titres à revenu variable		3,9	16,6	-12,7	-76,5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	-13,2	11,5	-24,7	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32	17,0	4,8	12,2	-
Produits et charges des autres activités	33	-0,7	10,6	-11,3	-
<b>TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 579,8</b>	<b>1 543,9</b>	<b>35,9</b>	<b>2,3</b>
Part des commissions dans le PNB		48,3 %	46,2 %		

## Note 29

### Intérêts et résultats assimilés

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	67,5	167,3	-99,8	-59,7
Opérations avec la clientèle	1 081,2	1 217,3	-136,1	-11,2
Opérations sur instruments financiers	305,2	382,4	-77,2	-20,2
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	163,2	237,8	-74,6	-31,4
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	1,7	0,9	0,8	88,9
<i>Prêts de titres</i>	-	-	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	140,3	143,7	-3,4	-2,4
Opérations de location-financement	153,7	151,5	2,2	1,5
<i>Location-financement immobilier</i>	72,9	73,6	-0,7	-1,0
<i>Location-financement mobilier</i>	80,8	77,9	2,9	3,7
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 607,6</b>	<b>1 918,5</b>	<b>-310,9</b>	<b>-16,2</b>
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	-91,7	-147,0	55,3	-37,6
Opérations avec la clientèle	-255,6	-391,2	135,6	-34,7
Opérations sur instruments financiers	-393,3	-537,1	143,8	-26,8
<i>Dettes représentées par des titres</i>	-152,6	-378,3	225,7	-59,7
<i>Dettes subordonnées et convertibles</i>	-29,6	-30,8	1,2	-3,9
<i>Emprunts de titres</i>	-	-	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	-211,1	-128,0	-83,1	64,9
Opérations de location-financement	-56,9	-56,1	-0,8	1,4
<i>Location-financement immobilier</i>	-51,9	-49,4	-2,5	5,1
<i>Location-financement mobilier</i>	-5,0	-6,7	1,7	-25,4
Autres intérêts et charges assimilées	-0,2	-0,7	0,5	-71,4
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-797,7</b>	<b>-1 132,1</b>	<b>334,4</b>	<b>-29,5</b>
<b>TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES</b>	<b>809,9</b>	<b>786,4</b>	<b>23,5</b>	<b>3,0</b>

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) SUR</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	-24,2	20,3	-44,5	-
Opérations avec la clientèle	825,6	826,1	-0,5	-0,1
<i>Crédits de trésorerie</i>	134,1	156,9	-22,8	-14,5
<i>Crédits à l'exportation</i>	1,4	4,1	-2,7	-65,9
<i>Crédits à l'équipement</i>	162,3	193,9	-31,6	-16,3
<i>Crédits à l'habitat</i>	531,3	526,5	4,8	0,9
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	-3,5	-55,3	51,8	-93,7
Opérations sur instruments financiers	-88,1	-154,7	66,6	-43,1
Opérations de location-financement	96,8	95,4	1,4	1,4
Autres	-0,2	-0,7	0,5	-71,4
<b>TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES</b>	<b>809,9</b>	<b>786,4</b>	<b>23,5</b>	<b>3,0</b>

## Note 30

### Commissions

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS DE COMMISSIONS</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	247,9	240,7	7,2	3,0
Opérations sur titres	6,4	5,5	0,9	16,4
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1,8	1,9	-0,1	-5,3
Engagements de financement et de garantie	21,7	22,9	-1,2	-5,2
Prestations de services	601,7	629,7	-28,0	-4,4
Autres	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>879,5</b>	<b>900,7</b>	<b>-21,2</b>	<b>-2,4</b>
<b>CHARGES DE COMMISSIONS</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	-0,7	-0,7	-	-
Opérations sur titres	-4,7	-78,8 <sup>(1)</sup>	74,1	-94,0
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	-0,1	-0,1	-	-
Engagements de financement et de garantie	-0,3	-0,5	0,2	-40,0
Autres	-110,8	-106,6	-4,2	3,9
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-116,6</b>	<b>-186,7</b>	<b>70,1</b>	<b>-37,5</b>
<b>TOTAL COMMISSIONS NETTES</b>	<b>762,9</b>	<b>714,0</b>	<b>48,9</b>	<b>6,8</b>

(1) Dont charges exceptionnelles de -72,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 liées aux pertes sur cessions d'actifs des fonds gérés par Etoile Gestion.

Ces produits et charges de commissions incluent :				
→ les produits de commissions hors TIE* liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	269,5	263,7	5,8	2,2
→ les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	173,6	200,8	-27,2	-13,5
→ les charges de commissions hors TIE* liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	-0,3	-0,5	0,2	-40,0
→ les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	-16,1	-18,4	2,3	-12,5

\* Taux d'intérêt effectif

## Note 31

### Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	4,8	6,9	-2,1	-30,4
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	-0,1	4,1	-4,2	-
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option <sup>(1)</sup>	-19,8	29,8	-49,6	-
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	-2,6	-38,6	36,0	-93,3
Résultat net sur instruments de couverture / Couverture de juste valeur	35,7	-61,9	97,6	-
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	-38,5	63,0	-101,5	-
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Résultat net sur opérations de change	7,3	8,2	-0,9	-11,0
<b>TOTAL</b>	<b>-13,2</b>	<b>11,5</b>	<b>-24,7</b>	<b>-</b>

(1) Y compris une charge de -16,3 millions d'euros au titre de l'amélioration du spread de crédit propre dans la réévaluation des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 (contre un produit de 28,4 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Le résultat net sur les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par résultat est déterminé à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables.

Le résultat de cette marge n'est donc pas impacté par la variation de juste valeur d'instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basés sur des données de marché.

## Note 32

### Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>ACTIVITE COURANTE</b>				
Plus-value de cession	2,7	2,6	0,1	3,8
Moins-value de cession	-0,8	-0,7	-0,1	14,3
Perte de valeur des titres à revenu variable	-0,1	-	-0,1	-
Plus ou moins value de cession sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	7,0	-1,5	8,5	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8,8</b>	<b>0,4</b>	<b>8,4</b>	<b>-</b>
<b>TITRES A REVENU VARIABLE DETENUS A LONG TERME</b>				
Plus-value de cession	8,6	5,2	3,4	65,4
Moins-value de cession	-	-	-	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	-0,4	-0,8	0,4	-50,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8,2</b>	<b>4,4</b>	<b>3,8</b>	<b>86,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17,0</b>	<b>4,8</b>	<b>12,2</b>	<b>-</b>

## Note 33

### Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES</b>				
Opérations de promotion immobilière <sup>(1)</sup>	0,1	0,1	-	-
Activité de location immobilière <sup>(2)</sup>	5,8	6,2	-0,4	-6,5
Activité de location mobilière	1,4	1,7	-0,3	-17,6
Autres activités	11,2	17,3 <sup>(3)</sup>	-6,1	-35,3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18,5</b>	<b>25,3</b>	<b>-6,8</b>	<b>-26,9</b>
<b>CHARGES DES AUTRES ACTIVITES</b>				
Opérations de promotion immobilière <sup>(1)</sup>	-0,2	-0,1	-0,1	100,0
Activité de location immobilière	-1,7	-1,6	-0,1	6,2
Activité de location mobilière	-0,3	-0,2	-0,1	50,0
Autres activités	-17,0 <sup>(4)</sup>	-12,8	-4,2	32,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-19,2</b>	<b>-14,7</b>	<b>-4,5</b>	<b>30,6</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>-0,7</b>	<b>10,6</b>	<b>-11,3</b>	<b>-</b>

(1) Les résultats de la promotion immobilière proviennent du Groupe Norimmo (filiales au statut de marchand de biens) dont l'activité est désormais marginale.

(2) Dont loyers sur immeubles de placement : 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(3) Dont résultat net sur activité d'assurance : 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, se décomposant en un produit de 979,7 millions d'euros et une charge de 971,5 millions d'euros.

(4) Dont résultat net sur activité d'assurance : -4,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, se décomposant en un produit de 790,9 millions d'euros et une charge de 795,1 millions d'euros.

## Note 34

### Frais de personnel

#### A. Frais de personnel

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	-379,8	-366,0	-13,8	3,8
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-93,3	-92,2	-1,1	1,2
Charges de retraite	-65,6	-71,7	6,1	-8,5
Régimes à cotisations définies	-55,4	-54,3	-1,1	2,0
Régimes à prestations définies	-10,2	-17,4	7,2	-41,4
Autres charges sociales et fiscales	-51,9	-50,3	-1,6	3,2
Participation, intéressement et abondements	-50,9	-43,3	-7,6	17,6
Transfert de charges	6,6	6,0	0,6	10,0
<b>TOTAL</b>	<b>-634,9</b>	<b>-617,5</b>	<b>-17,4</b>	<b>2,8</b>

Les rémunérations variables versées en 2009 au titre de 2008 s'élèvent à 18,5 millions d'euros.

**B. Effectif**

	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Effectif inscrit <sup>(1)</sup>	8 680	8 797	-117	-1,3
Effectif moyen net présent <sup>(1)</sup>	8 737	8 775	-38	-0,4
Effectif moyen net présent directement rémunéré par le Groupe Crédit du Nord	7 939	7 956	-17	-0,2
Congés maternité, contrats de qualification / apprentissage	798	819	-21	-2,6

(1) Hors effectif Banque Pouyanne.

**C. Plans d'avantages en action****Montant de la charge enregistrée en résultat**

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-2,9	-4,2	1,3	-31,0
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	-2,5	-2,9	0,4	-13,8
<b>TOTAL</b>	<b>-5,4</b>	<b>-7,1</b>	<b>1,7</b>	<b>-23,9</b>

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

## › Description des plans

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 sont brièvement décrits ci-dessous.

### Options d'achat et de souscription

Emetteur : Société Générale	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Type de plan	Options de souscription	Options de souscription	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
Autorisation des actionnaires	27/05/2008	30/05/2006	30/05/2006	29/04/2004	29/04/2004	23/04/2002	23/04/2002
Décision du Conseil d'Administration	09/03/2009	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006	13/01/2005	14/01/2004	22/04/2003
Nombre d'options attribuées <sup>(1)</sup>	58 068	63 535	47 444	82 485	324 361	332 860	236 978
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	09/03/2009 - 31/03/2012	21/03/2008 - 31/03/2011	19/01/2007 - 19/01/2010	18/01/2006 - 18/01/2009	13/01/2005 - 13/01/2008	14/01/2004 - 14/01/2007	22/04/2003 - 22/04/2006
Conditions de performance <sup>(2)</sup>	oui	oui	non sauf mandataires sociaux	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros) (moyenne des 20 dernières cotations)	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81
Décôte	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (en euros)	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81
Options exercées au 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	19 414	111 031
Options perdues au 31 décembre 2009	-	-	-	4 911	13 000	24 529	37 578
Options restantes au 31 décembre 2009	58 068	63 535	47 444	77 574	311 361	288 917	88 369
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2009	-	-	<sup>(3)</sup>	<sup>(3)</sup>	<sup>(3)</sup>	288 917	88 369
Cours des actions réservées (en euros)	-	-	<sup>(3)</sup>	<sup>(3)</sup>	<sup>(3)</sup>	44,51	45,11
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	-	-	<sup>(3)</sup>	<sup>(3)</sup>	<sup>(3)</sup>	12,9	4,0
Première date de cession	31/03/2013	21/03/2012	19/01/2011	18/01/2010	13/01/2009	14/01/2008	22/04/2007
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Juste valeur ( % du prix du titre à l'attribution)	27 %	24 %	18 %	16 %	17 %	21 %	25 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4ème trimestre 2006, au 1er trimestre 2008 et au 4ème trimestre 2009, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre gouvernement d'entreprise du Document de Référence du Groupe Société Générale. Au 31 décembre 2009, il est estimé que les performances sur BNPA des options 2008 ne devraient pas être atteintes. Il est également estimé que les performances sur BNPA des options 2009 le seraient à hauteur de 14 %.

(3) Les plans d'options d'achat 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

## Attribution gratuite d'actions

Emetteur : Société Générale	2009	2008	2007	2006
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	27/05/2008	30/05/2006	30/05/2006	09/05/2005
Décision du Conseil d'Administration	20/01/2009	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006
Nombre d'actions attribuées	123 732	75 144	30 768	35 938
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	20/01/2009 - 31/03/2012	21/03/2008 - 31/03/2010	19/01/2007 - 31/03/2009	18/01/2006 - 31/03/2008
		21/03/2008 - 31/03/2011	19/01/2007 - 31/03/2010	18/01/2006 - 31/03/2009
Conditions de performance <sup>(1)</sup>	oui	oui	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros)	23,36	58,15	116,61	93,66
Actions livrées au 31 décembre 2009	-	-	13 592	33 414
Actions perdues au 31 décembre 2009	1 248	1 730	3 584	2 524
Actions restantes au 31 décembre 2009	122 484	73 414	13 592	-
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2009	122 484	73 414	13 592	-
Cours des actions réservées (en euros)	60,98	100,88	112,00	-
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	7,5	7,4	1,5	-
Première date de cession	31/03/2014	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
		31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur ( % du cours du titre à l'attribution)	78 %			
- durée d'acquisition 2 ans		87 %	86 %	86 %
- durée d'acquisition 3 ans		81 %	81 %	81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre gouvernement d'entreprise du Document de Référence du Groupe Société Générale. Pour les attributions 2007 ayant une condition de performance sur ROE, il est estimé que cette condition ne sera pas atteinte. Au 31 décembre 2009, il est estimé que les performances sur BNPA des attributions 2008 ne devraient pas être atteintes, il est également estimé que les performances sur BNPA des attributions 2009 le seraient à hauteur de 14 %.

Par ailleurs, la Banque Tarneaud a attribué, en 2009, 12 000 actions pour l'ensemble de ses salariés. Ces actions ont été valorisées à 59,89 euros et ont une période d'acquisition de 3 ans.

### Statistiques sur les plans d'options

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Nombre d'options						
				Plan 2009	Plan 2008	Plan 2007	Plan 2006	Plan 2005	Plan 2004	Plan 2003
Options existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	-	-	-	-	61 038	44 968	76 510	294 764	272 427	94 460
Options attribuées durant la période	-	-	-	58 068	2 497	2 476	4 190	18 162	16 785	6 249
Options perdues durant la période	-	-	-	-	-	-	3 126	1 565	295	12 228
Options exercées durant la période	-	-	49,29	-	-	-	-	-	-	112
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2009	34 mois	12,54	-	58 068	63 535	47 444	77 574	311 361	288 917	88 369
Options exerçables au 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	48 786	311 361	288 917	88 369

### Principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale

	2009	2008	2007	2006	2005	2003-2004
Taux d'intérêt sans risque	3,0 %	4,2 %	4,2 %	3,3 %	3,3 %	3,8 %
Volatilité future de l'action <sup>(1)</sup>	55,0 %	38,0 %	21,0 %	22,0 %	21,0 %	27,0 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	3,5 %	5,0 %	4,8 %	4,2 %	4,3 %	4,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

(1) La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM) est de l'ordre de 55 % en 2009. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

### Attributions d'actions SG avec décote

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 23 avril 2009 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 27,09 euros décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 566 973, représentant une charge pour l'exercice 2009 de 2,9 millions d'euros pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé

par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans.

Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours moyen de l'action Société Générale retenu sur la période de souscription : 39,63 euros ;
- taux d'intérêt sans risque : 2,79 % ;
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 6,50 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 18,7 % du cours comptant de l'action Société Générale en date d'attribution.

## Note 35

### Autres charges

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Loyers et charges locatives	-45,2	-41,7	-3,5	8,4
Redevances location-financement	-0,4	-0,4	-	-
Services extérieurs et divers	-254,9	-259,0	4,1	-1,6
Intérimaires et contractants extérieurs	-3,4	-4,5	1,1	-24,4
Dépenses de télécommunication	-10,4	-9,4	-1,0	10,6
Transports et déplacements	-18,3	-20,7	2,4	-11,6
Charges refacturées à des tiers	6,0	2,5	3,5	140,0
Transfert de charges	21,8	22,8	-1,0	-4,4
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>-304,8</b>	<b>-310,4</b>	<b>5,6</b>	<b>-1,8</b>

L'année 2009 est marquée par un repli des autres charges d'exploitation qui diminuent de 1,8 % par rapport au 31 décembre 2008.

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau précédent, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation ; lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Groupe Crédit du Nord a immobilisé en 2009 des charges, provenant de la rubrique « Services

extérieurs et divers», pour 21,8 millions d'euros (contre 22,8 millions d'euros à fin 2008). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Groupe. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

En 2009, le budget global d'audit du Groupe par les Commissaires aux Comptes et les membres de leurs réseaux s'est élevé, pour les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle, à 972 milliers d'euros hors taxes (hors frais et débours).

Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Services extérieurs et divers » et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés, pour les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle	512,0	527,0	319,0	239,0	141,0	130,3
Missions accessoires	-	16,0	-	25,0	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>512,0</b>	<b>543,0</b>	<b>319,0</b>	<b>264,0</b>	<b>141,0</b>	<b>130,3</b>

## Note 36

### Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

#### Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Immobilisations incorporelles	-31,3	-32,3	1,0	-3,1
Immobilisations corporelles	-43,9	-42,3	-1,6	3,8
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>-75,2</b>	<b>-74,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,8</b>
Dont équipements informatiques et logiciels	-42,0	-42,6	0,6	-1,4

Il faut noter que, sur une dotation globale de 75,2 millions d'euros, la charge d'amortissement des équipements informatiques et des logiciels représente 42,0 millions d'euros (soit 56 % de l'ensemble) ; ceci reflète bien l'effort

d'investissement effectué depuis maintenant plusieurs années tant au niveau de l'équipement informatique que du réseau commercial du Groupe, que de certains systèmes opératoires centraux.

## Note 37

### Coût du risque

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>RISQUES DE CONTREPARTIE</b>				
Dotations nettes pour dépréciation	-204,6	-126,9	-77,7	61,2
Pertes non couvertes par des provisions	-8,2	-13,8	5,6	-40,6
Récupérations sur créances amorties	5,9	8,1	-2,2	-27,2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-206,9</b>	<b>-132,6</b>	<b>-74,3</b>	<b>56,0</b>
<b>AUTRES RISQUES</b>				
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passifs éventuels	-0,1	1,5	-1,6	-
Pertes non couvertes par des provisions	-0,8	-0,9	0,1	-11,1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>-1,5</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-207,8</b>	<b>-132,0</b>	<b>-75,8</b>	<b>57,4</b>

## Note 38

### Résultat sur sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Financières	3,1	2,1	1,0	47,6
Non financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>	<b>47,6</b>

Aucune société non financière n'est consolidée par mise en équivalence.

Concernant les sociétés financières, le résultat de 3,1 millions d'euros en 2009 s'explique par la quote-part du Groupe dans les bénéfices de la Banque Pouyanne (0,6 million d'euros

en 2009 contre 1,0 million d'euros en 2008) et de Dexia-C.L.F Banque (2,5 millions d'euros en 2009 contre 1,1 million d'euros en 2008). La société Dexia-C.L.F Banque ayant été cédée au cours du mois de décembre 2009, la quote-part du Groupe CDN sur cette entité a été enregistrée pour une année entière dans ce montant.

## Note 39

### Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Cession des participations dans Etoile Gestion	122,6	-	122,6	-
Cession des participations dans Dexia-C.L.F	7,1	-	7,1	-
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations d'exploitation	1,0	-	1,0	-
<b>TOTAL</b>	<b>130,7</b>	<b>-</b>	<b>130,7</b>	<b>-</b>

## Note 40

### Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Impôt courant	-43,5	-24,1	-19,4	80,5
Impôt différé	-58,6	-99,2	40,6	-40,9
<b>TOTAL</b>	<b>-102,1</b>	<b>-123,3</b>	<b>21,2</b>	<b>-17,2</b>

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2009	2008
<b>Résultat avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence</b>	<b>456,9</b>	<b>380,4</b>
<b>Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)</b>	<b>34,43 %</b>	<b>34,43 %</b>
Différences permanentes	-10,09 %	-0,40 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-1,18 %	-0,49 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-0,52 %	-0,41 %
Gain d'intégration fiscale	-0,21 %	-0,88 %
Redressements et avoirs fiscaux	0,05 %	-0,02 %
Changement de taux d'impôt	-	-
Autres éléments	-0,13 %	0,18 %
<b>Taux effectif d'imposition du Groupe</b>	<b>22,35 %</b>	<b>32,41 %</b>

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 millions d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés

dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

## I Note 41 Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>10,0</b>	<b>6,5</b>	<b>3,5</b>	<b>53,8</b>

La part des intérêts minoritaires dans le résultat net consolidé provient essentiellement des banques Tarneaud et Nuger.

## I Note 42

## Tableau de juste valeur

Au 31/12/2009 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable				Total Valeur nette comptable	Juste valeur
	Taux variable	Taux fixe		Non ventilé		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an			
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS</b>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 082,0	271,8	146,7		3 500,5	3 500,5
Prêts et créances sur la clientèle	7 269,1	212,5	15 994,9		23 476,5	23 743,3
Opérations de location-financement et assimilées	197,0	87,3	1 574,9		1 859,2	1 872,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	0,1	58,1		58,2	58,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence				7,4	7,4	7,4
Immobilisations (hors incorporelles)				308,7	308,7	604,5
<b>JUSTE VALEUR DES PASSIFS</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	2 459,5	126,6	965,9		3 552,0	3 552,0
Dettes envers la clientèle	11 491,0	5 305,9	1 517,7		18 314,6	18 314,4
Dettes représentées par un titre	5 404,2	1 329,6	611,3		7 345,1	7 378,3
Dettes subordonnées	65,3	9,2	560,1		634,6	607,2

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme le montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

## I Note 43

## Transactions avec les parties liées

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les entités associées.

## › A. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A.1. Rémunérations des dirigeants <sup>(1)</sup>

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 16.

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
Avantages à court terme	1,8	1,0	0,8	80,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,3	-	-
Avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	0,4	0,5	-0,1	-20,0
<b>TOTAL</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>	<b>38,9</b>

(1) Au 31 décembre 2009, les mandataires sociaux sont au nombre de trois : le Président-Directeur Général et deux Directeurs Généraux Délégués. La nomination de ces deux derniers datant du 01 novembre 2008, leurs rémunérations ne figurent dans les chiffres 2008 que sur la période courue depuis cette date.

Une description des rémunérations et avantages des dirigeants du Crédit du Nord figure dans les informations sur les mandataires sociaux.

## A.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2009 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

## › B. ENTITES ASSOCIEES

Le Groupe Crédit du Nord a retenu comme entités associées, d'une part, Antarius, entité consolidée en intégration proportionnelle, et d'autre part, les entités du Groupe Société Générale avec lesquelles des transactions sont effectuées.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	24,2	66,2	-42,0	-63,4
Autres actifs	1 654,0	4 218,5	-2 564,5	-60,8
<b>TOTAL ENCOURS ACTIFS</b>	<b>1 678,2</b>	<b>4 284,7</b>	<b>-2 606,5</b>	<b>-60,8</b>

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	29,6	25,8	3,8	14,7
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Autres passifs	3 555,2	3 546,2	9,0	0,3
<b>TOTAL ENCOURS PASSIFS</b>	<b>3 584,8</b>	<b>3 572,0</b>	<b>12,8</b>	<b>0,4</b>

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>PNB AVEC LES PARTIES LIEES</b>				
Intérêts et assimilés	-109,3	13,2	-122,5	-
Commissions	-5,8	-6,3	0,5	-7,9
Résultat net sur opérations financières	6,3	-126,2	132,5	-
Produit net des autres activités	-	-	-	-
<b>PNB</b>	<b>-108,8</b>	<b>-119,3</b>	<b>10,5</b>	<b>-8,8</b>

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009 / 2008	
			en valeur	en %
<b>ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES</b>				
Engagements de financement donnés	-	-	-	-
Engagements de garantie donnés	1 595,2	210,2	1 385,0	-
Engagements sur instruments financiers à terme	17 196,4	20 459,0	-3 262,6	-15,9

## I Note 44

### Contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé

Compte tenu des retraitements inhérents au processus de consolidation, les différentes sociétés du Groupe contribuent au résultat consolidé pour des montants qui peuvent être très différents des résultats individuels. Le tableau ci-dessous indique donc la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés au résultat consolidé, en part du Groupe, ces sociétés étant regroupées par type d'activité.

#### Contribution au résultat consolidé (part du Groupe)

(en millions d'euros)	2009	2008
Crédit du Nord	162,0	135,4
Banque Rhône-Alpes	30,9	28,5
Banque Tarneaud	22,9	18,5
Banque Courtois	40,5	33,2
Banque Laydernier	13,7	10,9
Banque Nuger	6,6	4,4
Banque Kolb	11,7	8,9
Norbail Immobilier	2,6	3,5
Société de Bourse Gilbert Dupont	0,7	0,7
Star Lease	4,5	5,0
Dexia-C.L.F Banque <sup>(1)</sup>	2,5	1,1
Nord Assurances Courtage	1,2	1,1
Autres sociétés	10,8	9,8
<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE BANCAIRE</b>	<b>310,6</b>	<b>261,0</b>
Etoile Gestion <sup>(2)</sup>	23,8	-21,6
Etoile Gestion Holding <sup>(2)</sup>	-	-
<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE GESTION D'ACTIFS</b>	<b>23,8</b>	<b>-21,6</b>
Antarius <sup>(3)</sup>	13,5	13,3
<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE ASSURANCE</b>	<b>13,5</b>	<b>13,3</b>
<b>TOTAL TOUTES ACTIVITES</b>	<b>347,9</b>	<b>252,7</b>

(1) La société Dexia-C.L.F Banque ayant été cédée au cours du mois de décembre 2009, la quote-part du Groupe CDN sur cette entité a été enregistrée conformément aux années précédentes pour une année entière sur la ligne résultat sur sociétés mises en équivalence.

(2) Les parts d'Etoile Gestion détenues par les entités du Groupe CDN ont été apportées à Etoile Gestion Holding au 31 décembre 2009.

Le résultat 2009 sur la ligne Etoile Gestion présenté ci-dessus (23,8 millions d'euros) correspond à la part du Groupe CDN au titre du résultat de cette entité pour l'ensemble de l'année 2009.

(3) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

#### Part des activités dans le résultat d'ensemble

	2009	2008
Activité bancaire	89,3 %	103,3 %
Gestion d'actifs	6,8 %	-8,6 %
Assurance	3,9 %	5,3 %

## Note 45

### Activité des filiales et participations

Les éléments chiffrés fournis ci-dessous sont issus des liasses IFRS des sociétés, avant retraitements de consolidation.

#### › A. Banques

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
<b>BANQUE RHONE-ALPES</b>	31/12/09	2 533,7	1 404,9	2 088,2	32,6	La marge d'intérêt sur la clientèle* diminue de 6,1 % alors que les commissions nettes restent stables par rapport à 2008. Le PNB est par ailleurs impacté positivement par le résultat d'Etoile Gestion : le dividende perçu de cette entité était négatif en 2008, il est positif en 2009. Les frais généraux restent maîtrisés, tandis que le coût du risque subit une hausse sensible. La hausse du résultat net (+19,9 %) s'explique dès lors principalement par la plus-value de cession des titres Etoile Gestion (8,8 millions d'euros).
(99,99 %)	31/12/08	2 676,2	1 411,8	2 200,0	27,2	
<b>BANQUE TARNEAUD</b>	31/12/09	2 538,4	1 256,7	1 976,8	30,8	La marge d'intérêt sur la clientèle* diminue de 4,3 % alors que les commissions augmentent de 2,4 % par rapport à 2008. Le PNB est par ailleurs impacté positivement par le résultat d'Etoile Gestion : le dividende perçu de cette entité était négatif en 2008, il est positif en 2009. Les frais généraux restent maîtrisés, tandis que le coût du risque subit une hausse sensible. La hausse du résultat net (+43,9 %) s'explique dès lors principalement par la plus-value de cession des titres Etoile Gestion (9,0 millions d'euros).
(80,00 %)	31/12/08	2 396,1	1 195,6	1 933,8	21,4	
<b>BANQUE COURTOIS</b>	31/12/09	3 144,1	1 741,6	2 614,9	42,7	La marge d'intérêt sur la clientèle* augmente de 3,2 % alors que les commissions restent stables par rapport à 2008. Le PNB est par ailleurs impacté positivement par le résultat d'Etoile Gestion : le dividende perçu de cette entité était négatif en 2008, il est positif en 2009. Les frais généraux restent maîtrisés tandis que le coût du risque subit une hausse sensible. La hausse du résultat net (+36,9 %) s'explique dès lors principalement par la plus-value de cession des titres Etoile Gestion (9,6 millions d'euros).
(100,00 %)	31/12/08	3 092,9	1 695,6	2 557,1	31,2	
<b>BANQUE LAYDERNIER</b>	31/12/09	1 126,1	683,7	961,7	14,9	La marge d'intérêt sur la clientèle* progresse de +1,2 %, et les commissions restent stables par rapport à 2008. Le PNB est par ailleurs impacté positivement par le résultat d'Etoile Gestion : le dividende perçu de cette entité était négatif en 2008, il est positif en 2009. Les frais généraux sont en ligne avec l'an dernier tandis que le coût du risque subit une hausse sensible. La progression du résultat net de 40,6 % s'explique par la plus-value de cession des titres Etoile Gestion de 3,6 millions d'euros.
(100,00 %)	31/12/08	1 157,0	653,8	958,9	10,6	
<b>BANQUE KOLB <sup>(1)</sup></b>	31/12/09	1 137,0	639,0	1 011,4	12,7	La marge d'intérêt sur la clientèle* diminue de 8,3 % alors que les commissions restent stables par rapport à 2008. Le PNB est néanmoins impacté positivement par le résultat d'Etoile Gestion : le dividende perçu de cette entité était négatif en 2008, il est positif en 2009. Les frais généraux restent maîtrisés, la hausse du résultat net (+51,2 %) est principalement due à la plus-value de cession des titres Etoile Gestion de 3,6 millions d'euros.
(99,87 %)	31/12/08	1 174,7	642,4	1 023,0	8,4	

## Annexes aux comptes consolidés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
<b>BANQUE NUGER</b>	31/12/09	585,0	447,8	425,5	10,8	La marge d'intérêt sur la clientèle* augmente de 7,7 %. Les commissions progressent légèrement par rapport à 2008. Le PNB est par ailleurs impacté positivement par le résultat d'Etoile Gestion : le dividende perçu de cette entité était négatif en 2008, il est positif en 2009. Les frais généraux restent maîtrisés tandis que le coût du risque subit une hausse sensible. La hausse du résultat net (+74,2 %) est dès lors principalement due à la plus-value de cession des titres Etoile Gestion (2,9 millions d'euros).
(64,70 %)	31/12/08	574,6	433,2	422,5	6,2	
<b>BANQUE POUYANNE</b>	31/12/09	234,7	186,4	128,5	2,7	Diminution du résultat net de 10 % sur l'exercice 2009.
(35,00 %)	31/12/08	220,1	196,4	126,9	3,0	

\* Marge d'intérêt sur la clientèle hors location financement.

(1) Cette société étant une distributrice de crédit bail, le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière, plus représentative de la réalité économique.

## ► B. Banques ou établissements financiers spécialisés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
<b>SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT</b>	31/12/09	39,8	-	-	1,1	Le résultat net de la Société de Bourse Gilbert Dupont est en diminution de 21,4 % par rapport à 2008. Cette baisse provient principalement d'une hausse des frais généraux (+6,6 %) partiellement compensée par la progression du PNB (+2,9 %).
(100,00 %)	31/12/08	53,5	-	-	1,4	
<b>NORBAIL IMMOBILIER <sup>(1)</sup></b>	31/12/09	506,0	23,8	477,3	2,9	Norbail immobilier est la société de crédit-bail immobilier du Groupe Crédit du Nord. Le résultat net 2009 diminue de 21,6 % par rapport à celui de 2008. Cela est principalement dû à la baisse des produits nets sur opération location financement (-14,1 %) et des produits nets sur opération location simple (-14,8 %) par rapport à 2008.
(100,00 %)	31/12/08	441,3	18,6	425,4	3,7	
<b>TURGOT GESTION <sup>(1)</sup></b>	31/12/09	1,4	-	-	1,1	L'activité de crédit-bail de la Banque Tarneaud a été réorientée de Turgot Gestion vers Star Lease, société de crédit-bail mobilier du Groupe Crédit du Nord. La forte augmentation du résultat net par rapport à 2008 provient essentiellement de la plus-value de cession sur titres de participation pour 1,0 million d'euros.
(80,00 %)	31/12/08	1,5	-	-	0,1	
<b>NORFINANCE G. DUPONT ET ASSOCIES</b>	31/12/09	22,5	9,5	-	1,9	Norfinance est une société de gestion de patrimoine. Le résultat net est en hausse de 18,8 % par rapport à 2008. Cette évolution s'explique principalement par la plus-value de cession des titres Etoile Gestion pour 0,6 million d'euros.
(100,00 %)	31/12/08	17,6	5,5	-	1,6	
<b>DEXIA-C.L.F BANQUE</b>	31/12/09	2 970,2	1 501,1	1 255,1	12,3	Le résultat net de Dexia-C.L.F Banque est en notable progression par rapport à 2008. La participation du Groupe Crédit du Nord dans la société Dexia-C.L.F Banque a été cédée au cours du mois de décembre 2009.
(0,00 % contre 20,00 % au 31/12/2008)	31/12/08	3 944,0	1 880,7	2 050,3	5,3	
<b>NORBAIL SOFERGIE <sup>(1)</sup></b>	31/12/09	63,1	3,5	47,5	-0,5	Norbail Sofergie poursuit en 2009 son activité liée au financement d'éoliennes. Le développement de son produit net bancaire a permis de réduire dans de notables proportions la perte enregistrée en 2009 par rapport à 2008.
(100,00 %)	31/12/08	56,6	2,3	40,4	-1,4	
<b>STAR LEASE <sup>(1)</sup></b>	31/12/09	1 515,8	2,0	1 328,2	4,5	Star Lease est la société de crédit-bail mobilier du Groupe Crédit du Nord. Le PNB de Star Lease est en hausse de 5,8 % par rapport à l'exercice 2008. L'augmentation du coût net du risque provoque néanmoins une diminution du résultat net de 10,0 %.
(100,00 %)	31/12/08	1 518,7	1,5	1 361,6	5,0	

(1) Ces sociétés étant des distributrices de crédit bail, le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière, plus représentative de la réalité économique.

### › C. Autres sociétés

Dénomination (% intéréts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Résultat net	Observations
<b>ETOILE GESTION</b>	31/12/09	67,5	25,3	La SNC Etoile Gestion a pour activité la gestion des OPCVM du Groupe Crédit du Nord. En 2008, l'impact de la crise financière s'était traduit par l'enregistrement d'une charge exceptionnelle de 72,2 millions d'euros. Le contexte plus favorable de l'année 2009 se traduit par un résultat revenu bénéficiaire à hauteur de 25,3 millions d'euros. Dans le cadre du rapprochement des activités gestion d'actifs des Groupes Société Générale et Crédit Agricole, l'entité Etoile Gestion a été cédée par le Groupe Crédit du Nord. Etoile Gestion a été intégrée au nouvel ensemble (Amundi) au 31/12/2009 et ne fait donc plus partie du périmètre de consolidation.
(0,00 % contre 97,03 % au 31/12/2008)	31/12/08	95,8	-36,7	
<b>ANTARIUS</b>	31/12/09	8 040,7	27,1	Fruit d'un partenariat avec Aviva, Antarius est la société d'assurance vie du Groupe Crédit du Nord. Le résultat net s'élève à 27,1 millions d'euros en progression de +1,9 % par rapport au 31/12/2008. Cela est principalement dû à la hausse des primes acquises de 13,3 %.
(50,00 %)	31/12/08	6 729,7	26,6	
<b>ETOILE ID</b>	31/12/09	30,5	6,3	Etoile ID, société de capital-risque du Groupe Crédit du Nord, tire l'essentiel de son résultat de plus-values de cessions et de revenus sur titres. Son portefeuille est composé exclusivement de sociétés non cotées. L'exercice 2009 a été marqué par des cessions générant d'importantes plus-values pour 6,5 millions d'euros (hors reprises de provisions).
(100,00 %)	31/12/08	35,0	6,7	
<b>SFAG</b>	31/12/09	4,6	-	L'activité de cette société demeure très marginale.
(100,00 %)	31/12/08	4,6	-	
<b>CREDINORD CIDIZE</b>	31/12/09	20,2	0,5	Cette société, spécialisée dans certaines activités de marché, dégage un résultat de 0,5 million d'euros en 2009. L'essentiel de son actif est composé de titres de placement.
(100,00 %)	31/12/08	83,0	0,9	
<b>NORIMMO</b>	31/12/09	8,6	1,2	Cette société, au statut de marchand de biens, a une activité de promotion immobilière. Son résultat est stable par rapport à 2008. Il se compose principalement du résultat net de ses filiales Nice Broc et Nice Carros. A noter que la charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
(100,00 %)	31/12/08	8,6	1,2	
<b>ANNA PURNA</b>	31/12/09	-	-	
(100,00 %)	31/12/08	-	-	
<b>NICE BROC</b>	31/12/09	8,3	1,3	Ces trois sociétés sont des filiales de Norimmo et traitent d'opérations immobilières. Leur résultat courant 2009 reste stable par rapport à l'exercice 2008 : Nice Broc dégage un bénéfice de 1,3 million d'euros, en progression de 8,3 % par rapport à 2008.
(100,00 %)	31/12/08	8,2	1,2	
<b>NICE CARROS</b>	31/12/09	1,1	-	
(100,00 %)	31/12/08	1,1	-0,1	
<b>NORD ASSURANCES COURTAGES</b>	31/12/09	6,6	1,8	Nord Assurances Courtage, dont l'objet est d'effectuer des opérations de courtage en assurances, dégage un résultat avant impôts de 1,8 million d'euros en 2009, en hausse de 5,9 % par rapport à 2008. A noter que la charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
(100,00 %)	31/12/08	6,4	1,7	
<b>PARTIRA</b>	31/12/09	1,7	-	Partira gère un stock résiduel d'actifs composés de parts dans des SCI.
(100,00 %)	31/12/08	1,7	-	
<b>KOLB INVESTISSEMENT</b>	31/12/09	11,1	1,3	Cette société a été acquise en 2001. Il s'agit d'une société holding, qui détient 21,4 % de la Banque Kolb. Son résultat provient presque exclusivement des dividendes versés par cet établissement.
(100,00 %)	31/12/08	9,8	1,6	
<b>SC FORT DE NOYELLES</b>	31/12/09	0,9	-	Cette SC est une société créée en 2005 pour une opération unique de construction et location immobilière.
(100,00 %)	31/12/08	0,9	-	
<b>ETOILE GESTION HOLDING</b>	31/12/09	155,0	-	Les parts d'Etoile Gestion détenues par les entités du Groupe Crédit du Nord ont été apportées à Etoile Gestion Holding au 31 décembre 2009. Puis, ce même jour, Etoile Gestion Holding a apporté les parts d'Etoile Gestion nouvellement détenues à la société Amundi, issue du rapprochement des activités de gestion d'actifs des Groupes Société Générale et Crédit Agricole. Etoile Gestion Holding détient, suite à cette opération, 3,0 % du capital d'Amundi.
(97,73 %)				

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- › le contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- › la justification de nos appréciations ;
- › la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## › I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2009, et notamment

l'application par anticipation des normes IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprises et IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels.

## › II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- › Dans le cadre de l'arrêté des comptes, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles et des dépréciations individuelles et collectives.
- › Dans le contexte de crise financière, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- › De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, ainsi que les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

- Comme indiqué en note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

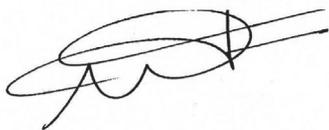
### ➤ III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

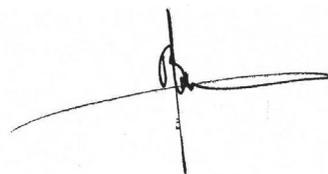
Neuilly-sur-Seine, le 09 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres  
Bernard HELLER



# 3

## Les comptes individuels

Rapport de gestion de l'exercice 2009	139
Résultats financiers des cinq derniers exercices	141
Bilan individuel au 31 décembre	142
Compte de résultat	144
Annexes aux comptes individuels	145
Informations sur les mandataires sociaux	184
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	196
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	198
Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010	200

## Rapport de gestion de l'exercice 2009

Si la fin d'année 2009 laisse augurer une lente reprise de l'activité économique, l'exercice écoulé a surtout été marqué par une récession sans précédent qui a affecté les principaux indicateurs économiques et la plupart des secteurs d'activité.

Dans ce contexte de crise particulièrement sévère, frappant aussi bien les marchés des entreprises que du patrimoine, le Crédit du Nord consolide son résultat brut d'exploitation, mais reste pénalisé par la croissance du coût du risque.

### › Activité de l'exercice

Sous l'effet des incertitudes nées de la crise économique, les encours de crédits à la clientèle ont marqué le pas (-2,7 %) après plusieurs années de progression continue. Pour les particuliers, même si l'encours de crédits à l'habitat augmente encore en 2009 (+5,2 %), soutenu par la production élevée de 2008, la baisse du marché immobilier a conduit à un recul de la production de crédits à l'habitat en 2009. Pour les entreprises, la récession et les incertitudes sur la possibilité d'une reprise durable se sont traduites par un effondrement des investissements productifs, par des mouvements de déstockage entraînant une forte contraction des demandes de crédits. Ainsi, les encours de crédits de trésorerie et de crédits d'équipement baissent respectivement de -10,0 % et -1,1 %.

Les encours de dépôts à vue (+2,9 %) s'inscrivent en hausse sur chacun des marchés, particuliers, et surtout professionnels et entreprises, bénéficiant de la faible attractivité des placements monétaires et des produits d'épargne réglementée consécutive à la baisse des taux courts et des taux de rémunération. Cette baisse des taux courts explique aussi la forte chute des comptes à terme (-78,7 %) les capitaux ayant été reportés sur de l'épargne réglementée à vue (+22,6 %). A cet égard, la collecte de livret A, commercialisé depuis le début de l'année, est significative avec un encours de 411,9 millions d'euros.

Soutenu par l'évolution positive des marchés financiers, l'encours de la conservation de valeurs mobilières gérée par la Banque pour le compte de sa clientèle a augmenté sensiblement : 20,2 milliards d'euros en 2009 contre 18,6 milliards d'euros en 2008. La part des OPCVM baisse sur l'exercice de 51,8 % à 48,9 %.

### › Résultat de l'exercice 2009

En 2008, le produit net bancaire avait été affecté par différents éléments non récurrents : par le résultat négatif de la société de gestion mobilière Etoile Gestion qui avait été amenée à céder des actifs détenus par certains de ses fonds se traduisant, pour le Crédit du Nord, par une charge exceptionnelle de -51,2 millions d'euros ; par des dépréciations (-58,8 millions d'euros) constatées sur les titres de placement rachetés aux fonds d'Etoile Gestion et par des dividendes (+9,3 millions d'euros) reçus de la société VISA Incorporation.

En 2009, le produit net bancaire s'élève à 1 054,7 millions d'euros, en hausse de +13,2 %. Corrigé des éléments indiqués ci-dessus et des reprises nettes de provision constatées en 2009 sur les titres de placement rachetés aux fonds d'Etoile Gestion (+33,9 millions d'euros), le produit net bancaire baisse de -1,1 %. Cette stabilisation du produit net bancaire, malgré des commissions financières fortement dégradées dans un environnement de marchés encore incertains, s'appuie sur une belle résistance de la marge commerciale qui a profité de taux bas favorisant le rebond de la marge sur crédits.

Les frais généraux s'élèvent à 672,5 millions d'euros. Comme les années précédentes, leur évolution par rapport à l'exercice précédent a été bien maîtrisée (+1,3 % contre +1,8 % l'année dernière).

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 382,2 millions d'euros, en progression de +42,8 %. Retraité des éléments indiqués ci-dessus, il est en baisse de -5,5 %.

Le coût du risque (-114,2 millions d'euros) augmente de +33,4 % après avoir déjà fortement progressé en 2008. Cette évolution traduit l'impact sur la clientèle, et plus spécialement sur celle des entreprises, de la crise particulièrement dure qui affecte l'économie depuis mi-2008 et dont les effets se sont très largement poursuivis en 2009. Le résultat d'exploitation ressort à 268,0 millions d'euros.

Dans le cadre de l'opération Amundi (apport de l'activité de gestion d'actifs du Groupe Société Générale à Crédit Agricole Asset Management), le Crédit du Nord a dégagé une plus-value de +87,8 millions d'euros liée à l'apport à la nouvelle structure de la totalité de ses titres Etoile Gestion. Grâce à cette plus-value et à celle dégagée par la cession de la quote-part détenue dans la filiale Dexia-C.L.F Banque (+11,5 millions d'euros), le résultat courant avant impôt s'établit à 368,5 millions d'euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 331,4 millions d'euros contre 168,2 millions d'euros en 2008.

### › Perspectives d'avenir

Les perspectives d'évolution de la situation économique semblent s'orienter vers une amélioration lente de la conjoncture qui devrait bénéficier à l'ensemble des acteurs de la scène économique. Dans ce contexte encore incertain, le Crédit du Nord est déterminé à maintenir sa politique de développement commercial sur l'ensemble des marchés, dans le respect de son modèle de banque relationnelle.

Les différents investissements engagés ces dernières années tant au niveau des ouvertures d'agences que des projets techniques et organisationnels vont se poursuivre. Cette dynamique est le gage de la rentabilité à moyen terme du Crédit du Nord.

### › Echancier des dettes fournisseurs

(en millions d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours		
Montant au 31 décembre 2009	2,1	0,1	-	-	2,2

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La Direction de l'Administration des Achats assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par les directions fonctionnelles. Les agences du réseau quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

## Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre d'actions émises	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires H.T. <sup>(1)</sup>	1 698 558	2 126 540	2 009 819	1 675 274	1 497 077
Produit Net Bancaire	1 054 647	931 564	1 062 358	973 749	903 044
Bénéfice avant impôts , amortissements, provisions et participation	520 679	404 049	468 649	400 172	366 353
Impôt sur les bénéfices	-37 134	-14 635	-30 672	-83 078	-72 242
Résultat après impôts , amortissements , provisions et participation	331 356	168 230	336 109	238 017	180 834
Montant des bénéfices distribués <sup>(2)</sup>	323 865	129 546	189 692	175 813	143 426
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b> (en euros)					
Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions <sup>(3)</sup>	4,98	4,05	4,48	3,17	2,88
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation <sup>(3)</sup>	3,58	1,82	3,63	2,57	1,95
Dividende versé à chaque action <sup>(2)</sup>	3,50	1,40	2,05	1,90	1,55
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés	5 913	5 965	5 918	5 850	5 856
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros) <sup>(4)</sup>	263 915	260 091	257 216	246 059	236 419
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale , oeuvres sociales , etc ...) (en milliers d'euros) <sup>(4)</sup>	113 801	113 314	111 933	117 396	117 163

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur swaps .

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice .

(4) Les chiffres 2008 ont été corrigés par rapport à ceux publiés l'an dernier.

## I Bilan individuel au 31 décembre

### › Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux		783,2	485,8
Effets publics et valeurs assimilées	4	1 441,5	221,1
Créances sur les établissements de crédit	2	5 034,4	6 939,2
Créances à vue		2 502,7	2 531,2
Créances à terme		2 531,7	4 408,0
Opérations avec la clientèle	3	14 482,5	14 877,2
Créances commerciales		352,6	391,1
Autres concours à la clientèle		13 336,1	13 339,4
Comptes ordinaires débiteurs		793,8	1 146,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	4 416,3	6 529,6
Actions et autres titres à revenu variable	4	1,2	0,9
Participations et autres titres détenus à long terme	5	93,2	96,0
Parts dans les entreprises liées	5	806,6	725,2
Crédit-bail et location avec option d'achat		5,6	6,7
Immobilisations incorporelles	6	123,2	120,0
Immobilisations corporelles	6	196,5	194,8
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	7	247,9	398,8
Comptes de régularisation	7	389,9	596,5
<b>TOTAL</b>		<b>28 022,0</b>	<b>31 191,8</b>

### › Hors-Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement donnés		2 328,2	2 276,2
Engagements en faveur d'établissements de crédit		228,0	127,6
Engagements en faveur de la clientèle		2 100,2	2 148,6
Engagements de garantie donnés		3 476,0	3 696,1
Engagements en faveur d'établissements de crédit		239,1	346,0
Engagements en faveur de la clientèle		3 236,9	3 350,1
Engagements sur titres donnés		1,3	51,0
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements donnés		1,3	51,0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>17</b>	<b>5 805,5</b>	<b>6 023,3</b>

### › Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales et comptes courants postaux		2,2	1,8
Dettes envers les établissements de crédit	9	4 122,4	4 532,6
Dettes à vue		743,5	910,5
Dettes à terme		3 378,9	3 622,1
Opérations avec la clientèle	10	12 158,5	13 450,2
Comptes d'épargne à régime spécial		4 318,2	3 756,6
Comptes à vue		3 268,0	2 697,8
Comptes à terme		1 050,2	1 058,8
Autres dettes		7 840,3	9 693,6
Dettes à vue		7 083,4	7 076,3
Dettes à terme		756,9	2 617,3
Dettes représentées par un titre	12	8 061,8	9 629,2
Bons de caisse		12,0	14,4
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		7 744,5	9 057,1
Emprunts obligataires		305,3	557,7
Autres passifs	13	383,0	395,7
Comptes de régularisation	13	813,1	858,4
Provisions	14	131,1	129,0
Dettes subordonnées	15	637,2	683,7
Capitaux propres	16	1 712,7	1 511,2
Capital souscrit		740,3	740,3
Primes d'émission		10,4	10,4
Réserves		628,9	591,2
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées		0,8	0,9
Report à nouveau		0,9	0,2
Résultat de l'exercice		331,4	168,2
<b>TOTAL</b>		<b>28 022,0</b>	<b>31 191,8</b>

### › Hors-Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement reçus		1 340,2	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		1 340,2	-
Engagements de garantie reçus		5 243,1	4 671,5
Engagements reçus d'établissements de crédit		5 243,1	4 671,5
Engagements sur titres reçus		1,3	50,6
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements reçus		1,3	50,6
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>17</b>	<b>6 584,6</b>	<b>4 722,1</b>

## Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		925,5	1 268,8
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		-381,1	-860,8
Net des intérêts et résultats assimilés	20	544,4	408,0
Revenus des titres à revenu variable	20	108,8	103,4
<i>Commissions (produits)</i>		489,2	504,0
<i>Commissions (charges)</i>		-49,3	-48,7
Net des commissions	21	439,9	455,3
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	-73,2	24,7
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	33,7	-58,5
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		10,5	9,3
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-9,4	-10,6
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		1,1	-1,3
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>19</b>	<b>1 054,7</b>	<b>931,6</b>
Frais de personnel	23	-422,5	-412,4
Autres frais administratifs	24	-190,8	-192,4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	24	-59,2	-59,1
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	22	-672,5	-663,9
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>382,2</b>	<b>267,7</b>
Coût du risque	25	-114,2	-85,6
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>268,0</b>	<b>182,1</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	100,5	0,7
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>368,5</b>	<b>182,8</b>
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	27	-37,1	-14,6
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
<b>RESULTAT NET</b>		<b>331,4</b>	<b>168,2</b>

# Annexes aux comptes individuels

## Note 1

### Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

#### › Changement de méthode comptable relatif à l'exercice 2009

Le Crédit du Nord a appliqué au cours de l'exercice 2009 le règlement n°2009-04 du 3 décembre 2009 du Comité de la Réglementation Comptable afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement n°90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

Ce changement de méthode n'entraîne aucun impact significatif.

#### › Créances sur les établissements de crédit à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### › Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### › Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

#### › Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### › Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les

encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

### › Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Crédit du Nord a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

### › Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

### › Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable sont les suivantes :

### Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. A la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

### Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

### Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

### Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition inclus.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

### Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par le Crédit du Nord dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

### Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### Opérations de prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont sortis des postes de l'actif du bilan auxquels ils figuraient. Une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est alors inscrite. A la clôture de l'exercice, cette créance est évaluée selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres prêtés.

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique concernée, tandis qu'une dette de titres à l'égard du prêteur est inscrite au passif. A la clôture de l'exercice, les titres empruntés, à l'actif, suivent les règles applicables aux titres de transaction. Inversement, au passif, la dette est évaluée au prix du marché. Les rémunérations relatives à ces prêts ou emprunts sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

### Pensions livrées sur titres

La pension est enregistrée pour son montant (prix de cession des titres) à l'actif (titres reçus en pension) ou au passif (titres donnés en pension) du bilan. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. Parallèlement, les titres

pris en pension ne figurent pas dans le portefeuille titres de la Banque.

### Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

### Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

## › Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des progiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par le Crédit du Nord qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette

approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

<b>Infrastructures</b>	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
<b>Installations techniques</b>	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
<b>Agencements</b>	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

<b>Matériel de sécurité et de publicité</b>	5 ans
<b>Matériel de transport</b>	4 ans
<b>Mobilier</b>	10 ans
<b>Matériel de bureau et informatique</b>	3 à 5 ans
<b>Logiciels créés ou acquis</b>	3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation.

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

### › Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable

ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

### › Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit Net Bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### › Opérations sur les instruments financiers à terme ou conditionnels

#### Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés ;
- b) les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents ;
- c) les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés ;
- d) les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

#### Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

### › Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

### › Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours

en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

### › Engagements sociaux

Le Crédit du Nord suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

### Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. Suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, le Crédit du Nord a signé un accord interne en 2006 retenant les dispositions suivantes :

- › pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- › pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Ces engagements sont évalués, pour le Crédit du Nord, par un actuaire indépendant, une fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures

et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, une fois par an au 31 décembre sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

### Les autres avantages à long terme

Le personnel du Crédit du Nord peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

### › Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

### › Impôts

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

#### Impôt courant

L'impôt courant de l'exercice inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) est comptabilisée en déduction du résultat imposable dans la rubrique « Impôts et taxes », en application de l'avis n° 2006-05 du CNC.

#### Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Le Crédit du Nord constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le Crédit du Nord a opté, depuis l'exercice 2000, pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

## Note 2

### Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Comptes à vue et au jour le jour	2 502,5	2 530,2	-27,7	-1,1
Créances rattachées	0,2	1,0	-0,8	-80,0
<b>Total des créances à vue</b>	<b>2 502,7</b>	<b>2 531,2</b>	<b>-28,5</b>	<b>-1,1</b>
Comptes à terme	2 423,9	2 556,7	-132,8	-5,2
Titres reçus en pension livrée à terme	-	1 710,8	-1 710,8	-100,0
Prêts subordonnés	90,9	89,1	1,8	2,0
Créances rattachées	16,9	51,4	-34,5	-67,1
Créances douteuses (brut)	-	0,5	-0,5	-100,0
Créances douteuses (dépréciations)	-	-0,5	0,5	-100,0
Créances douteuses compromises (brut)	0,5	-	0,5	-
Créances douteuses compromises (dépréciations)	-0,5	-	-0,5	-
<b>Total des créances à terme</b>	<b>2 531,7</b>	<b>4 408,0</b>	<b>-1 876,3</b>	<b>-42,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 034,4</b>	<b>6 939,2</b>	<b>-1 904,8</b>	<b>-27,4</b>

L'échéancier des créances à terme sur les établissements de crédit (hors créances rattachées) au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes à terme	435,8	450,3	1 202,2	335,6	2 423,9
Prêts subordonnés	0,2	19,6	67,9	3,2	90,9
<b>TOTAL</b>	<b>436,0</b>	<b>469,9</b>	<b>1 270,1</b>	<b>338,8</b>	<b>2 514,8</b>

Sur l'ensemble des créances sur les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	2 181,6	2 059,9	121,7	5,9
Opérations avec le Groupe Société Générale	1 194,5	1 804,6	-610,1	-33,8
<b>TOTAL</b>	<b>3 376,1</b>	<b>3 864,5</b>	<b>-488,4</b>	<b>-12,6</b>

## Note 3

### Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Créances commerciales	337,5	380,8	-43,3	-11,4
Créances rattachées	0,3	0,2	0,1	50,0
<b>Total des créances commerciales saines</b>	<b>337,8</b>	<b>381,0</b>	<b>-43,2</b>	<b>-11,3</b>
Crédits de trésorerie	1 244,2	1 381,9	-137,7	-10,0
Crédits d'équipement	2 988,6	3 022,8	-34,2	-1,1
Crédits à l'habitat	7 444,8	7 078,5	366,3	5,2
Autres crédits	1 201,0	1 164,0	37,0	3,2
Prêts subordonnés et titres participatifs	2,0	2,5	-0,5	-20,0
Titres reçus en pension livrée	60,4	274,8	-214,4	-78,0
Valeurs non imputées	31,9	77,9	-46,0	-59,1
Créances rattachées	33,9	44,2	-10,3	-23,3
<b>Total des autres concours à la clientèle sains</b>	<b>13 006,8</b>	<b>13 046,6</b>	<b>-39,8</b>	<b>-0,3</b>
Comptes ordinaires débiteurs	708,8	1 058,2	-349,4	-33,0
Créances rattachées	12,9	22,1	-9,2	-41,6
<b>Total des comptes ordinaires débiteurs sains</b>	<b>721,7</b>	<b>1 080,3</b>	<b>-358,6</b>	<b>-33,2</b>
<b>SOUS-TOTAL CRÉANCES SAINES</b>	<b>14 066,3</b>	<b>14 507,9</b>	<b>-441,6</b>	<b>-3,0</b>
Créances douteuses (brut)	369,3	358,7	10,6	3,0
Créances douteuses (dépréciations)	-76,8	-76,5	-0,3	0,4
Créances douteuses compromises (brut)	488,3	375,4	112,9	30,1
Créances douteuses compromises (dépréciations)	-364,6	-288,3	-76,3	26,5
<b>SOUS-TOTAL CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>416,2</b>	<b>369,3</b>	<b>46,9</b>	<b>12,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 482,5</b>	<b>14 877,2</b>	<b>-394,7</b>	<b>-2,7</b>
Taux de dépréciation des créances douteuses :	51,5 %	49,7 %		
- dont créances compromises :	74,7 %	76,8 %		
- dont autres créances :	20,8 %	21,3 %		

Les créances à terme sur la clientèle (hors créances rattachées et valeurs non imputées) au 31 décembre 2009 se ventilent par échéance comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Créances commerciales	335,9	1,6	-	-	337,5
Autres concours à la clientèle	745,7	1 407,3	5 189,4	5 536,2	12 878,6
Prêts subordonnés et titres participatifs	0,1	0,4	1,5	-	2,0
Titres reçus en pension livrée	60,4	-	-	-	60,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 142,1</b>	<b>1 409,3</b>	<b>5 190,9</b>	<b>5 536,2</b>	<b>13 278,5</b>

## Note 4

### Portefeuille titres

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Titres de transaction	1,7	40,2	-38,5	-95,8
Titres de placement	5 780,2	6 654,3	-874,1	-13,1
Titres d'investissement	77,1	57,1	20,0	35,0
<b>TOTAL</b>	<b>5 859,0</b>	<b>6 751,6</b>	<b>-892,6</b>	<b>-13,2</b>

#### › Ventilation par portefeuille

	31/12/2009			31/12/2008		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
<b>Titres de transaction</b>						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	1,7	1,7	-	40,2	40,2
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL (1)</b>	<b>-</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>-</b>	<b>40,2</b>	<b>40,2</b>
<b>Titres de placement</b>						
Effets publics et assimilés	1 438,1	-	1 438,1	221,1	-	221,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	87,6	4 281,8	4 369,4	94,4	6 361,1	6 455,5
Actions et autres titres à revenu variable	0,1	4,8	4,9	0,1	4,9	5,0
Dépréciations	-24,3	-18,1	-42,4	-35,1	-37,5	-72,6
<b>SOUS-TOTAL (2)</b>	<b>1 501,5</b>	<b>4 268,5</b>	<b>5 770,0</b>	<b>280,5</b>	<b>6 328,5</b>	<b>6 609,0</b>
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	41,8	35,8	77,6	41,5	16,7	58,2
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-0,6	-0,6	-0,1	-1,2	-1,3
<b>SOUS-TOTAL (3)</b>	<b>41,8</b>	<b>35,2</b>	<b>77,0</b>	<b>41,4</b>	<b>15,5</b>	<b>56,9</b>
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)</b>	<b>1 543,3</b>	<b>4 305,4</b>	<b>5 848,7</b>	<b>321,9</b>	<b>6 384,2</b>	<b>6 706,1</b>
Créances rattachées (4)			10,3			45,5
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)</b>			<b>5 859,0</b>			<b>6 751,6</b>
Dont :						
Effets publics et assimilés			1 441,5			221,1
Obligations et autres titres à revenu fixe			4 416,3			6 529,6
Actions et autres titres à revenu variable			1,2			0,9

## ► Informations complémentaires sur les titres

### Portefeuille de placement

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Valeur estimée des titres de placement :</b>		
Plus-values latentes	9,1	4,1
• Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	3,1	2,4
• Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	6,0	1,7
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres subordonnés	81,8	88,4
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement	3,9	4,5

### Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est constitué en totalité d'Obligations à Bons de Souscription ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR). Trois nouvelles opérations ont été comptabilisées en portefeuille d'investissement pour 18,9 millions d'euros (hors créances rattachées).

L'échéancier (hors créances rattachées) des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) est le suivant :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Effets publics et assimilés	640,6	797,5	-	-	1 438,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 082,0	73,8	227,1	1 986,5	4 369,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 722,6</b>	<b>871,3</b>	<b>227,1</b>	<b>1 986,5</b>	<b>5 807,5</b>

## I Note 5

### Titres de participation et filiales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Participations et autres titres détenus à long terme	93,2	96,0	-2,8	-2,9
Parts dans les entreprises liées	806,6	725,2	81,4	11,2
<b>TOTAL</b>	<b>899,8</b>	<b>821,2</b>	<b>78,6</b>	<b>9,6</b>

Le portefeuille de titres de participation et filiales a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres détenus à long terme	Sociétés civiles immobilières	Total
<b>Valeur comptable brute</b>				
Montant au 31 décembre 2008	756,2	65,4	0,3	821,9
Investissements	107,7	0,4	-	108,1
Désinvestissements	-28,8	-0,2	-	-29,0
Autres mouvements	-0,2	-0,2	-	-0,4
Montant au 31 décembre 2009	834,9	65,4	0,3	900,6
<b>Dépréciations</b>				
Montant au 31 décembre 2008	0,7	-	-	0,7
Dotations	0,1	-	-	0,1
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2009	0,8	-	-	0,8
<b>VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>834,1</b>	<b>65,4</b>	<b>0,3</b>	<b>899,8</b>

Trois opérations expliquent principalement les mouvements sur le portefeuille de titres de participation.

Dans le cadre de l'opération Amundi (apport de l'activité de gestion d'actifs du Groupe Société Générale à Crédit Agricole Asset Management), le Crédit du Nord a apporté, le 31 décembre 2009, la totalité des titres Etoile Gestion (valeur nette comptable 19,8 millions d'euros) qu'elle détenait à la société Etoile Gestion Holding. En rémunération

de cet apport, le Crédit du Nord a reçu des parts de la société Etoile Gestion Holding pour 107,6 millions d'euros. Le même jour, Etoile Gestion Holding a apporté ces actions nouvellement détenues à la société Amundi.

Par ailleurs, deux cessions sont intervenues en 2009 : cession totale des titres Dexia-C.L.F Banque (1,5 million d'euros) et cession partielle des titres Visa Incorporation (1,0 million d'euros).

## Note 6 Immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Immobilisations d'exploitation</b>				
Terrains et constructions	94,2	87,1	7,1	8,2
Autres immobilisations corporelles	100,4	105,5	-5,1	-4,8
Immobilisations incorporelles créées	93,2	90,2	3,0	3,3
Autres immobilisations incorporelles	30,0	29,8	0,2	0,7
Valeur nette des immobilisations d'exploitation	317,8	312,6	5,2	1,7
<b>Immobilisations hors exploitation</b>				
Terrains et constructions	0,7	0,8	-0,1	-12,5
Autres immobilisations corporelles	1,2	1,4	-0,2	-14,3
Valeur nette des immobilisations hors exploitation	1,9	2,2	-0,3	-13,6
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>319,7</b>	<b>314,8</b>	<b>4,9</b>	<b>1,6</b>

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. <sup>(1)</sup>	Immobilisations incorporelles		Total
	Terr. & Const.	Autres		Créées	Acquises	
<b>Valeur comptable brute</b>						
<b>Montant au 31 décembre 2008</b>	<b>123,0</b>	<b>385,9</b>	<b>7,0</b>	<b>176,9</b>	<b>94,6</b>	<b>787,4</b>
Entrées	3,6	27,8	-	28,4	5,3	65,1
Sorties	-	-2,5	-0,1	-	-	-2,6
Autres mouvements	6,8	-15,9	-	-0,1	-0,9	-10,1
<b>Montant au 31 décembre 2009</b>	<b>133,4</b>	<b>395,3</b>	<b>6,9</b>	<b>205,2</b>	<b>99,0</b>	<b>839,8</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
<b>Montant au 31 décembre 2008</b>	<b>35,9</b>	<b>280,4</b>	<b>4,8</b>	<b>86,7</b>	<b>64,8</b>	<b>472,6</b>
Dotations de l'exercice (voir note n°24)	3,2	25,6	0,3	25,4	5,0	59,5
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	-2,5	-0,1	-0,1	-	-2,7
Autres mouvements	0,1	-8,6	-	-	-0,8	-9,3
<b>Montant au 31 décembre 2009</b>	<b>39,2</b>	<b>294,9</b>	<b>5,0</b>	<b>112,0</b>	<b>69,0</b>	<b>520,1</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>94,2</b>	<b>100,4</b>	<b>1,9</b>	<b>93,2</b>	<b>30,0</b>	<b>319,7</b>

(1) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit Net Bancaire ».

Les investissements informatiques s'élèvent à 33,7 millions d'euros en 2009. Ils sont en baisse de 22,0 % par rapport à 2008 et correspondent à 51,8 % du total des investissements 2009. Dans cet ensemble, l'immobilisation des frais de développement de certains grands projets informatiques

(logiciels) s'élève à 28,4 millions d'euros contre 29,2 millions d'euros en 2008, dont 21,8 millions d'euros proviennent des « Autres charges » (voir note n°24) et 6,6 millions d'euros des « Frais de personnel » (voir note n°23).

## Note 7 Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Autres actifs</b>	<b>247,9</b>	<b>398,8</b>	<b>-150,9</b>	<b>-37,8</b>
Débiteurs divers	195,9	351,9	-156,0	-44,3
Primes sur instruments dérivés achetés	20,4	15,8	4,6	29,1
Autres	31,6	31,1	0,5	1,6
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>389,9</b>	<b>596,5</b>	<b>-206,6</b>	<b>-34,6</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	19,4	8,1	11,3	139,5
Impôts différés	39,9	54,6	-14,7	-26,9
Produits à recevoir	212,3	415,9	-203,6	-49,0
Charges constatées d'avance	32,1	49,8	-17,7	-35,5
Autres	86,2	68,1	18,1	26,6
<b>TOTAL</b>	<b>637,8</b>	<b>995,3</b>	<b>-357,5</b>	<b>-35,9</b>

## Note 8

### Dépréciations

L'ensemble des dépréciations classées en minoration d'actif peut se récapituler ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0,5	0,5	-	-
Dépréciations sur créances clientèle	441,4	364,8	76,6	21,0
Dépréciations sur titres de placement	42,4	72,6	-30,2	-41,6
Dépréciations sur titres d'investissement	0,6	1,3	-0,7	-53,8
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	0,8	0,7	0,1	14,3
<b>TOTAL</b>	<b>485,7</b>	<b>439,9</b>	<b>45,8</b>	<b>10,4</b>

Evolution des stocks de dépréciations :

(en millions d'euros)	Stock 31/12/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock 31/12/2009
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0,5	0,5	-0,5	-	0,5
Dépréciations sur créances clientèle	364,8	184,6	-108,0	-	441,4
Dépréciations sur titres de placement	72,6	9,2	-39,2	-0,2	42,4
Dépréciations sur titres d'investissement	1,3	-	-0,7	-	0,6
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	0,7	0,1	-	-	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>439,9</b>	<b>194,4</b>	<b>-148,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>485,7</b>
Mouvements de dépréciations impactant le « Produit Net Bancaire » (note n°19) :		5,8	-39,2		
Mouvements de dépréciations impactant le « Coût du risque » (note n°25) :		188,5	-108,5		
Mouvements de dépréciations impactant le résultat sur titres de participation (notes n°5 et 26) :		0,1	-0,7		

## I Note 9

## Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Comptes à vue et au jour le jour	743,4	909,5	-166,1	-18,3
Dettes rattachées	0,1	1,0	-0,9	-90,0
<b>Total des dettes à vue</b>	<b>743,5</b>	<b>910,5</b>	<b>-167,0</b>	<b>-18,3</b>
Comptes à terme	3 362,6	3 600,4	-237,8	-6,6
Dettes rattachées	16,3	21,7	-5,4	-24,9
<b>Total des dettes à terme</b>	<b>3 378,9</b>	<b>3 622,1</b>	<b>-243,2</b>	<b>-6,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 122,4</b>	<b>4 532,6</b>	<b>-410,2</b>	<b>-9,0</b>

L'échéancier des dettes à terme envers les établissements de crédit (hors dettes rattachées) se décompose comme suit au 31 décembre 2009 :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes à terme	154,6	1 039,0	1 990,6	178,4	3 362,6
<b>TOTAL</b>	<b>154,6</b>	<b>1 039,0</b>	<b>1 990,6</b>	<b>178,4</b>	<b>3 362,6</b>

Sur l'ensemble des dettes envers les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	594,8	543,8	51,0	9,4
Opérations avec le Groupe Société Générale	1 785,8	988,6	797,2	80,6
<b>TOTAL</b>	<b>2 380,6</b>	<b>1 532,4</b>	<b>848,2</b>	<b>55,4</b>

## Note 10

### Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	3 223,0	2 628,6	594,4	22,6
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 049,7	1 058,0	-8,3	-0,8
Comptes à vue et au jour le jour				
Sociétés et entrepreneurs individuels	4 013,8	4 002,2	11,6	0,3
Particuliers	2 635,3	2 468,4	166,9	6,8
Clientèle financière	29,2	23,9	5,3	22,2
Autres	332,2	318,4	13,8	4,3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 010,5</b>	<b>6 812,9</b>	<b>197,6</b>	<b>2,9</b>
Comptes à terme				
Sociétés et entrepreneurs individuels	135,7	489,7	-354,0	-72,3
Particuliers	64,1	516,1	-452,0	-87,6
Clientèle financière	-	0,9	-0,9	-100,0
Autres	19,5	21,5	-2,0	-9,3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>219,3</b>	<b>1 028,2</b>	<b>-808,9</b>	<b>-78,7</b>
Valeurs données en pension à terme	-	150,0	-150,0	-100,0
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	71,8	261,0	-189,2	-72,5
Titres donnés en pension livrée à terme	535,2	1 428,4	-893,2	-62,5
Dépôts de garantie	0,5	0,4	0,1	25,0
Dettes rattachées	48,5	82,7	-34,2	-41,4
<b>TOTAL</b>	<b>12 158,5</b>	<b>13 450,2</b>	<b>-1 291,7</b>	<b>-9,6</b>

L'échéancier des CERS à terme, des comptes à terme et des titres donnés en pension livrée à terme se présente comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	950,1	18,5	80,9	0,2	1 049,7
Comptes à terme	123,0	80,0	16,3	-	219,3
Titres donnés en pension livrée à terme	535,2	-	-	-	535,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 608,3</b>	<b>98,5</b>	<b>97,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1 804,2</b>

Les actifs en conservation pour le compte de la clientèle s'élèvent à 20,2 milliards d'euros. Dans cet ensemble, les OPCVM représentent 48,9 %.

## I Note 11

### Comptes et plans d'épargne-logement

#### A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Plans d'épargne-logement</b>				
Ancienneté de moins de 4 ans	114,2	109,1	5,1	4,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	416,2	417,7	-1,5	-0,4
Ancienneté de plus de 10 ans	360,0	395,6	-35,6	-9,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>890,4</b>	<b>922,4</b>	<b>-32,0</b>	<b>-3,5</b>
<b>Comptes d'épargne-logement</b>	<b>167,2</b>	<b>177,1</b>	<b>-9,9</b>	<b>-5,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 057,6</b>	<b>1 099,5</b>	<b>-41,9</b>	<b>-3,8</b>

#### B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	2,5	11,1	-8,6	-77,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	7,8	15,8	-8,0	-50,6
Ancienneté de plus de 10 ans	24,1	5,1	19,0	-
<b>TOTAL</b>	<b>34,4</b>	<b>32,0</b>	<b>2,4</b>	<b>7,5</b>

#### C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Plans d'épargne-logement</b>				
Ancienneté de moins de 4 ans	-	2,3	-2,3	-100,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1,4	-	1,4	-
Ancienneté de plus de 10 ans	3,8	-	3,8	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,9</b>	<b>126,1</b>
<b>Comptes d'épargne-logement</b>	<b>0,1</b>	<b>3,2</b>	<b>-3,1</b>	<b>-96,9</b>
<b>Prêts tirés</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>-10,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>-4,6</b>

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (voir note n°14).

#### D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées

à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

## Note 12

### Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Bons de caisse et bons d'épargne	10,0	12,1	-2,1	-17,4
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 714,4	8 933,7	-1 219,3	-13,6
Emprunts obligataires	305,0	555,0	-250,0	-45,0
Dettes rattachées	32,4	128,4	-96,0	-74,8
<b>TOTAL</b>	<b>8 061,8</b>	<b>9 629,2</b>	<b>-1 567,4</b>	<b>-16,3</b>

L'échéancier des dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées) est le suivant au 31 décembre 2009 :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Bons de caisse et bons d'épargne	6,6	1,4	2,0	-	10,0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	4 224,5	744,1	1 540,8	1 205,0	7 714,4
Emprunts obligataires	-	155,0	150,0	-	305,0
<b>TOTAL</b>	<b>4 231,1</b>	<b>900,5</b>	<b>1 692,8</b>	<b>1 205,0</b>	<b>8 029,4</b>

## Note 13

### Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Autres passifs</b>	<b>383,0</b>	<b>395,7</b>	<b>-12,7</b>	<b>-3,2</b>
Créditeurs divers	234,2	237,9	-3,7	-1,6
Versements à effectuer sur titres non libérés <sup>(1)</sup>	136,6	145,0	-8,4	-5,8
Primes sur instruments dérivés vendus	12,1	12,6	-0,5	-4,0
Autres	0,1	0,2	-0,1	-50,0
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>813,1</b>	<b>858,4</b>	<b>-45,3</b>	<b>-5,3</b>
Comptes indisponibles sur comptes de recouvrement	232,7	252,3	-19,6	-7,8
Impôts différés	205,6	168,5	37,1	22,0
Charges à payer	282,3	394,2	-111,9	-28,4
Produits constatés d'avance	51,3	39,0	12,3	31,5
Autres	41,2	4,4	36,8	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 196,1</b>	<b>1 254,1</b>	<b>-58,0</b>	<b>-4,6</b>

(1) Principales augmentations de capital non libérées au 31 décembre 2009 : Antarius (45,0 M€) - Hedlin (28,1 M€) - Verthema (21,5 M€) - Nordenskiöld (28,7 M€) - Legazpi (11,0 M€).

## Note 14

### Provisions

Les variations de provisions durant l'exercice 2009 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock au 31/12/2009
Provisions pour avantages post-emploi	56,2	9,4	-21,5	-	44,1
Provisions pour avantages à long terme	18,4	6,8	-4,2	-	21,0
Provisions pour autres engagements sociaux	1,4	0,7	-0,5	-	1,6
Provisions pour risques immobiliers	0,4	-	-	-	0,4
Provisions pour litiges avec la clientèle	7,3	1,1	-0,7	0,2	7,9
Dépréciations sectorielles pour risques de crédit	19,4	0,5	-	-	19,9
Provisions pour engagements hors-bilan	11,9	15,7	-3,6	-	24,0
Provisions pour engagements PEL/CEL	6,5	-	-0,3	-	6,2
Autres provisions	7,5	0,1	-1,6	-	6,0
<b>TOTAL</b>	<b>129,0</b>	<b>34,3</b>	<b>-32,4</b>	<b>0,2</b>	<b>131,1</b>
Mouvements de provisions impactant le « Produit Net Bancaire » (note n°19) :		-	-1,0		
Mouvements de provisions impactant les « Frais Généraux » (note n°23) :		16,9	-26,2		
Mouvements de provisions impactant le « Coût du risque » (note n°25) :		17,4	-5,2		

Les provisions pour risques immobiliers couvrent les pertes à terminaison des programmes immobiliers dans lesquels le Crédit du Nord est engagé.

Les dépréciations sectorielles pour risques de crédit, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs

natures de risques latents, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique).

## Note 15

### Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Titres et emprunts subordonnés	627,5	673,2	-45,7	-6,8
Intérêts à payer	9,7	10,5	-0,8	-7,6
<b>TOTAL</b>	<b>637,2</b>	<b>683,7</b>	<b>-46,5</b>	<b>-6,8</b>

Il n'y a pas eu de nouvelle émission de titres subordonnés remboursables en 2009.

## › Détail des titres subordonnés remboursables émis par le Crédit du Nord

### Emission de juin 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,87 %
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,40 % du nominal
Remboursable au pair le :	5 juin 2010

### Emission d'octobre 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,18 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,55 % du nominal
Remboursable au pair le :	12 octobre 2010

### Emission de juin 1999 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	30 juin 2011

### Emission d'octobre 1999 pour un montant global de 30 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	30 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	30 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,45 % du nominal
Remboursable au pair le :	22 octobre 2011

### Emission de mai 2000 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100,15 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,5 % du nominal
Remboursable au pair le :	5 mai 2010

### Emission de novembre 2000 pour un montant global de 20 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	20 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	20 000
Prix d'émission :	100,47 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	3 novembre 2010

### Emission de mai 2001 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100,04 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	23 mai 2011

### Emission de novembre 2001 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	50 000
Prix d'émission :	100,08 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,30 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 novembre 2011

**Emission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :**

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	166 667
Prix d'émission :	99,87 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,70 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 juin 2016

**Emission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :**

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans et 25 jours
Intérêts :	Nominal x $((1 + \text{CNO} - \text{TEC} 10 - 0,48 \%)^{1/4} - 1)$
Remboursable au pair le :	25 juillet 2015

**Emission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :**

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	4,38 % du nominal
Remboursable au pair le :	18 octobre 2016

**Emission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :**

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Pour toutes ces émissions, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par des rachats en bourse ou par voie d'offres

publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables.

Le solde créditeur non amorti de la prime d'émission de ces emprunts s'élève à 11,7 milliers d'euros.

## Note 16

### Capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit</b>	<b>740,3</b>	<b>740,3</b>	-	-
<b>Primes et Réserves</b>	<b>639,3</b>	<b>601,6</b>	<b>37,7</b>	<b>6,3</b>
Prime d'émission	10,4	10,4	-	-
Réserve légale	74,0	74,0	-	-
Réserve ordinaire	554,0	516,0	38,0	7,4
Réserve réglementée	0,9	1,2	-0,3	-25,0
<b>Report à nouveau</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>331,4</b>	<b>168,2</b>	<b>163,2</b>	<b>97,0</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>-11,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 712,7</b>	<b>1 511,2</b>	<b>201,5</b>	<b>13,3</b>

La variation des capitaux propres peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	Capital souscrit	Autres capitaux propres	Total
<b>Capitaux Propres au 31 décembre 2008</b>	<b>740,3</b>	<b>770,9</b>	<b>1 511,2</b>
3 <sup>ème</sup> Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2009 <sup>(1)</sup>		-129,5	-129,5
Bénéfice de l'exercice		331,4	331,4
Reprise de provisions et réserves réglementées conformément aux dispositions légales en vigueur		-0,4	-0,4
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>740,3</b>	<b>972,4</b>	<b>1 712,7</b>

(1) Attribution aux actions, à titre de dividende, de 129,5 millions d'euros.

La Société Générale détient 100 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2009 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

### ► Projet d'affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 331 356 413,03 euros.

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée, et que le montant du bénéfice majoré du report à nouveau

de l'exercice précédent, soit 872 371,84 euros, forme un total distribuable de 332 228 784,87 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 323 865 171,00 euros. Le dividende par action s'élève à 3,50 euro ;
- dotation d'une somme de 8 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 363 613,87 euros au report à nouveau.

## Note 17

### Engagements hors-bilan

#### A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	228,0	127,6	100,4	78,7
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 100,2	2 148,6	-48,4	-2,3
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	239,1	346,0	-106,9	-30,9
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	3 236,9	3 350,1	-113,2	-3,4
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit <sup>(1)</sup>	1 340,2	-	1 340,2	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	5 243,1	4 671,5	571,6	12,2
Engagements de garantie reçus de la clientèle	98,6	70,0	28,6	40,9

(1) Depuis 2009, un engagement de financement reçu de la Banque de France a été enregistré pour le montant admis par celle-ci au regard des actifs mis en garantie.

**B. Opérations sur titres et opérations de change**

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Opérations sur titres</b>				
Titres à recevoir	1,3	50,6	-49,3	-97,4
Titres à livrer	1,3	51,0	-49,7	-97,5
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-	-
<b>Opérations de change à terme</b>				
Monnaies à recevoir	4 115,9	5 694,3	-1 578,4	-27,7
Monnaies à livrer	4 113,2	5 671,1	-1 557,9	-27,5

**C. Instruments financiers à terme**

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total	
					31/12/2009	31/12/2008
<i>Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15</i>	<i>D</i>	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>B</i>		
<b>Opérations fermes</b>						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	2 256,0	18 829,5	2 177,9	23 263,4	26 082,5
FRA	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	226,1	226,1	167,4
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	1 335,0	2 195,3	-	3 530,3	3 774,8
Floors	-	295,7	-	224,5	520,2	208,8
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>3 886,7</b>	<b>21 024,8</b>	<b>2 628,5</b>	<b>27 540,0</b>	<b>30 233,5</b>

A fin 2009, sur la totalité des engagements hors-bilan repris ci-dessus, les engagements avec le Groupe s'élèvent à 24 304,5 millions d'euros (dont 17 756,3 millions d'euros avec la Société Générale et 6 548,2 millions d'euros avec le Groupe Crédit du Nord).

Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie A (« spéculatif »), alors que leur éventuelle couverture est généralement classée en catégorie C (« macrocouverture »). Rappelons également que le Crédit du Nord n'a pas vocation à gérer un portefeuille de transaction.

Enfin, conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15	D	A	C	B		
<b>Opérations fermes</b>						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	-3,0	-116,7	132,6	12,9	8,6
FRA	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-0,1	-0,1	-0,1
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	-1,4	10,5	-	9,1	0,5
Floors	-	1,9	-	1,6	3,5	3,6
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-2,5</b>	<b>-106,2</b>	<b>134,1</b>	<b>25,4</b>	<b>12,6</b>

## Note 18

### Engagements sociaux – avantages au personnel

#### A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord regroupent

notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 35,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

## B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

### B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	29,4	14,7	21,0	65,1	41,8	14,4	18,4	74,6
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Provision nette</b>	<b>29,4</b>	<b>14,7</b>	<b>21,0</b>	<b>65,1</b>	<b>41,8</b>	<b>14,4</b>	<b>18,4</b>	<b>74,6</b>
<b>VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN</b>								
Valeur actualisée des engagements financés	82,5	-	-	82,5	89,4	-	-	89,4
Juste valeur des actifs de financement	-50,0	-	-	-50,0	-43,6	-	-	-43,6
<b>SOLDE DES REGIMES FINANCES (A)</b>	<b>32,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32,5</b>	<b>45,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,8</b>
<b>VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS NON FINANCES (B)</b>	<b>17,4</b>	<b>14,6</b>	<b>21,0</b>	<b>53,0</b>	<b>17,8</b>	<b>12,5</b>	<b>18,4</b>	<b>48,7</b>
<b>Éléments non encore reconnus</b>								
Coûts des services passés non comptabilisés	1,1	-	-	1,1	1,2	-	-	1,2
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	19,4	-0,1	-	19,3	20,6	-1,9	-	18,7
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ELEMENTS NON ENCORE RECONNUS (C)</b>	<b>20,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>-</b>	<b>20,4</b>	<b>21,8</b>	<b>-1,9</b>	<b>-</b>	<b>19,9</b>
<b>PROVISION NETTE (A+B-C)</b>	<b>29,4</b>	<b>14,7</b>	<b>21,0</b>	<b>65,1</b>	<b>41,8</b>	<b>14,4</b>	<b>18,4</b>	<b>74,6</b>

#### Notes :

- Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Crédit du Nord utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée résiduelle probable d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.  
Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès.  
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Information sur les actifs de financement :
  - seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe Crédit du Nord ;
  - la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 16,9 % d'obligations, 66,2 % d'actions, 16,9 % de fonds monétaires.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2010 sont estimées à 11,6 millions d'euros.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été :

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs des régimes	13,3	-41,6
Actifs distincts	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs des régimes	5,7	-18,2
Actifs distincts	-	-

## B2. Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus y compris charges sociales	3,3	0,2	2,2	5,7	3,4	0,2	2,3	5,9
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	5,8	0,8	1,0	7,6	5,4	0,7	1,1	7,2
Rendement attendu des actifs des régimes	-2,8	-	-	-2,8	-3,9	-	-	-3,9
Amortissement du coût des services passés	1,1	-	-	1,1	8,3	-	-	8,3
Amortissement des écarts actuariels	0,4	-0,1	2,6	2,9	-	-	-2,0	-2,0
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CHARGES NETTES PORTEES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>7,8</b>	<b>0,9</b>	<b>5,8</b>	<b>14,5</b>	<b>13,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,4</b>	<b>15,5</b>

## B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

### B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
<b>VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>107,2</b>	<b>12,5</b>	<b>119,7</b>	<b>106,2</b>	<b>13,0</b>	<b>119,2</b>
Coût des services rendus au cours de la période (y compris charges sociales)	3,3	0,2	3,5	3,4	0,2	3,6
Coût financier	5,8	0,8	6,6	5,4	0,7	6,1
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	2,7	1,7	4,4	-5,5	-0,9	-6,4
Prestations servies	-19,1	-0,6	-19,7	-10,5	-0,5	-11,0
Coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-	8,2	-	8,2
Liquidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU 31 DECEMBRE</b>	<b>99,9</b>	<b>14,6</b>	<b>114,5</b>	<b>107,2</b>	<b>12,5</b>	<b>119,7</b>

**B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
<b>VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>43,6</b>	-	<b>43,6</b>	<b>62,3</b>	-	<b>62,3</b>
Rendement attendu des actifs du régime	2,9	-	2,9	3,8	-	3,8
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	2,9	-	2,9	-22,0	-	-22,0
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	1,1	-	1,1	3,3	-	3,3
Prestations servies	-	-	-	-3,8	-	-3,8
Transferts, réductions et autres	-0,5	-	-0,5	-	-	-
<b>VALEUR AU 31 DECEMBRE</b>	<b>50,0</b>	-	<b>50,0</b>	<b>43,6</b>	-	<b>43,6</b>

**B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi**

	2009	2008
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	3,5 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (2,94 % à 3 ans / 3,86 % à 5 ans / 5,01 % à 10 ans / 5,35 % à 15 ans et 5,69 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,90 % à 3 ans / 2,51 % à 5 ans / 2,57 % à 10 ans / 2,62 % à 15 ans et 2,66 % à 20 ans).

**B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles**

<i>(en pourcentage de l'élément mesuré)</i>	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Variation de +1 % du taux d'escompte</b>				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	-5,7 %	-13,2 %	-4,7 %	-12,1 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-10,5 %	-23,3 %	-8,1 %	-20,6 %
<b>Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement</b>				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-9,1 %	-	-30,0 %	-
<b>Variation de +1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales</b>				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	6,7 %	17,1 %	5,0 %	15,7 %
Impact sur le total net des charges des régimes	13,8 %	33,8 %	10,8 %	29,2 %

**B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies**

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée de l'obligation	99,9	107,2
Juste valeur des actifs de régime	50,0	43,6
<b>Déficit / (négatif : excédent)</b>	<b>49,9</b>	<b>63,6</b>
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-3,4	-4,1
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	2,9	-22,0

**Note 19****Produit Net Bancaire**

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Intérêts et résultats assimilés	544,4	408,0	136,4	33,4
Commissions nettes	439,9	455,3	-15,4	-3,4
Revenus sur titres à revenu variable	108,8	103,4	5,4	5,2
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de négociation	-73,2	24,7	-97,9	-
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de placement	33,7	-58,5	92,2	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1,1	-1,3	2,4	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 054,7</b>	<b>931,6</b>	<b>123,1</b>	<b>13,2</b>
Part des commissions nettes dans le « Produit Net Bancaire »	41,7 %	48,9 %		

Globalement, le « Produit Net Bancaire » a augmenté de 13,2 % en 2009. Cette évolution résulte principalement de la hausse des intérêts et résultats assimilés (voir note n°20).

## I Note 20

## Intérêts nets et résultats assimilés, autres résultats sur titres

## ▸ Intérêts nets et résultats assimilés

L'évolution des intérêts et résultats assimilés peut se détailler de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Intérêts et produits assimilés sur</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	134,1	223,4	-89,3	-40,0
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	123,8	174,2	-50,4	-28,9
Titres et valeurs reçus en pension	10,3	49,2	-38,9	-79,1
Opérations avec la clientèle	655,3	751,6	-96,3	-12,8
Créances commerciales	12,6	20,5	-7,9	-38,5
Autres concours à la clientèle				
Crédits de trésorerie	87,3	101,4	-14,1	-13,9
Crédits d'équipement	96,4	125,6	-29,2	-23,2
Crédits à l'habitat	335,6	329,3	6,3	1,9
Autres crédits à la clientèle	49,9	62,0	-12,1	-19,5
Comptes ordinaires débiteurs	59,1	91,4	-32,3	-35,3
Titres et valeurs reçus en pension	0,9	9,0	-8,1	-90,0
Autres intérêts et produits assimilés	13,5	12,4	1,1	8,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	136,1	293,8	-157,7	-53,7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>925,5</b>	<b>1 268,8</b>	<b>-343,3</b>	<b>-27,1</b>
<b>Intérêts et charges assimilés sur</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	-95,1	-170,1	75,0	-44,1
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	-95,1	-158,7	63,6	-40,1
Titres et valeurs reçus en pension	-	-11,4	11,4	-100,0
Opérations avec la clientèle	-100,1	-203,3	103,2	-50,8
Comptes d'épargne à régime spécial	-78,3	-106,7	28,4	-26,6
Autres dettes envers la clientèle	-14,3	-64,0	49,7	-77,7
Titres et valeurs reçus en pension	-7,3	-32,0	24,7	-77,2
Autres intérêts et charges assimilés	-0,2	-0,6	0,4	-66,7
Dettes représentées par un titre	-185,9	-487,4	301,5	-61,9
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-381,1</b>	<b>-860,8</b>	<b>479,7</b>	<b>-55,7</b>
<b>Produits (charges) nets (nettes) sur</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	39,0	53,3	-14,3	-26,8
Opérations avec la clientèle	555,2	548,3	6,9	1,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	136,1	293,8	-157,7	-53,7
Dettes représentées par un titre	-185,9	-487,4	301,5	-61,9
<b>TOTAL</b>	<b>544,4</b>	<b>408,0</b>	<b>136,4</b>	<b>33,4</b>

## › Revenus sur titres à revenu variable

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Revenus sur titres à revenu variable	108,8	103,4	5,4	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>108,8</b>	<b>103,4</b>	<b>5,4</b>	<b>5,2</b>

Les revenus sur titres à revenu variable comprennent principalement 78,4 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 27,1 millions d'euros de résultats positifs de SNC dont le Crédit du Nord est actionnaire contre en

2008, 83,4 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 7,1 millions d'euros de résultats positifs de SNC. Par ailleurs, en 2008, un dividende de VISA Incorporation de 9,3 millions d'euros avait été encaissé.

## › Résultats sur le portefeuille de négociation

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Résultats sur instruments de taux	-79,2	15,0	-94,2	-
Résultats sur instruments de change	5,4	6,0	-0,6	-10,0
Résultats sur titres de transaction	0,6	3,7	-3,1	-83,8
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>-73,2</b>	<b>24,7</b>	<b>-97,9</b>	<b>-</b>

## › Résultats sur le portefeuille de placement

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Dotations aux dépréciations	-5,8	-60,0	54,2	-90,3
Reprises de dépréciations	39,2	1,6	37,6	-
Résultats de cession	0,3	-0,1	0,4	-
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT</b>	<b>33,7</b>	<b>-58,5</b>	<b>92,2</b>	<b>-</b>

En 2009, les reprises de dépréciations portent principalement sur des obligations pour 13,1 millions d'euros et des TCN pour 25,6 millions d'euros qui avaient été dépréciés en 2008.

## Note 21

### Commissions nettes

Selon leur nature, les commissions nettes peuvent s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Produits de commissions sur</b>				
Opérations avec la clientèle	152,4	149,7	2,7	1,8
Opérations sur titres	80,3	92,3	-12,0	-13,0
Opérations de change	1,2	1,2	-	-
Engagements de financement et de garantie	16,8	16,2	0,6	3,7
Prestations de services	238,5	244,6	-6,1	-2,5
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>489,2</b>	<b>504,0</b>	<b>-14,8</b>	<b>-2,9</b>
<b>Charges de commissions sur</b>				
Opérations avec les établissements de crédit	-0,7	-0,7	-	-
Opérations de change	-0,1	-	-0,1	-
Engagements de financement et de garantie	-0,4	-0,3	-0,1	33,3
Prestations de services	-48,1	-47,7	-0,4	0,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-49,3</b>	<b>-48,7</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>439,9</b>	<b>455,3</b>	<b>-15,4</b>	<b>-3,4</b>

## Note 22

### Frais généraux

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Charges de personnel	-422,5	-412,4	-10,1	2,4
Impôts et taxes	-17,4	-16,7	-0,7	4,2
Autres charges	-173,4	-175,7	2,3	-1,3
Amortissements	-59,2	-59,1	-0,1	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>-672,5</b>	<b>-663,9</b>	<b>-8,6</b>	<b>1,3</b>

## Note 23

### Frais de personnel

Les charges de personnel qui s'établissent à 422,5 millions d'euros se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	-249,2	-243,6	-5,6	2,3
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-70,8	-71,1	0,3	-0,4
Charges de retraite	-44,3	-48,4	4,1	-8,5
Régimes à cotisations définies	-35,9	-35,4	-0,5	1,4
Régimes à prestations définies	-8,4	-13,0	4,6	-35,4
Autres charges sociales et fiscales	-35,5	-34,5	-1,0	2,9
Intéressement et participation (y compris abondements)	-29,3	-20,8	-8,5	40,9
Dont intéressement	-17,7	-15,1	-2,6	17,2
Dont participation	-4,8	-	-4,8	-
Transfert de charges	6,6	6,0	0,6	10,0
<b>TOTAL</b>	<b>-422,5</b>	<b>-412,4</b>	<b>-10,1</b>	<b>2,4</b>

Les « Rémunérations du personnel » regroupent les salaires, les mouvements des provisions sur passifs sociaux hors compléments de retraite.

Les « Charges sociales et fiscales sur rémunérations » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires hors retraite.

Les « Charges de retraite - Régimes à cotisations définies » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires de retraite et complémentaires d'assurance vieillesse ainsi que les prestations versées au titre des retraites.

Les « Charges de retraite - Régimes à prestations définies » comprennent les mouvements de provisions concernant les régimes complémentaires de retraite ainsi que les primes et versements d'assurance des indemnités de retraite.

Les « Autres charges sociales et fiscales » regroupent l'ensemble des autres charges sur salaires, versées à des organismes spécialisés.

La rubrique « Intéressement et participation (y compris abondements) » comprend les sommes provisionnées au titre de la participation des salariés, de l'intéressement, et les abondements de la banque sur les versements effectués par les salariés sur les plans d'épargne entreprise.

La ligne « Transfert de charges » correspond aux charges de personnel immobilisées dans le cadre de la création de progiciels informatiques.

	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Effectif moyen net présent	5 415	5 415	-	-
Effectif inscrit au 31 décembre	5 913	5 965	-52	-0,9

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

## I Note 24

### Autres frais administratifs et amortissements

#### › Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-17,4</b>	<b>-16,7</b>	<b>-0,7</b>	<b>4,2</b>
<b>Autres charges</b>	<b>-173,4</b>	<b>-175,7</b>	<b>2,3</b>	<b>-1,3</b>
Loyers et charges locatives	-36,1	-31,2	-4,9	15,7
Sous-traitance	-72,9	-80,8	7,9	-9,8
Frais postaux et frais de télécommunication	-17,9	-16,6	-1,3	7,8
Transports et déplacements	-11,0	-13,4	2,4	-17,9
Action commerciale et opérations de marketing	-9,5	-10,3	0,8	-7,8
Autres frais généraux	-47,8	-46,2	-1,6	3,5
Transfert de charges	21,8	22,8	-1,0	-4,4
<b>TOTAL</b>	<b>-190,8</b>	<b>-192,4</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,8</b>

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation : lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Crédit du Nord a immobilisé en 2009 des charges, provenant de la rubrique « Sous-traitance »

pour 21,8 millions d'euros (contre 22,8 millions d'euros à fin 2008). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Crédit du Nord. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

En 2009, les charges globales d'audit des Commissaires aux Comptes se sont élevées à 405,0 milliers d'euros hors taxes (hors frais et débours). Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Autres frais généraux » et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Deloitte		Ernst & Young	
	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-180,5	-177,0	-180,5	-177,0
Missions accessoires	-14,0	-5,0	-30,0	-25,0

#### › Amortissements

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Amortissements des immobilisations corporelles	-28,8	-27,8	-1,0	3,6
Dépréciations sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles	-30,4	-31,3	0,9	-2,9
<b>TOTAL</b>	<b>-59,2</b>	<b>-59,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>

## Note 25

### Coût du risque

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Dépréciations des créances douteuses <sup>(1)</sup>	-114,2	-85,6	-28,6	33,4
<b>TOTAL</b>	<b>-114,2</b>	<b>-85,6</b>	<b>-28,6</b>	<b>33,4</b>
(1) Dont litiges	-1,6	1,1		

Rappelons que la rubrique « Coût du risque » correspond exclusivement au risque de contrepartie sur l'activité d'intermédiation bancaire. Les dotations et reprises de

provisions pour autres risques sont classées sur les mêmes lignes que les charges couvertes.

Le coût du risque peut se décomposer ainsi :

(en millions d'euros)	2009	2008
Dotations de l'exercice (voir note n°8 et note n°14)	-205,9	-176,0
Pertes non couvertes par des dépréciations	-6,7	-7,7
Pertes couvertes par des dépréciations	-19,2	-30,7
Reprises de dépréciations (y compris utilisations de dépréciations) (voir note n°8 et note n°14)	113,7	123,3
Récupération sur créances amorties	3,9	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>-114,2</b>	<b>-85,6</b>

Dans une conjoncture difficile, le coût du risque augmente de 33,4 % par rapport à 2008. Rapporté au total des crédits consentis, le niveau de dotation est à 0,79 % <sup>(2)</sup> en 2009 contre 0,58 % en 2008 et 0,26 % en 2007. Rappelons, par ailleurs,

que le Crédit du Nord dispose de « Provisions pour risques de crédits » de 19,9 millions d'euros (voir note n°14).

<sup>(2)</sup> 0,76 % hors provision sur les titres MALACHITE (repris dans le cadre du rachat de certains actifs d'Etoile Gestion) pour 3,4 millions d'euros.

## Note 26

### Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Résultat net sur titres de participation	99,8	0,2	99,6	-
Résultat net sur titres d'investissement	0,7	-	0,7	-
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation	-	0,5	-0,5	-100,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,5</b>	<b>0,7</b>	<b>99,8</b>	<b>-</b>

Le résultat net sur titres de participation provient principalement de la plus-value de cession des titres Dexia-C.L.F Banque pour 11,5 millions d'euros et de la plus-value

brute de 87,8 millions d'euros dégagée suite à l'apport de la totalité des titres Etoile Gestion à la société Etoile Gestion Holding (note n°5).

## Note 27

### Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
			en valeur	en %
Impôt courant	-51,4	-16,4	-35,0	-
Impôt différé	-52,7	-59,0	6,3	-10,7
Résultat d'intégration fiscale	67,0	60,8	6,2	10,2
<b>TOTAL</b>	<b>-37,1</b>	<b>-14,6</b>	<b>-22,5</b>	<b>154,1</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le Crédit du Nord, en qualité de tête de groupe, établit un résultat d'ensemble relatif aux sociétés entrant dans le périmètre d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés (ainsi que de contribution additionnelle et de CSB), l'impôt est déterminé par les filiales, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les montants ainsi calculés, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôt éventuels, sont dus à la société mère.

L'économie d'impôt, en 2009, résultant de cette intégration fiscale s'élève à 67,0 millions d'euros et a été prise en résultat.

En conséquence, l'impôt sur les sociétés (charge de 37,1 millions d'euros) correspond à :

- l'impôt courant pour 51,4 millions d'euros (exigible au titre du résultat de l'exercice) ;
- l'impôt différé sur les différences temporaires pour 52,7 millions d'euros (charges) ;
- le résultat d'intégration fiscale pour 67,0 millions d'euros (produit).

#### ➤ Analyse de la charge fiscale

La charge fiscale s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôts :

Résultat net avant impôts	368,5
Charge théorique d'impôts	-126,9
<b>Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires</b>	<b>34,43 %</b>
Différences permanentes et autres éléments	-8,01 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	-0,64 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-9,77 %
Gain net d'intégration fiscale	-6,00 %
Divers	0,06 %
<b>Taux apparent d'imposition, y compris majorations temporaires</b>	<b>10,07 %</b>
Charge réelle d'impôts	-37,1

## I Note 28

## Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2009	Dividendes encaissés en 2009	Observations
--	---------	------------------------------------	--	---	--	--	----------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	--------------

## A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque

Filiales (50 % au moins du capital détenu)

<b>Banque Courtois</b> 33, rue Rémusat 31000 Toulouse	17 384	123 464	100,00	54 056	56 794	32 160	154 678	42 764	21 078	
<b>Banque Tarneaud</b> 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	26 529	134 250	80,00	74 881	48 500	67 993	116 750	30 506	7 428	
<b>Banque Rhône-Alpes</b> 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	11 917	118 756	98,34	93 886	45 051	3 953	132 800	32 384	19 044	
<b>Norbail Immobilier</b> 50, rue d'Anjou 75008 Paris	8 000	10 017	100,00	7 811	441 260	85 440	7 695	3 325	1 500	
<b>Société de Bourse Gilbert Dupont</b> 50, rue d'Anjou 75008 Paris	3 806	7 306	99,99	8 062	-	-	13 970	1 113	-	(1)
<b>Banque Nuger</b> 7, place Michel-de- l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	11 445	34 162	63,19	13 921	-	3 402	33 861	10 794	2 365	
<b>Banque Laydernier</b> 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	24 789	32 516	96,82	44 435	101 633	4 573	61 758	14 824	5 550	
<b>Etoile ID</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	15 400	7 644	100,00	22 977	-	-	6 801	6 554	5 282	
<b>Banque Kolb</b> 1-3, place du Général-de- Gaulle 88500 Mirecourt	14 099	48 679	78,44	46 606	3 975	4 634	60 200	13 385	4 554	
<b>Kolb Investissement</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	77	9 714	100,00	38 964	-	-	1 321	1 273	-	
<b>Star Lease</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	55 000	19 171	100,00	55 000	1 316 562	352 077	22 479	4 509	-	
<b>Etoile Gestion Holding</b> 170, place Henri-Régnault 92043 Paris-la-Défense	155 000	-	69,42	107 595	10	-	-	-4	-	
<b>Hedin</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 147	-7 374	94,99	30 540	-	-	-3 406	-3 593	-	
<b>Nordenskiöld</b> 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 656	-7 135	94,99	31 023	-	-	-2 370	-2 435	-	

## Annexes aux comptes individuels

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2009	Dividendes encaissés en 2009	Observations
<b>Verthema</b>										
59, boulevard Haussmann 75008 Paris	24 451	-5 379	94,99	23 229	-	-	-1 787	-1 852	-	
<b>Legazpi</b>										
17, cours Valmy 92800 Puteaux	23 888	-5 366	50,00	11 944	-	-	-2 063	-2 067	-	
<i>Participations (moins de 50 % du capital détenu)</i>										
<b>Crédit Logement</b>										
50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	1 253 975	57 785	3,00	38 852	86 665	112 000	169 002	85 103	2 423	(2)
<b>Sicovam Holding</b>										
18, rue La Fayette 75009 Paris	10 265	620 095	6,10	14 889	-	-	10 959	-82 408	627	(3) (4)
<b>Antarius</b>										
59, boulevard Haussmann 75008 Paris	284 060	5 297	49,99	142 407	-	-	55 820	27 077	11 451	
<b>Croissance Nord Pas-de-Calais</b>										
Euralliance - Porte A 2 avenue de Kaarst 59777 Euralille	47 500	5 890	13,20	7 883	-	-	6 882	289	-	(2) (4)

**B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations***Filiales non reprises au paragraphe A*

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	11 243	158 841	43 245	-	-	-	
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

*Participations (5) non reprises au paragraphe A*

a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	-	-	-	17 934	24 316	7 053	-	-	391	
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	2 400	-	-	-	-	28	

(1) Le résultat de l'exercice 2009 de la société est inclus dans le résultat du Crédit du Nord.

(2) Données en italique afférentes au 31/12/2008 (2009 non disponibles).

(3) Données en italique arrêtées au 31/07/2009.

(4) Pour ces sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit Net Bancaire ».

(5) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB Le résultat et le « Produit Net Bancaire » de l'exercice 2009 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2010.

## I Note 29

### Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2009

Au cours de l'année 2009, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

#### Création :

Néant

#### Acquisition :

Valeur Pierre Alliance (fusion avec Valeur Pierre 3)

#### Souscription aux augmentations de capital :

Etoile Gestion Holding (ex Starquarante et un) - Adevia (ex Artois Développement) - Caisse de Refinancement de l'Habitat

#### Liquidation - cession totale :

Etoile Gestion - Dexia-C.L.F Banque - Axecia - Valeur Pierre 3 (fusion avec Valeur Pierre Alliance) - Les Parcs de Sausset - Groupe Seagull - Etudes Rochelaises - Automatismes Avenir Informatique - Lep Group PLC

#### Allègement de la participation :

Financière Tour Boieldieu - Visa Inc - FCPR PME France investissement A - Caisse de Refinancement de l'Habitat - Swift - SAS Carte Bleue - FCPI Gen-i

Conformément aux dispositions de l'article L.233.6 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2009 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

#### Franchissement en hausse :

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/2009	antérieur
50 %	Etoile Gestion Holding (ex Starquarante et un)	69,42 %	0,00 %

#### Franchissement à la baisse :

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/2009	antérieur
5 %	Axecia	0,00 %	5,00 %
20 %	Dexia-C.L.F Banque	0,00 %	20,00 %
20 %	Les Parcs de Sausset	0,00 %	20,00 %
50 %	Etoile Gestion	0,00 %	64,05 %

## Informations sur les mandataires sociaux

Au cours de l'année 2009, la composition du Conseil d'Administration a été marquée par les événements suivants :

- la nomination de messieurs Stefaan DECRAENE, Pierre MARIANI, Philippe RUCHETON, Jean-François SAMMARCELLI et Vincent TAUPIN ;
- le renouvellement des mandats de messieurs Didier ALIX et Patrick DAHER ;
- les démissions de messieurs Didier ALIX, Stefaan DECRAENE, Jacques GUERBER, Hugo LASAT, Pierre MARIANI, Alex PEYTAVIN, Christian POIRIER, Philippe RUCHETON et Alain PY.
- enfin, suite aux élections des administrateurs salariés, en fin d'année, madame Angéline HOLVOET a été élue et a remplacé Monsieur Fabien FOUTRY tandis que messieurs Pascal COULON et Jean-Pierre DHERMANT ont été réélus.

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

#### Alain PY (démissionnaire le 31/12/2009)

- Président-Directeur Général du Crédit du Nord<sup>(\*)</sup> ;
- Président du Conseil d'Administration : Antarius<sup>(\*)</sup> ;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord
  - au Conseil de Surveillance : Banque Rhône-Alpes (de 09/2002 à 02/2007) ;
  - au Conseil d'Administration : Banque Rhône-Alpes (depuis 02/2007) ;
- Administrateur : Banque Tarneaud<sup>(\*)</sup>, Banque Laydernier (depuis 02/2007), SGAM<sup>(\*)</sup>.

#### Marc BATAVE

- Directeur Général Délégué du Crédit du Nord (depuis 11/2008) ;
- Président du Conseil d'Administration : Norbail Immobilier (de 03/2000 à 01/2007) ; Star Lease (de 09/2001 à 12/2006) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 05/2008) ; Banque Kolb (depuis 09/2005) ;
- Président du Comité de Surveillance : SNC Etoile Gestion<sup>(\*)</sup> ;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord : Banque Kolb (de 05/2001 à 09/2005) ; Banque Pouyanne (de 02/2004 à 12/2006) ;
- Administrateur : Antarius<sup>(\*)</sup> ; Banque Tarneaud<sup>(\*)</sup> ; Etoile ID (ex SPTF) (depuis 02/2004) ; Star Lease<sup>(\*)</sup> ; Norbail Immobilier (depuis 05/2007) ;
- Membre du Comité de Surveillance : SNC Norfinance Gilbert Dupont<sup>(\*)</sup> ;

#### Alain CLOT (démissionnaire le 31/12/2009)

- Président-Directeur Général : Coupole Investment Management (de 2007 à 10/2008) ;
- Président du Conseil d'Administration : SGAM IBERIA (de 06/2004 à 12/2008) ; SGAM - SUISSE (de 12/2007 à 10/2008) ;
- Président : SGAM (de 10/2005 à 09/2008) ; SGAM AI (de 02/2004 à 10/2008) ; SGAM Index (ex PARGESFOND) (de 05/2005 à 10/2008) ; VOURIC (de 05/2008 à 06/2008) ;
- Directeur Général : SGAM (de 02/2004 à 09/2008) ;
- Directeur Général Délégué du Crédit du Nord (de 11/2008 à 12/2009)
- Administrateur : BAREP Asset Management SGAM (de 05/2004 à 06/2009) ; SOGECAP DSFS (de 12/2004 à 12/2008) ; SGAM JAPON (de 06/2004 à 06/2009) ; SGAM GROUP LTD (de 03/2004 à 04/2009) ; SBI FM SGAM (depuis 12/2004) ; SGAM Invest Liquidités Euro (depuis 04/2002 à 01/2009) ; Banque Rhône Alpes (de 02/2009 à 12/2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Nuger (de 05/2009 à 12/2009) ;

(\*) Mandats exercés pendant les 5 dernières années.

### Didier ALIX (démissionnaire le 3/11/09)

- Président-Directeur Général : Sogébaïl (\*) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Komerčni Banka (\*) ;
- Directeur Général Délégué : Société Générale (depuis 09/2006) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 07/2007) ; Franfinance (\*) ; Yves Rocher (\*) ; Sogessur (de 2003 à 11/2006) ; Fiditalia (de 2003 à 12/2006) ; Banque Roumaine de Développement (\*) ; National Société Générale Bank SAE (NSGB) (\*) ; Société Générale de Banques au Cameroun (\*) ; Société Générale de Banques au Sénégal (\*) ; Société Générale au Liban (\*) ; MSR International Bank (2005 à 12/2006) ;
- Administrateur et Vice-Président : Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (\*) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques (\*) ; Groupama Banque (de 2003 à 10/2006) ;
- Représentant Permanent de Salvépar au Conseil d'Administration de Latécoère (de 2005 à 12/2006) ;
- Représentant Permanent de Salvépar au Conseil de Surveillance de Latécoère (depuis 01/2007).

### Séverin CABANNES

- Directeur Général Délégué : Société Générale (depuis 05/2008) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007) ; Fiditalia (de 01/2007 à 04/2008) ; Genefimmo Caf1 1 (de 04/2007 à 04/2009) ; SG Global Solution RESG/ITS (depuis 2007) ; Rosbank BHFm (de 05/2008 à 06/2009) ; TCW Group (depuis 06/2009) ; Amundi Group (depuis le 31/12/2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Komerčni Banka (\*) ; Groupe Steria SCA (depuis 02/2007) ;

### Patrick DAHER

- Président du Conseil d'Administration : Compagnie DAHER (depuis 2005) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Grand Port Maritime de Marseille (2009)
- Directeur Général : Compagnie DAHER (depuis 2005) ;
- Administrateur et Directeur Général : Sogemarco DAHER (depuis 2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 09/2005) ; DAHER International Développement (depuis 2005) ; DAHER Aérospace Ltd (2007) ; DAHER Inc. (2007) ; DAHER Sawley Ltd (2005 à 2006) ; LISI (depuis 04/2008)
- Représentant Permanent de DAHER MTS : Océanide (depuis 2005) ;
- Représentant Permanent de DAHER FLS : Transports Angeleri (2005).

### Stefaan DECRAENE (démissionnaire le 11/12/09)

- Président du Conseil d'Administration : Adinfo Belgium (de 01/2005 à 05/2009) ; Dexia Asset Management Luxembourg ; Dexia Participation Luxembourg (depuis 07/2009) ; FEBELFIN ; Dexia Foundation (ASBL) (de 02/2006 à 06/2009) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (de 05/2009 à 12/2009) ; Denizbank (2009) ; Dexia (depuis 07/2009) ; Dexia Banka Slovensko (depuis 03/2009) ; Dexia Banque Belgique (2009) ; Dexia Bank International Luxembourg (depuis 02/2009) ; Dexia Insurance Belgium (2009) ; Dexia Nederland Holding (2009) ; Europalia International SCRL (2009) ; RBC Dexia Investors Services Limited (depuis 04/2009) ; Voka Vlaams Economisch Verbond (2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

(\*) Mandats exercés pendant les 5 dernières années.

**Bruno FLICHY**

- Administrateur : Crédit du Nord<sup>(\*)</sup> ; Eiffage<sup>(\*)</sup> ; Aviva Participations<sup>(\*)</sup> ; Dexia Banque Belgique (depuis 02/2004) ; Aviva France (depuis 11/2008) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

**Jacques GUERBER  
(démissionnaire le 23/01/09)**

- Vice-Président du Comité de Direction : Dexia SA (de 2006 à 11/2008) ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Dexia Asset Management France (de 2003 à 09/2004) ;
- Administrateur : Dexia SA (de 05/2007 à 10/2008) ; Dexia Crédit Local (depuis 2007) ; Dexia Banque Belgique SA (depuis 2006) ; Dexia Banque Internationale à Luxembourg (depuis 03/2007) ; Crédit du Nord (de 02/2000 à 01/2009) ; Financial Security Assurance Ltd<sup>(\*)</sup> ; Dexia Participation Luxembourg (depuis 06/2007) ; Dexia Insurance (de 2003 à 02/2006) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia Banque Internationale à Luxembourg (de 2006 à 02/2007) ; Dexia Banque Belgique (de 2006 à 02/2007) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Dexia Municipal Agency<sup>(\*)</sup> ;
- Président du Directoire : Dexia Crédit Local (de 2003 à 01/2006) ;
- Président du Conseil d'Administration : IFAX (de 2003 à 11/2004) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Financière Centuria (de 2003 à 10/2007) ;
- Représentant Permanent de Dexia Crédit Local : Dexia Finance (de 2003 à 06/2006).

**Hugo LASAT  
(démissionnaire le 31/01/09)**

- Président du Conseil d'Administration : Dexia Asset Management SA (depuis 04/2003) ; Dexia Asset Management Luxembourg (depuis 02/2007) ; Dexia Banque Privée (depuis 03/2007) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (de 02/2007 à 01/2009) ; Dexia Bank Denmark (depuis 03/2005) ; Dexia Insurance (depuis 05/2007) ; Popular Banca Privada (depuis 03/2006) ; Denizbank AS (depuis 01/2007) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia SA (2007).

**Pierre MARIANI  
(démissionnaire le 11/12/09)**

- Administrateur : Crédit du Nord (de 05/2009 à 12/2009) ; Dexia (administrateur délégué depuis 05/2009) ; Dexia Banque Belgique ; Dexia Crédit Local ; Dexia Banque Internationale Luxembourg ; EDF (depuis 11/2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

**Christian POIRIER  
(démissionnaire le 22/10/09)**

- Président : SOGEFINANCEMENT SAS (jusqu'en 05/2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (de 04/1997 à 10/2009) ; Fiditalia (jusqu'en 09/2009) ; Genefinance (jusqu'en 09/2009) ; Sogébaïl (de 2003 à 03/2007) ; Deltacredit (de 2006 à 09/2009) ; Fimat Banque (2007) ; Génébanque (de 05/2007 à 09/2009) ; Généal (de 06/2007 à 09/2009) ; UIB (de 08/2007 à 09/2009) ; Rosbank BHF (2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Groupama Banque (jusqu'en 10/2009) ; Komerčni Banka<sup>(\*)</sup> ;
- Représentant Permanent de la Société Générale : Crédit Logement (2003 à 04/2007) ; ECS<sup>(\*)</sup> ; SOGECAP (de 03/2007 à 09/2009) ; OSEO SOFARIS (de 05/2005 à 12/2006) ; SIAGI (de 08/2006 à 12/2006) ;

**Philippe RUCHETON  
(démissionnaire le 11/12/09)**

- Président : Dexia Municipal Agency (depuis 05/2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Dexia Municipal Agency (depuis 05/2009) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (de 05/2009 à 12/2009) ; Dexia Asset Management Luxembourg (depuis 02/2009) ; Dexia Crédit Local (depuis 02/2009) ; Dexia Insurance Belgium (depuis 05/2009) ;

**Patrick SUET**

- Président du Conseil d'Administration : Généras SA<sup>(\*)</sup> ;
- Président de SGBT Luxembourg (depuis 06/2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management (depuis 05/2005) ; Lyxor International Asset Management (depuis 05/2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord<sup>(\*)</sup> ; Généras SA<sup>(\*)</sup> ; Sogé participations (de 04/2001 à 05/2008) ; Clickoptions<sup>(\*)</sup> ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2006) ;

(\*) Mandats exercés pendant les 5 dernières années.

### Jean-François SAMMARCELLI

- Directeur Général Délégué de la Société Générale (depuis 2009)
- Président du Conseil d'Administration : CGA (depuis 2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 11/09) ; SOGECAP (depuis 03/2005) ; SOGESSUR (\*) ; SG Equipement Finances (\*) ; SOGESSUR (depuis 12/2006) ; SOGEPROM (depuis 2009) ; Boursorama (depuis 05/2009) ; Générifinance, Générifim et Mibank (jusqu'en 2006) ; Société Financière Lyonnaise (jusqu'en 2005) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de : SKB Banka (jusqu'en 05/2009) ; SG Marocaine de Banque (depuis 2007) ; la SA « Fonds de garantie des dépôts » (depuis 06/2009) ;
- Représentant Permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de Franfinance (depuis 12/2007) ;
- Censeur de la société Ortec Expansion (depuis 04/2009).

### Vincent TAUPIN

- Président-Directeur Général : Boursorama (de 05/1999 à 12/2009) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 11/09) ; Antarius (depuis 12/2009) ; Euromirabelle (jusqu'en 06/2009) ; Talos Securities Limited (jusqu'en 12/2009) ; Talos Holdings Limited (jusqu'en 12/2009) ; Veritas (de 04/2005 à 07/2008) ; ESGL (de 08/2005 à 03/2008) ; Amundi Group (depuis 12/2009) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA « On Vista Bank » (de 09/2009 à 12/2009).

### Pascal COULON

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 07/2009).

### Jean-Pierre DHERMANT

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 11/2006).

### Angéline HOLVOET

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2009).

A la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés.

## Autres informations

### Actions détenues par les administrateurs

- Conformément à l'article 11 des statuts, les administrateurs sont propriétaires de 10 actions au moins.

### Déontologie

- Chaque administrateur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

(\*) Mandats exercés pendant les 5 dernières années.

## POLITIQUE DE DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux trois dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous la forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et qui est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

M. Alain PY : sa rémunération fixe, n'ayant pas été revue depuis 2007, il a été décidé qu'elle serait majorée de 5% en 2009. Le pourcentage de sa rémunération variable, initialement fixé par décision du Conseil d'Administration du 26 juillet 2006, revalidé par le Conseil d'Administration du 20 février 2009, est de 60 % maximum de la rémunération fixe; ce pourcentage restera valable jusqu'à l'expiration de son mandat.

Le montant correspondant au pourcentage de la rémunération fixe indiqué ci-dessus n'est versé que sous réserve que le retour sur fonds propres atteigne un pourcentage déterminé, fixé par le Conseil d'Administration du 20 février 2009 à 16,6 % pour l'exercice 2009.

Si le retour sur fonds propres observé (RFPO) diffère du retour sur fonds propres attendu (RFPA), le montant de la rémunération variable de l'exercice exprimé en pourcentage de la rémunération fixe est modifié en proportion du rapport RFPO/RFPA.

MM. BATAVE et CLOT : le Comité Spécial de Rémunération, réuni le 20 février 2009, a proposé, aux administrateurs, de maintenir en l'état leur rémunération fixe et leurs avantages (voiture de fonction, logement).

Par ailleurs, leur rémunération variable est fixée à 40% maximum de leur rémunération fixe ; pour 2009, ce taux sera servi si le ROE 2009 de la banque atteint 16,6%.

### Avantages postérieurs au mandat social

M. Alain PY a bénéficié du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société Générale, qui lui était applicable en tant que salarié de la Société Générale.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, une pension égale à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % maximum de la rémunération fixe. La pension à la charge de la Société

est égale à la différence entre la pension définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

M. Alain PY est resté mandataire social jusqu'au 31 décembre 2009, date à laquelle il a démissionné, faisant valoir ses droits à la retraite. Aucune charge ne sera supportée par le Crédit du Nord, la pension étant intégralement prise en charge par la Société Générale.

M. Alain CLOT bénéficiait du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié de la Société Générale. Ce régime additionnel, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentée de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe,
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de la Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de son activité au sein de la Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de la Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie « Hors Classification » de la Société Générale.

M. Alain CLOT est resté mandataire social jusqu'au 31 décembre 2009, date à laquelle il a démissionné. Aucune charge ne sera supportée ni par le Crédit du Nord, ni par la Société Générale, ces droits étant subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

M. Marc BATAVE est titulaire d'un contrat de travail avec le Crédit du Nord, dont l'application a été suspendue lors de sa nomination en novembre 2008 et pour la durée de son mandat social.

Ce contrat de travail reprendra de plein droit tous ses effets en cas de cessation de son mandat social, à la date de cette cessation, quel qu'en soit le motif.

Pendant la durée de son mandat social, M. Marc BATAVE conservera l'ensemble des droits acquis antérieurement en sa qualité de salarié du Crédit du Nord. Il conservera notamment le bénéfice des dispositions du régime de retraite

sur-complémentaire des Cadres de Direction institué par délibération du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord du 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un complément de pension correspondant à la différence entre :

- d'une part, un montant égal à 50 % de la moyenne, calculée sur les cinq années les plus favorables parmi les dix dernières années, des sommes brutes annuelles perçues au titre de l'activité dans le Groupe Crédit du Nord, sans que le montant déterminé puisse excéder 60 % de la rémunération contractuelle annuelle de ces mêmes années ;
- d'autre part, s'il est inférieur, le total des pensions de retraites (hors majorations familiales) et autre revenus acquis auprès de la Sécurité Sociale, de tout autre régime de base, de tous les autres régimes obligatoires par répartition ou capitalisation, de toutes rémunérations perçues pour des postes occupés à titre révocable, après le départ en retraite, du fait de fonctions exercées antérieurement dans le Groupe.

Il est expressément convenu que la rémunération fixe (hors allocation annuelle liée au mandat visée ci-dessus) ainsi que la rémunération variable, versées pendant le temps d'exercice du mandat social seront assimilées à des périodes et des rémunérations d'activité salariée pour la détermination, le moment venu, du montant des garanties prévues par ce régime.

MM. Alain PY, Marc BATAVE et Alain CLOT ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leur fonction de mandataire social.

Lors du Conseil d'Administration du 3 novembre 2009, M. Alain PY – Président-Directeur Général du Crédit du Nord – a informé le Conseil d'Administration que, faisant valoir ses droits à la retraite, il remettrait sa démission de Président-Directeur Général le 31 décembre 2009.

Lors de ce même Conseil, décision a été adoptée de dissocier les fonctions de Président de celles de Directeur Général. Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, M. Jean-François SAMMARCELLI est devenu Président du Conseil d'Administration de la Banque et M. Vincent TAUPIN, Directeur Général.

## JETONS DE PRESENCE VERSES AUX ADMINISTRATEURS

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2000 à 75 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;
- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

## LES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF ET AMF

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

La présentation standardisée de leurs rémunérations, établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, figure ci-après.

### TABLEAUX NORMALISES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AFEP / MEDEF ET AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>Alain PY, Président-Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	541 517	684 710
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	357 746	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	96 510	0
<b>TOTAL</b>	<b>995 773</b>	<b>684 710</b>
<b>Marc BATAVE, Directeur Général Délégué (*)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	26 667	306 541
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	28 300
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	39 122
<b>TOTAL</b>	<b>26 667</b>	<b>373 963</b>
<b>Alain CLOT, Directeur Général Délégué (*)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	46 668	411 752
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>46 668</b>	<b>411 752</b>

(\*) Les mandats de messieurs Marc Batave et Alain Clot en tant que Directeurs Généraux Délégués ont commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2008. Les rémunérations indiquées concernent la période d'exercice de ces mandats.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL <sup>(1)</sup>				
	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
<b>Alain PY, Président-Directeur Général</b>				
- rémunération fixe	360 000	360 000	378 000	378 000
- rémunération variable <sup>(2)</sup>	251 748	176 184	176 184	255 000
- rémunération exceptionnelle	0	0	47 328 <sup>(3)</sup>	47 328 <sup>(3)</sup>
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature <sup>(4)</sup>	5 333	5 333	4 382	4 382
<b>TOTAL</b>	<b>617 081</b>	<b>541 517</b>	<b>558 566</b>	<b>684 710</b>
<b>Marc BATAVE, Directeur Général Délégué <sup>(5)</sup></b>				
- rémunération fixe	26 667	26 667	205 000 <sup>(6)</sup>	205 000 <sup>(6)</sup>
- rémunération variable <sup>(2)</sup>	0	0	0	81 000
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	14 000
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature <sup>(7)</sup>	1 579	1 579	6 541	6 541
<b>TOTAL</b>	<b>28 246</b>	<b>28 246</b>	<b>306 541</b>	<b>306 541</b>
<b>Alain CLOT, Directeur Général Délégué <sup>(5)</sup></b>				
- rémunération fixe	46 668	46 668	280 000	280 000
- rémunération variable <sup>(2)</sup>	0	0	0	126 000
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature <sup>(4)</sup>	0	0	5 752	5 752
<b>TOTAL</b>	<b>46 668</b>	<b>46 668</b>	<b>285 752</b>	<b>411 752</b>

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en Euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Ce montant reprend le paiement des congés payés et la monétisation de jours sur le Compte Epargne Temps.

(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(5) Pour la période d'activité au Crédit du Nord en qualité de Directeur Général Délégué (2 mois en 2008 et 12 mois en 2009).

(6) Dont 25 K€ versés en compensation des impacts de la suspension du contrat de travail avec le Crédit du Nord

(7) Concerne la mise à disposition d'une voiture de fonction et le versement d'indemnités de logement versées au prorata de l'exercice du mandat soit respectivement, 3 835 et 2 706 euros pour 2009).

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE		
Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2009
Alain PY <sup>(1)</sup>	5 000	5 000
Marc BATAVE	-	-
Alain CLOT	-	-
Didier ALIX	4 375	5 000
Séverin CABANNES <sup>(1)</sup>	5 000	4 375
Pascal COULON <sup>(2)</sup>	-	3 750
Patrick DAHER	3 750	4 375
Stefaan DECRAENE	-	1 875
Jean-Pierre DHERMANT <sup>(2)</sup>	4 375	5 000
Bruno FLICHY	4 375	5 000
Fabien FOUTRY <sup>(3)</sup>	-	3 750
Jacques GUERBER <sup>(4)</sup>	4 375	-
Hugo LASAT <sup>(4)</sup>	3 125	-
Pierre MARIANI <sup>(5)</sup>	-	2 500
Axel MILLER <sup>(4)</sup>	3 125	-
Alex PEYTAVIN <sup>(2)</sup>	5 000	1 250
Christian POIRIER <sup>(1)</sup>	5 000	3 750
Marie-Christine REMOND <sup>(4)</sup>	5 000	-
Philippe RUCHETON <sup>(5)</sup>	-	2 500
Patrick SUET <sup>(1)</sup>	5 000	5 000
TOTAL	57 500	53 125

(1) Versés à la Société Générale

(2) Versés au syndicat CFDT du Crédit du Nord

(3) Versés au syndicat CGT du Crédit du Nord

(4) Administrateur parti avant le 1er Conseil 2009

(5) Versés à Dexia SA

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE							
Nom du dirigeant mandataire social	date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés <sup>(*)</sup>	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	
Alain PY	09/03/2009	Souscription	5,88	0	23,18€	du 09/03/2012 au 03/03/2016	
Marc BATAVE	09/03/2009	Souscription	5,88	4 813	23,18€	du 09/03/2012 au 03/03/2016	
Alain CLOT	09/03/2009	Souscription	5,88	0	23,18€	du 09/03/2012 au 03/03/2016	

(\*) Cette valeur correspond à la valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS EXERCEES EN COURS D'EXERCICE			
Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Alain PY		Pas de levées en 2009	
Marc BATAVE		Pas de levées en 2009	
Alain CLOT		Pas de levées en 2009	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	

Tableau 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL <sup>(1)</sup>						
Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2009	Valorisation des actions <sup>(3)</sup>	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Alain PY	20/01/2009	0	17,38€	31/03/2012	31/03/2014	Oui <sup>(5)</sup>
Marc BATAVE	20/01/2009	2 251	17,38€	31/03/2012	31/03/2014	Oui <sup>(5)</sup>
Alain CLOT	20/01/2009	0	17,38€	31/03/2012	31/03/2014	Oui <sup>(5)</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>2 251</b>				

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'Administration.

(3) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(5) Les conditions de performance arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son Document de Référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

Tableau 7

ACTIONS DE PERFORMANCE <sup>(*)</sup> DEFINITIVEMENT ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Alain PY	18/01/2006	413
Alain PY	19/01/2007	309
Marc BATAVE	18/01/2006	163
Marc BATAVE	19/01/2007	165
Alain CLOT	18/01/2006	187
Alain CLOT	19/01/2007	171
<b>TOTAL</b>		<b>1 408</b>

(\*) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS								
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT <sup>(1)</sup>								
Date du Conseil d'Administration	09/03/09	21/03/08	19/01/07	18/01/06	13/01/05	14/01/04	22/04/03	16/01/02
Nombre total d'actions <sup>(2)</sup> pouvant être souscrites ou achetées	1 344 552	2 328 296	1 418 954	1 738 367	4 656 319	4 270 014	4 110 784	3 614 262
dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux								
Mandataire 1 : Alain PY	0	22 774	18 118	25 649	40 040	38 300	33 902	23 200
Mandataire 2 : Marc BATAVE <sup>(3)</sup>	4 813							
Mandataire 3 : Alain CLOT <sup>(3)</sup>	0							
Point de départ d'exercice des options	09/03/12	21/03/11	19/01/10	18/01/09	13/01/08	14/01/07	22/04/06	16/01/05
Date d'expiration	08/03/16	20/03/15	18/01/14	17/01/13	12/01/12	13/01/11	22/04/10	15/01/09
Prix de souscription ou d'achat <sup>(4)</sup>	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81	57,17
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)								
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	411	0	0	2 174	53 340	727 877	2 543 311	2 685 280
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	419 986	54 570	47 763	89 728	244 220	134 496	205 783	928 982
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	924 155	2 273 726	1 371 191	1 646 465	4 358 759	3 407 641	1 361 690	0

(1) Ce tableau ne reprend que les plans dans lesquels les mandataires sociaux ont été attributaires d'options.

(2) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(3) Nommé mandataire social le 1er novembre 2008

(4) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES		
AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS		
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	4 409	24,45 €
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice par les dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé <sup>(*)</sup>	112	44,81 €

(\*) Une seule levée en 2009

Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX										
	Dates des mandats		Contrat de travail avec le Crédit du Nord <sup>(1)</sup>		Régime de retraite supplémentaire <sup>(2)</sup>		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Alain PY Président-Directeur Général	2002	2009		X	X				X
Alain CLOT Directeur Général Délégué	2008	2009		X <sup>(3)</sup>	X				X	X
Marc BATAVE Directeur Général Délégué	2008	2009		X	X				X	X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP / MEDEF : le Président du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à Conseil d'Administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux ».

(3) Contrat de travail jusqu'au 31/10/2008, suspendu depuis la prise de mandat.

# Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- › le contrôle des comptes annuels de la société Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- › la justification de nos appréciations ;
- › les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## › I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les changements de méthodes comptables résultant de l'application à compter de l'exercice 2009 du nouveau règlement du Comité de la réglementation comptable relatif à la valorisation des swaps.

## › II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- › Dans le cadre de l'arrêté des comptes, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles et des dépréciations individuelles et collectives.
- › Dans le contexte de la crise financière, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments.
- › De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.
- › Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient

sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### › III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

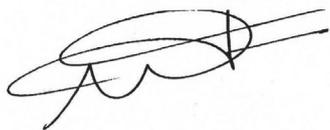
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte du Groupe Crédit du Nord.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

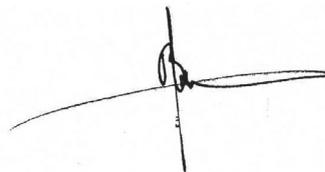
Neuilly-sur-Seine, le 09 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres  
Bernard HELLER



# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## › Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Avec la Société Générale, actionnaire de votre société

#### Nature et objet

Mutualisation des infrastructures informatiques.

#### Modalités

Dans le cadre de la recherche de synergies au sein du Groupe, un accord de sous-traitance à un service de la Société Générale (GTS) a été élaboré au cours du premier semestre 2009 et mis en place au 1<sup>er</sup> août 2009. Cette sous-traitance porte sur le déploiement, la production et la maintenance des services d'infrastructures techniques en matière informatique,

et a fait l'objet d'une facturation à l'euro l'euro des charges encourues par GTS en 2009. Votre Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 a autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

La facturation des prestations effectuées en 2009 s'élève à 3,2 millions d'euros hors taxes.

### 2. Avec la société Star 41, devenue Etoile Gestion Holding

#### Nature et objet

Apport des titres Etoile Gestion à la Holding Star 41.

#### Modalités

Cet apport, autorisé par le Conseil d'Administration du 22 octobre 2009, s'inscrit dans le cadre du rapprochement des activités de gestion d'actifs des groupes Société Générale et Crédit Agricole. Le Crédit du Nord et ses filiales ont apporté les titres qu'ils détenaient dans Etoile Gestion (société de gestion du Groupe Crédit du Nord) à une société holding, Star 41, rebaptisée fin 2009, Etoile Gestion Holding. En contrepartie, le Crédit du Nord et ses filiales sont devenus actionnaires, à hauteur de 3%, de la société Crédit Agricole Asset Management Group (Amundi).

L'apport a été réalisé à la valeur réelle des titres, soit pour le Crédit du Nord 107 594 800 euros, se traduisant par une plus-value comptable de 87 757 944,80 euros.

### 3. Avec la Société Générale, actionnaire de votre société

#### Nature et objet

Protocole signé entre la Société Générale, Société Générale Asset Management, Crédit du Nord et Star 41.

#### Modalités

Dans le cadre de la création d'Amundi, votre Conseil d'Administration du 22 octobre 2009 a autorisé la signature d'un protocole qui définit les règles entre les différentes parties. C'est ainsi que le Crédit du Nord reprend à son compte les dispositions de l'Accord Cadre, de l'Accord de Garantie et du Pacte d'Actionnaires pour lesquelles la Société Générale et SGAM se sont portés fort de son engagement vis-à-vis des entités du Groupe Crédit Agricole.

Il prévoit, outre les conditions de gestion de la participation de Star 41 dans CAAM, des promesses d'achat des titres de Star 41 par la Société Générale au profit du Groupe Crédit du Nord et des promesses de vente des titres Star 41 consenties par le Groupe Crédit du Nord au profit de la Société Générale.

#### › Engagement non autorisé préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de cet engagement, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

En application de l'article L. 823-12 de ce code, nous vous signalons que cet engagement, qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, n'a pas, par omission, été mis en conformité avec les dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007. Cette autorisation a été donnée, a posteriori, par le Conseil d'Administration du 17 février 2010.

#### Avec M. Marc BATAVE, Directeur Général Délégué

##### Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de M. Marc Batave.

##### Modalités

M. Marc BATAVE dispose d'un contrat de travail avec le Crédit du Nord, suspendu lors de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué en novembre 2008 et pour la durée de son mandat social.

Pendant la durée du mandat social, M. Marc BATAVE conservera l'ensemble des droits acquis antérieurement en sa qualité de salarié du Crédit du Nord. Il conservera notamment le bénéfice des dispositions du régime de retraite sur-complémentaire des Cadres de Direction institué par délibération du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord en date du 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un complément de pension correspondant à la différence entre :

- › d'une part, un montant égal à 50 % de la moyenne, calculée sur les cinq années les plus favorables parmi les dix dernières années, des sommes brutes annuelles perçues au titre de l'activité dans le Groupe Crédit du Nord, sans que le montant déterminé puisse excéder 60 % de la rémunération contractuelle annuelle de ces mêmes années ;
- › d'autre part, s'il est inférieur, le total des pensions de retraites (hors majorations familiales) et autre revenus acquis auprès de la Sécurité Sociale, de tout autre régime de base, de tous les autres régimes obligatoires par répartition ou capitalisation, de toutes rémunérations perçues pour des postes occupés à titre révocable, après le départ en retraite, du fait de fonctions exercées antérieurement dans le Groupe.

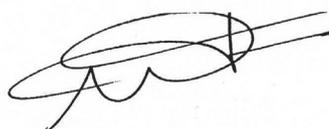
Il est expressément convenu que le temps d'exercice du mandat, la rémunération fixe (hors allocation annuelle liée au mandat visée ci-dessus) ainsi que la rémunération variable, versées pendant le temps d'exercice du mandat seront assimilées à des périodes et des rémunérations d'activité salariée pour la détermination, le moment venu, du montant des garanties prévues par ce régime.

M. Marc BATAVE a été reconduit en qualité de Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 7 janvier 2010.

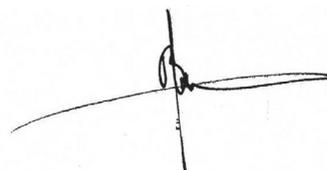
Neuilly-sur-Seine, le 09 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres  
Bernard HELLER



## Projet de résolutions

### Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010

#### › Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

##### Première résolution

##### Approbation des comptes consolidés

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2009 et le compte de résultat de l'exercice 2009.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 347 935 000,00 euros.

##### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes individuels et quitus au Président-Directeur Général et aux administrateurs

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2009 et le compte de résultats de l'exercice 2009. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 331 356 413,03 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président-Directeur Général et aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

##### Troisième résolution

##### Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 331 356 413,03 euros. Constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 872 371,84 euros, forme un total distribuable de 332 228 784,87 euros, l'Assemblée Générale décide de l'affecter comme suit :

- Attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 323 865 171,00 euros. Le dividende par action s'élève à 3,50 euros ;
- Dotation d'une somme de 8 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- Affectation d'une somme de 363 613,87 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire se trouve ainsi portée de 554 000 000,00 euros à 562 000 000,00 euros.

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option, préalablement à l'encaissement des dividendes ou des revenus de même nature perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants

- exercice 2008 1,40 euro par action <sup>(1)</sup>
- exercice 2007 2,05 euros par action <sup>(1)</sup>
- exercice 2006 1,90 euro par action <sup>(2)</sup>

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

(2) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques.

<p>Quatrième résolution</p> <p><b>Conventions visées aux articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visées aux articles L 225–38 et suivants du Code de Commerce et approuve ce rapport.</p>
<p>Cinquième résolution</p> <p><b>Ratification de la cooptation d'un administrateur</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Jean-François SAMMARCELLI pour remplacer M. Didier ALIX, démissionnaire, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p>
<p>Sixième résolution</p> <p><b>Ratification de la cooptation d'un administrateur</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Vincent TAUPIN pour remplacer M. Christian POIRIER, démissionnaire, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.</p>
<p>Septième résolution</p> <p><b>Ratification de la cooptation d'un administrateur</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Didier ALIX pour remplacer M. Alain PY, ayant fait valoir ses droits à la retraite, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>
<p>Huitième résolution</p> <p><b>Nomination d'un administrateur</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe HEIM en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p>
<p>Neuvième résolution</p> <p><b>Nomination d'un administrateur</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Madame ou Monsieur ..... en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p>
<p>Dixième résolution</p> <p><b>Nomination d'un administrateur</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Madame ou Monsieur ..... en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p>
<p>Onzième résolution</p> <p><b>Ajustement de l'enveloppe globale des jetons de présence</b></p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe, à compter de l'exercice 2010, à 65 000 euros, la somme annuelle à verser aux administrateurs à titre de jetons de présence et ce, jusqu'à nouvelle décision.</p>

## › Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

### Douzième résolution

#### **Augmentation de capital réservée aux salariés**

L'Assemblée Générale, prenant acte des dispositions de l'article 29 de la loi 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de Commerce et dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 7.402.632 euros, par l'émission d'actions à souscrire en numéraire et réservées, le cas échéant par tranches distinctes, aux salariés et anciens salariés ou préretraités de la Société, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur, à l'effet notamment de :

- › fixer le prix de souscription des actions nouvelles dans les limites légales ;
- › arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et, notamment :
  - fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
  - déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
  - décider du montant de l'émission, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- › sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- › accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites et apporter aux statuts les modifications corrélatives et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

### Treizième résolution

#### **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

# 4

## Les informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord .....	204
Renseignements concernant l'activité .....	207
Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes .....	208
Tables de concordance .....	209

## Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

### › Dénomination sociale

Crédit du Nord

### › Siège social

28, place Rihour – 59000 Lille

### › Forme juridique

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La Société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code monétaire et financier.

### › Numéro unique d'identification

SIREN 456 504 851 RCS Lille

### › Code APE

651 C

### › Constitution et durée de vie

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de société anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la Société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

### › Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participation.

La Société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

### › Capital social

Le capital social est fixé à 740 263 248 euros. Il est divisé en 92 532 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

### › Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

### › Franchissements de seuil

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

### › Droit d'agrément

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

### › Documents sociaux

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

### › Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### › Affectation des résultats

(article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

### › Assemblée Générale

(article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

### › Plan d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été signé le 7 juin 2007 et porte sur les exercices 2007 à 2009 inclus.

Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 6 % du résultat brut d'exploitation, corrigé de certains paramètres. Sa répartition est effectuée également à 35 % de la prime globale d'intéressement, assortie d'un plancher de 4 millions d'euros, et proportionnellement aux salaires bruts annuels perçus hors prime de performance pour le solde. Le montant de la prime globale d'intéressement est plafonné à 8 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Les sommes provenant de l'intéressement et versées sur le Plan d'Epargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

### › Evolution du capital

	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre d'actions	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre maximal d'actions à créer <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	-
Nombre total de titres potentiels	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Capital potentiel (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248

(\*) Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

### › Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Société Générale	100 % <sup>(*)</sup>
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

(\*) Le 11 décembre 2009, Société Générale est devenue seul actionnaire du Crédit du Nord en rachetant les 20% jusqu'alors détenus pour moitié par Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique.

### › Droit de vote double

Néant.

### › Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

Le 11 décembre 2009, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique cèdent chacune les 10% qu'elles détenaient chez Crédit du Nord à la Société Générale.

La Société Générale devient ainsi l'actionnaire du Crédit du Nord à plus de 99 %.

### › Dividendes

- Un dividende de 1,55 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2005.
- Un dividende de 1,90 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2006.
- Un dividende de 2,05 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2007.
- Un dividende de 1,40 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2008.
- Un dividende de 3,50 euros par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 au titre de l'exercice 2009.

### › Marché des titres

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

## I Renseignements concernant l'activité

### › Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

### › Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission Bancaire. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

### › Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

### › Autres risques particuliers

À la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

### › Assurances

#### Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

#### Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

##### 1. Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

##### 2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

##### 3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

##### 4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur rencontre et mettant en jeu leur responsabilité.

#### Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord

##### 1. Assurance des immeubles et de leur contenu

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 76 500 000 euros.

##### 2. Assurance des risques informatiques

Cette assurance garantit toute perte ou dommage causé aux biens (matériel, support d'information) assurant le traitement de l'information.

##### 3. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

#### Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

## Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes

### › Responsable du Document de Référence

Vincent TAUPIN, Directeur Général

### › Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 136 et 137, 196 et 197, et 198 et 199 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour l'exercice 2008 en pages 130 et 131, 188 et 189 et 190 du Document de Référence 2008. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels et consolidés 2007, 2008 et 2009 contiennent des observations.

Paris, le 28 Avril 2010

Le Directeur Général,  
Vincent TAUPIN



Signature of Vincent Taupin, Director General, on a document with a stamp.

### › Responsables du Contrôle des Comptes

#### **ERNST & YOUNG & Autres**

Représenté par Bernard HELLER

#### **Adresse :**

41, rue d'Ibry - 92 200 Neuilly-sur-Seine

#### **Date de nomination :**

18 mai 2006 pour six exercices

#### **Suppléant :**

Société PICARLE et Associés

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Représenté par Jean-Marc MICKELER

#### **Adresse :**

185, avenue Charles de Gaulle - 92 200 Neuilly-sur-Seine

#### **Date de nomination :**

18 mai 2006 pour six exercices

#### **Suppléant :**

Société BEAS

## I Tables de concordance

### › 1. Table de concordance du Document de Référence

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- › les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 46 à 176, pages 130 et 131, pages 188 et 189 et pages 12 à 32 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2009 sous le n° D.09-0323 ;
- › les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 44 à 200, page 149, page 208 et pages 12 à 31 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2008 sous le n° D.08-0294 ;
- › les chapitres des documents de référence n° D.09-0323 et n° D.08-0294 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de Référence.

Rubriques	N° de page du Document de Référence
<b>1. Personnes responsables</b>	208
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	208
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	6-7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-
<b>4. Facteurs de risque</b>	39-40 ; 78 à 89 ; 207
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	204
5.2. Investissements	8 ; 13-14 ; 30 ; 100-101
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	15 à 20
6.2. Principaux marchés	31 ; 95-96
6.3. Événements exceptionnels	12 ; 128 ; 139 ; 179
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	207
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la société concernant sa position concurrentielle	31
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	10
7.2. Liste des filiales importantes	133 à 135 ; 181-182

Rubriques	N° de page du Document de Référence
<b>8. Propriétés immobilières, usines, équipements</b>	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	100-101
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	-
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	21 à 29
9.2. Résultat d'exploitation	21 à 27
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	28 ; 46 à 52
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	53
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	94 ; 103-104 ; 110
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	-
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	-
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	-
<b>12. Informations sur les tendances</b>	29
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	-
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	4
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	184 à 187
<b>15. Rémunérations et avantages</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	188 à 195
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	130-131
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	4
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	-
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	4 ; 188-189
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	-

Rubriques	N° de page du Document de Référence
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	23 ; 122
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	190 à 195
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	206
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	206
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	206
18.3. Contrôle de l'émetteur	206
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
<b>19 Opérations avec des apparentés</b>	130-131 ; 133 à 135 ; 181-182
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	46 à 135 ; 139 à 183
20.2. Informations financières pro forma	-
20.3. États financiers	46 à 135 ; 139 à 183
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	136-137 ; 196-197
20.5. Date des dernières informations financières	46 ; 142
20.6. Informations financières intermédiaires	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	206
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	207
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	29
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	204
21.2. Acte constitutif et statuts	204-205
<b>22. Contrats importants</b>	-
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	-
<b>24. Documents accessibles au public</b>	204
<b>25. Informations sur les participations</b>	133 à 135 ; 181-182

## › 2. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier comporte des éléments décrits aux pages suivantes du Document de Référence

Rubriques	N° de page du Document de Référence
<b>Rapport financier annuel</b>	
<b>Attestation du Responsable du document</b>	208
<b>Rapport de gestion</b>	
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	N.A.
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	N.A.
- Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)	N.A.
<b>Etats financiers</b>	
- Comptes annuels	139 à 183
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	196-197
- Comptes consolidés	46 à 135
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	136-137

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

**AMF**

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.

Le présent Document de Référence est disponible sur le site [www.groupe-credit-du-nord.com](http://www.groupe-credit-du-nord.com)  
Responsable de l'information : Jean-Pierre Bon – Tél. : 01 40 22 23 91 – E-mail : [jean-pierre.bon@cdn.fr](mailto:jean-pierre.bon@cdn.fr)